

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHICOUTIMI

C O U R S U P É R I E U R E

---

DEVANT L'HONORABLE J. ROGER BANFORD, J.C.S

NO: 150-05-002108-001 et al.

Volume 17  
(après-midi)

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC**  
requérant

c.

**GHISLAIN CORNEAU et al.,**

intimés

et

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ**

**LE FJORD-DU-SAGNENAY et al.**

mises en cause

et

**LA COMMUNAUTÉ MÉTISSE DU DOMAINE-**

**DU-ROY et LA SEIGNEURIE DE MINGAN**

intervenante

et

**LA PREMIÈRE NATION DE MASHTEUJATSH**

**et LA PREMIÈRE NATION DES INNUS**

**ESSIPIT et LA PREMIÈRE NATION DE**

**NUTASHKUAN**

intervenantes

---

**COMPARUTIONS :**

**Me LEANDRO ISAI STEINMANDER**

**Me DANIEL BENGHOZI**

procureurs du requérant

**Me DANIEL CÔTÉ**

procureur des intimés et de

l'intervenante

**Me RICHARD BERGERON**

**Me NANCY FILLION**

procureurs des intervenantes.

---

AUDITION DU 19 mars 2014

---

**MacKay, Morin, Maynard et associés**

**Louise Philibert, s.o.**

**TABLE DES MATIÈRES**

**Page**

**SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI - 19 MARS 2014**

**PREUVE EN DÉFENSE - (suite)**

**SERGE GAUTHIER (expert)**

Interrogatoire/Me Côté . . . . .	4
Contre-interrogatoire/Me Demers . . . . .	46
Contre-interrogatoire/Me Bergeron . . . . .	125

**JACQUES LACOURSIÈRE (sur qualité d'expert)**

Interrogatoire/Me Côté . . . . .	166
Contre-interrogatoire/Me Demers . . . . .	168

CONTINUÉE AU 20 MARS 2014

**AVIS AU LECTEUR:**

Cette transcription reflète le texte tel qu'entendu par moi et basée, quant à l'orthographe des noms propres, lieux et autres, sur les documents d'expertise des témoins entendus et de recherches personnelles sur Internet.

1 PREUVE DE LA DÉFENSE - (suite)

2 POURSUITE DE L'INTERROGATOIRE DU TÉMOIN EXPERT

3 **SERGE GAUTHIER**

4

5 **LA COUR (L'HONORABLE JUGE ROGER BANFORD, J.C.S.) :**

6 Q Ça va aller, Monsieur Gauthier?

7 R Oui, ça va mieux là.

8 Q Est-ce que vous prévoyez qu'au cours de l'après-midi  
9 on puisse vous accommoder pour vous permettre de  
10 prendre un répit disons à une période bien  
11 particulière?

12 R Ça va, puis s'il y a une quelconque difficulté je vous  
13 le dirai.

14 Q Oui et c'est ça.

15 R Puis je prends pas de chance parce que vous comprenez  
16 bien, parce qu'il y a pas de jeu à faire avec ça.

17 Q Non non. On connaît un peu...

18 R Je pense que maître (inaudible) a déjà vécu la chose  
19 avec un témoin, hein.

20 Q On connaît la situation...

21 R On prendra pas de chance.

22 Q Oui. On connaît la situation. Alors faites-vous-en  
23 pas, s'il y a quelque chose, faites-moi-le savoir.

24 Alors, Maître Côté?

1 **INTERROGÉ PAR Me DANIEL CÔTÉ:**

2 Q Alors, Monsieur Gauthier, on va passer à la cinquième  
3 étude, celle de Réal Brisson, les documents 3.5 et  
4 3.5 b) : «*La présence amérindienne continue dans la*  
5 *région de Chicoutimi sous le régime anglais*». Alors  
6 vous avez une remarque générale, à la page 58.

7 R Oui, oui. Lui, je l'aime beaucoup, comme ça après  
8 dîner on va avoir... commentaire général sur l'étude,  
9 ici l'affirmation d'une présence continue amérindienne  
10 dans la région de Chicoutimi sous le régime anglais  
11 induit l'attitude générale de l'historien Brisson qui  
12 semble détenir les réponses avant même le  
13 questionnement. Pour lui ce qui est le plus important,  
14 c'est de confirmer qu'il sait déjà, plutôt que de  
15 s'ouvrir à une démarche de recherche posant des  
16 questions.

17 Les présupposés et les préjugés se multiplient dans un  
18 document qu'on peut dire figé, où on ne retrouve pas  
19 beaucoup d'éléments susceptibles d'enrichir la  
20 discussion. On y retrouve beaucoup d'agressivité, une  
21 tendance à être péjorative avec la communauté métisse  
22 et ça, ça n'aide pas son propos, vraiment pas.

23 Q O.K. Vous avez d'autres remarques?

24 R Et sur le plan historique, l'étude est très  
25 contestable, l'utilisation des cartes est laborieuse

1 et ça révèle très peu.

2 Q O.K. Alors vous avez des remarques générales, vous en  
3 avez plusieurs, encore une fois, vous en avez je pense  
4 26 là.

5 R Oui.

6 Q Alors on va les aborder une par une.

7 R Ce qui est très important dans la remarque générale  
8 c'est l'insistance sur une occupation amérindienne  
9 continue. Alors l'auteur veut qu'il y ait une  
10 occupation amérindienne continue, il le veut.

11 Q O.K.

12 R Mais là, je veux, je veux, je veux... alors oui. Et,  
13 donc, à partir de ce moment-là, bien ça donne pas  
14 d'ouverture pour... je dis que c'est forcé évidemment  
15 parce que, ça aurait été intéressant qu'il puisse  
16 aller plus loin, et c'est agaçant.

17 Alors, donc, il fait des affirmations et souvent il  
18 n'est pas capable de les appuyer, je dirais la plupart  
19 du temps. Bon. Par exemple cette fois-ci, Nelson  
20 Dawson, parle d'un choc microbien et ça aurait été  
21 intéressant que Réal Brisson place son propos en  
22 relation avec le choc microbien. Si un tel événement  
23 s'est déroulé sous le régime français, comment se  
24 fait-il que cela ne soit pas important par la suite?  
25 Parce qu'évidemment s'il n'en parle pas, c'est que

1 pour lui c'est pas important, alors si ça précède la  
2 période et il n'en parle pas.

3 Ainsi donc l'affirmation d'une continuité montagnaise  
4 dans la région pourrait donc être contestable si on  
5 regarde l'approche de Brisson.

6 Je parle ici de piétinement, c'est-à-dire qu'on  
7 reprend constamment les occurrences ou appellations,  
8 *sauvage, canadien, union à la mode du pays*, page 7,  
9 sans trop définir les termes, on parle d'une  
10 absorption dans l'univers autochtone sous la forme  
11 d'adoption pure et simple. Donc, vous adoptez et là,  
12 ça devient un indien. Il n'explique pas ce phénomène,  
13 il ne le démontre pas... et il parle ensuite  
14 *d'indiennisation* sans expliquer c'est quoi ce  
15 phénomène-là, ça c'est la remarque 2.

16 La remarque 3. Bon. On est toujours dans la confusion  
17 et celle-là est une perle, il y en a... lui il en a  
18 vraiment quelques-unes. Il parle ici, d'une  
19 *cartographie autochtone simplement reconduite*. Donc il  
20 y a donc une cartographie qui a été reconduite,  
21 pourquoi on développerait plus là-dessus, c'est  
22 reconduit, ça c'est à la page 8.

23 Et même, tant qu'à faire, tant qu'à en finir avec le  
24 propos, il parle de *cartographie muette*, alors il  
25 demande d'utiliser des cartes, puisque c'est une

1 cartographie muette. Qu'est-ce qu'on peut y  
2 comprendre?

3 Par la suite, il retient le terme «*montagnais au*  
4 *19e siècle*» et ça c'est lui qu'il l'a dit, je cite :

5 «*Le terme est commode et générique*».

6 Ce pourquoi il le retient, *montagnais*, c'est commode  
7 et générique. Moi si j'étais montagnais j'aimerais pas  
8 ça. Je suis commode et générique.

9 Ensuite, ici on a une explication simpliste, hein,  
10 «*commode et générique*» là.

11 Remarque 4. Délicieuse... «*constance*», une constance,  
12 c'est pas une constante c'est une *constance*  
13 *montagnaise attestée*, page 9. Donc *constance*, ici, il  
14 serait inapproprié selon moi, le mot serait  
15 «*constante*», en tout cas, faudrait voir là.

16 Sur cette section, dans la suite, on doit constater  
17 que le travail de l'historien Brisson se construit sur  
18 des extrapolations plutôt que sur un travail structuré  
19 et bien affirmé. On y retrouve pas les éléments de  
20 base susceptibles de dire qu'il s'agit d'un travail  
21 recevable sur le plan méthodologique, nous ne  
22 relèverons pas les interprétations historiques  
23 détournées, nous considérerons plutôt, dès le départ,  
24 que sa démarche historique est contestable.

25 On peut s'étonner de... tout à l'heure on avait une

1 affaire reconduite et donc, quand c'est reconduit  
2 c'est tel quel. 1.2, page 17 :

3           «C'est une territorialité occasionnellement  
4           partagée».

5 Là c'est partagé, c'est pas reconduit automatiquement,  
6 c'est pas... disons qu'il pourrait y avoir un partage  
7 entre Indiens et Métis, je sais pas, en tout cas  
8 «occasionnellement». Qu'est-ce à dire? Quel est le  
9 sens du mot «occasionnel» dans ce cadre-là, on ne le  
10 sait pas. Il parle de manière maladroite et confuse,  
11 de *l'élasticité des frontières saguenéennes*,  
12 *L'élasticité*, encore, là, on ne sait pas c'est quoi sa  
13 notion d'élasticité.

14 Brisson affirme plus tard qu'il s'agit d'un phénomène  
15 classique d'ethnogénèse intra-américaine, mais moi je  
16 demeure à me demander qu'est-ce que l'élasticité? Je  
17 l'ai pas là. Je suis bien prêt à accepter le... oui,  
18 mais je l'ai pas.

19 Remarque 6. Depuis le début de son propos,  
20 l'historien Brisson construit de petites descriptions  
21 historiques sous la forme de fiches, mais tout cela  
22 est discutable et partiel, sujet à interprétation, les  
23 pages 19, 21. J'ai pas... je suis pas amusé à relever  
24 tous les faits historiques discutables, mais je redis  
25 que ça concerne sa vision à lui. Mais vous voyez,



1 elle est quand même complexe sa vision, ou compliquée,  
2 ou... mais lui il dit peut-être générique, je le sais  
3 pas.

4 Le travail est ici essentiellement descriptif et  
5 général, l'auteur se questionne et se répond. Donc, je  
6 pense que... moi j'ai ajouté ici, je m'excuse, mais je  
7 l'ai laissé dialoguer avec lui-même.

8 Bon. On remarque la citation, qui est à la page 24 :

9       *«Demeuraient depuis quelques années, avec le*  
10       *groupe de Sauvages de Sainte-Anne de Chicoutimi».*

11 Page 24, je le répète. Alors ces Sauvages ne  
12 pourraient-ils pas être des Métis? Brisson ne se pose  
13 pas la question.

14 La section sur la moralité des Montagnais est  
15 particulièrement inutile et remplie de jugements de  
16 valeur, parmi quelques termes recueillis, *«chasteté*  
17 *équivoque des femmes»*. Ça, j'avoue que je l'ai pas  
18 trouvé, et j'admire ces femmes-là par exemple, qui ont  
19 une *«chasteté équivoque»*, ça veut dire qu'elles sont  
20 chastes mais... enfin, il y a peut-être des problèmes  
21 aussi là, mais est-ce que c'est équivoque?

22 Ensuite *«comportement peu exemplaire des engagés des*  
23 *postes, des marins et des libres trafiquants»*, si vous  
24 êtes un «marin», un «engagé des postes», un «libre  
25 trafiquant», vous êtes pas réputé pour avoir un

1 comportement exemplaire, hien, je sais pas. En tout  
2 cas, lui il nous réaffirme ces choses-là. Il y en a  
3 qui ont des comportements exemplaires dans ces gens-là  
4 aussi probablement, mais lui, ah, ils sont plus  
5 exemplaires. Pourtant, on ne va pas jusqu'à relever  
6 les effets de cette situation sur un éventuel  
7 métissage, sur la présence d'une communauté métisse.  
8 Donc on fait du jugement de valeur, hein, et on ne dit  
9 pas pourquoi on fait ça, qu'est-ce que ça apporte.  
10 Non, je dis, votre comportement je le trouve, hummm...  
11 mais ça dit quoi sur la communauté métisse éventuelle  
12 ou non.

13 Ah, ben c'est sûr que je sais pas si lui a fait de la  
14 théologie, on avait des cours sur la morale. Mais  
15 Brisson devient discutable lorsqu'il attribue des  
16 problèmes de moralité à un relâchement généralisé de  
17 la pratique des sacrements. Bon. Si vous pratiquez pas  
18 les sacrements, vous... vous avez une mauvaise morale.  
19 Et, bon, il y a pas de... puis les missionnaires sont  
20 pas assez présents. C'est pour ça probablement que les  
21 femmes ont une chasteté équivoque, hein.

22 Je trouve que l'auteur Brisson a un esprit  
23 particulier, il devrait pas passer en morale  
24 fondamentale, en théologie là.

25 Ah, «une présence métisse indéfinie», celle-là, je

1 l'aime bien vraiment, page 34 là, section 2.1. Là on  
2 rentre dans une présence métisse, mais elle est  
3 indéfinie, imaginez-vous. Alors l'auteur réduit aux  
4 seuls mots «*canadiens et sauvages*» comme dénominations  
5 possibles des populations. Alors là, il dit, ben  
6 *coudonc*, je viens de dire qu'il y a une présence  
7 métisse. Non non non, c'est des canadiens, puis c'est  
8 des sauvages, j'écarte le mot «métis», pourquoi? Je  
9 viens de dire qu'ils sont indéfinis, ils sont là, une  
10 présence métisse.

11 Nous le savons, dans plusieurs documents, mais celui  
12 de Isidore Doucet, en 1839, le mot «métis» est là.  
13 Est-ce qu'il se refuse de le voir? Est-ce que le  
14 silence qu'il découvre dans ses sources, c'est  
15 peut-être celui qu'il entend faire. Mais en ce sens-là  
16 il ne convainc pas.

17 Sur l'expression «*gens libres*» ou «*libres*» Brisson  
18 retient qu'il faut entendre, ce sont des célibataires.  
19 Alors un «gens libre», c'est un célibataire. Voilà une  
20 définition étrange, nous croyons plutôt qu'il s'agit  
21 du contraire, un engagé doit être en union avec une  
22 Indienne pour pouvoir demeurer sur le territoire en  
23 permanence, c'est-à-dire devenir un «gens libre».

24 Trajectoire individuelle, page 39, l'auteur parle de  
25 cas de métissage après avoir nié à peu près leur

1 existence. Il dit qu'ils sont occasionnels, ils sont  
2 liés à la présence sporadique d'employés des postes  
3 commerciaux. Mais selon lui, ces hommes sont donc  
4 célibataires. Mais il va dire ils sont célibataires,  
5 mais ils ont laissé épouses et familles dans les  
6 paroisses d'où ils proviennent. Alors ils sont  
7 (inaudible), je le sais pas, ou ils sont pas mariés,  
8 ils sont célibataires quand ils sont ici sur le  
9 territoire, puis quand ils reviennent chez eux ils  
10 sont mariés. Puis là c'est pour ça qu'ils sont «gens  
11 libres». Enfin, peut-être qu'il y en a qui aimeraient  
12 cette liberté-là, là. Enfin elle est là, là.

13 Est-ce que c'est une contradiction de Brisson? Je ne  
14 sais pas. Une erreur? Je ne sais pas, il ne l'explique  
15 pas, puis il tente de minimiser le phénomène.

16 Mais, ça, les «gens libres» sont des gens qui ont une  
17 union avec ce qu'on appelait à ce moment-là une  
18 Indienne et qui pour ça, demeureraient en permanence sur  
19 le territoire.

20 Point 14, après avoir admis qu'il y a des unions  
21 libres, unions mixtes, page 40, qu'elles sont  
22 nombreuses et amènent une descendance. Brisson  
23 revient, se jette sur la notion de masse critique pour  
24 amenuiser de nouveau le phénomène qu'il ne semble plus  
25 capable de maîtriser.

1 Là, il se dit, coudonc, j'en vois des Métis, qu'est-ce  
2 que je fais? La masse critique. Bon, ce n'est pas un  
3 critère retenu par l'arrêt Powley, la masse critique,  
4 c'est pas là, là. Et donc, il affirme, gratuitement,  
5 qu'il faudrait l'éclosion d'un clan différencié pour  
6 parler d'une communauté métisse. Encore là, il  
7 n'explique pas c'est quoi le clan différencié, peut-  
8 être existe-t-il au fond, parce qu'il ne dit pas qu'il  
9 n'existe pas.

10 Il parle de nombres d'individus métissés qui,  
11 soudainement, semblent être importants. Il jongle avec  
12 ces concepts de manière maladroite et semble débordé,  
13 et se ferme toujours sur sa présence amérindienne  
14 continue. Parce que ça, ça revient tout le temps là.  
15 Il y a toujours une présence amérindienne continue et  
16 donc, il ne veut pas réfléchir sur la question  
17 métisse. C'est continu.

18 Q O.K.

19 R Pour Brisson, ce qu'il appelle les «métissés», page 41  
20 - je m'excuse pour les oreilles des gens - ces  
21 métissés-là deviennent nécessairement des Indiens.  
22 Assez particulier, hein. Mais sa description laisse  
23 entrevoir une communauté montagnaise décimée et  
24 métissée.

25 Alors c'est toujours le même principe qu'on a vu un

1 peu ce matin, avec d'autres auteurs, la communauté  
2 montagnaise est décimée, elle est métissée, ça c'est  
3 ajouté là, mais elle assimile. Elle assimile ce  
4 métissage. Autrement dit les Indiens perdent en grande  
5 partie ce qui pourrait ressembler à une identité, mais  
6 peuvent tout de même assimiler les autres.

7 Est-ce que c'est pas plutôt la naissance des réserves  
8 qui fait renaître ces identités indiennes ? Ça, ça  
9 reste à étudier. Moi je vous dis, j'ai fait une... je  
10 fais des pistes là, j'ai pas fait d'études, mais moi  
11 je regarderais ça.

12 Point 16. Les divers cas soumis laissent entendre un  
13 métissage important, page 42, que l'auteur tente  
14 encore d'amenuiser.

15 Point 17. Après une énumération de cas choisis, peu  
16 convaincants, Brisson termine par une conclusion  
17 surprenante, que nous citerons intégralement :

18 *«Ces quelques modèles rendent compte d'un riche*  
19 *métissage montagnais agrémenté...».*

20 Là tout à l'heure, on avait «fortement», là on est  
21 agrémenté, bon.

22 *«...agrémenté au fil des ans d'un apport ethnique*  
23 *diversifié des Canadiens de souche française,*  
24 *d'héritage écossais, des anglais et même des*  
25 *bavarois. D'autres tranches biographiques de*

1           *particuliers auraient également inclus des*  
2           *Irlandais».*

3       On s'étonnera du qualificatif «*riche métissage*  
4       *agrémenté*», qu'est-ce que c'est? Moi j'ai dit, c'est  
5       un *patchwork*, un modèle inventé par l'auteur. Cette  
6       image idyllique n'est rien d'autre qu'une vision  
7       multiculturelle plaquée sur une réalité qui n'existait  
8       pas à cette époque, donc autre.

9       L'auteur aurait dû tenter de s'ouvrir à une démarche  
10      plus concrète sans préjugés, éviter des erreurs de  
11      fond comme utilisation de «*souche française*»,  
12      «*héritage anglais*», difficile à trouver dans nos  
13      régions, des anglais d'Angleterre, quand même qu'il y  
14      en a très peu.

15      Et cette façon de voir entache donc toute la  
16      description précédente de l'auteur et lui donne une  
17      piètre envergure. On le sent piégé, peu cultivé,  
18      descriptif, englué dans la confusion et menant sans  
19      direction un propos nocif et impossible à soutenir  
20      dans le grand cadre historiographique reconnu du  
21      Saguenay-Lac-Saint-Jean.

22      18. Monsieur Brisson tente, ça nous prenait un petit  
23      peu Peter McLeod, hein, pour mettre un peu de... alors  
24      donc il tente de l'intégrer, mais bien que souvent on  
25      dit Peter McLeod est un Métis, lui il le situe dans

1 l'univers culturel montagnais, page 48.  
2 Nous avons vu précédemment que cette culture  
3 montagnaise est au milieu du 19e siècle toute en  
4 difficulté, c'est ce qui lui a affirmé, néanmoins  
5 après avoir été décimée et en difficulté, Brisson  
6 parle de *leadership* montagnais. Alors Peter McLeod a  
7 un *leadership* montagnais.  
8 Il évite la question métisse, la dénomination métisse  
9 rattachée à McLeod, il aurait pu facilement envisager  
10 la possibilité que McLeod soit un chef métis, mais il  
11 ne reconnaît rien à ce sujet.  
12 Brisson identifie McLeod comme le dévoué défenseur  
13 voulant favoriser ses bénéficiaires rattachés à son  
14 fief chicoutimien du haut Saguenay, page 49. Là, à ce  
15 moment ici, est-ce qu'il l'identifie comme un chef de  
16 communauté? Cette communauté est-elle montagnaise ou  
17 métisse? Nous, nous pensons bien qu'elle pourrait être  
18 métisse. Il fait pas du tout d'ajout là-dessus, donc  
19 lui il ne tranche pas. Nous non plus, parce que c'est  
20 pas notre travail, mais on pense que ça pourrait, ça  
21 pourrait être métis, pourrait.  
22 Et là, nouvelle occurrence, McLeod est un Écossais-  
23 métis, page 54. Qu'est-ce que ça veut dire ça? Un  
24 Français-métis, un... je le sais pas. Un Métis-  
25 écossais, mais ça c'est un Métis. Bon, Écossais-métis



1 c'est un jumelage pour pas dire seulement Métis. Je  
2 vous laisse juger de ça là, hein.

3 Si précédemment il était chef d'une communauté, il ne  
4 serait pas... il serait plus un chef charismatique  
5 maintenant. Et qu'est-ce qu'un Écossais-métis, n'est-  
6 ce pas un Métis? Donc on pourrait dire, c'est un  
7 Écossais et c'est un Métis, donc c'est un Métis, hein.

8 Pourquoi qu'il envisage pas qu'il soit un Métis?  
9 Comment peut-il ne pas le voir?

10 Alors que Brisson utilise le terme de «chef» pour  
11 désigner McLeod Junior, page 55, dans le deuxième  
12 paragraphe, il le présente là soudainement, il est  
13 chef - vous savez ce que c'est qu'un chef - mais il  
14 est campé dans un isolement... c'est le chef d'un  
15 isolement. Ha, ha, ha... Moi je suis chef là, je suis  
16 chef de quelque chose, hein.

17 Que peut-on penser d'un auteur qui, d'un paragraphe à  
18 l'autre, change sa version?

19 Point 22. Très étrange de parler d'agriculteurs  
20 accolés aux ouvriers de chantier par des liens de  
21 travail et de commerce. Par la suite, le concept de  
22 communautés de frontière n'est pas expliqué.  
23 Finalement, tout semble bon pour ne pas aborder  
24 l'existence d'une communauté métisse dans le secteur.  
25 Conclusions générales sur cette section: faut noter

1 qu'elle est remplie de jugements de valeurs qui ne  
2 sont pas issus d'analyses objectives.

3 Ah, je m'excuse, vous êtes peut être fatigués, mais  
4 j'en ai encore un autre. *Géographie amérindienne*  
5 *discontinue*, tout à l'heure on parlait de «*continue*»,  
6 finalement la géographie amérindienne est *discontinue*,  
7 pages 59, 69.

8 Alors l'utilisation du terme «*discontinue*», alors que  
9 le travail et son titre et parle d'une communauté...  
10 d'une *présence continue*. Alors je nomme mon travail  
11 «*présence continue*» et par la suite je dis qu'elle est  
12 *discontinue*.

13 C'est une évaluation de cartes à savoir si elles sont  
14 muettes ou parlantes, le tout est très peu en lien  
15 avec le sujet général, ça aurait pu faire l'objet d'un  
16 séminaire à savoir si on peut faire parler une carte  
17 ou on peut ne pas la faire parler.

18 Tout ça, sa conclusion, page 70, on peut s'attarder au  
19 bloc B sur la question - là bien c'est une question  
20 intéressante ça - un possible embryon métis dans la  
21 région saguenéenne. Bon, là, c'est lui qui soumet  
22 cette nouvelle chose-là, «*possible embryon métis*».

23 Notons toutefois au préalable que dans le bloc 1,  
24 Brisson signale qu'au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, on note un  
25 recul significatif de la présence montagnaise à

1 Chicoutimi, ce qui semble en contradiction avec ses  
2 affirmations précédentes.

3 Revenons sur le bloc 2 et signalons que le caractère  
4 péjoratif de l'expression «*embryon métis*» est présent.

5 Le premier paragraphe sur la documentation  
6 ecclésiastique concernant les unions libres, réduisant  
7 les groupes en présence entre Sauvages et Canadiens  
8 est une perception de l'auteur et c'est aussi une  
9 erreur.

10 Donc c'est une lecture grossière de la documentation.  
11 Brisson affirme qu'aucune information relative à la  
12 présence d'une communauté hybride n'est détectée. Il  
13 l'a détectée, par d'autres moments il détecte plus,  
14 pas même autour de l'Écossais-métis, Peter McLeod  
15 Junior. Ce dernier étant cantonné, selon Brisson...  
16 alors il revient encore sur l'isolement. Je veux qu'il  
17 lise un peu sur... moi je vois pas comment qu'on peut  
18 dire que Peter Mcleod était isolé, hein, Junior... je  
19 vois pas. Remarque un peu absurde en raison du  
20 rayonnement connu de l'homme, solution facile pour ne  
21 pas parler de la question.

22 Mon Dieu!, j'en ai encore, remarque 26. Là c'est:  
23 «*l'itinéraire métis fondé plutôt dans la société*  
24 *autochtone*», ça c'est un autre... donc un sentiment  
25 d'appartenance à une collectivité métisse, ça c'est

1 bien, hein, bien oui il y a un sentiment  
2 d'appartenance à une collectivité métisse. Bon, Mon  
3 Dieu, sujet d'étude.

4 Et, là, il devient un peu... tout à l'heure je parlais  
5 de la communauté gaie, lui parle d'un *coming out*, bon,  
6 il y en a qui sont... qui font leur *coming out* puis il  
7 y en a qui le font pas, hein, un Métis peut faire un  
8 *coming out* ou ne peut pas le faire, puis évidemment si  
9 on le lit bien, il n'y en a pas de *coming out*. Donc  
10 pourquoi... je comprends pas qu'il a sorti ça.

11 Et s'il est certain que l'affirmation métisse peut  
12 être contemporaine, il serait exclu de la lire aussi  
13 dans le passé ce qu'évite de faire l'historien  
14 Brisson. Ajoutez que, disons, dans ce cas-ci... puis  
15 l'expression «*coming out*» c'est d'un ridicule achevé.

16 Q Dans une conclusion générale concernant monsieur  
17 Brisson?

18 R Alors sur l'ensemble de l'étude, il aurait été  
19 intéressant de travailler davantage les cartes, de  
20 tenter de les faire parler ces cartes-là, parce  
21 qu'elles doivent parler - moi je pense sont pas toutes  
22 muettes - avec une méthodologie appliquée, plutôt que  
23 de simplement s'acharner à n'y voir rien sur une  
24 possible communauté métisse.

25 Quand on ne veut rien voir, c'est sûr qu'on voit rien.

1 Et c'est le problème de cette étude qui devient une  
2 longue énumération, affirmant sans cesse qu'il ne faut  
3 pas changer la position initiale de refus devant la  
4 Commission métisse.

5 En ce qui concerne l'addenda, l'approche demeure la  
6 même, soit la fermeture, quand bien même que des  
7 choses évidentes, et il en apparaîtrait au sujet de la  
8 communauté métisse, je crains bien, et vous avez vu  
9 que l'historien Brisson refuserait de les voir. Ou  
10 leur donnerait un nouveau nom, mais on en a assez avec  
11 les noms là.

12 Q O.K. Maintenant on va aborder l'étude de Claude  
13 Boudreau, qui s'intitule : «Encore des recherches sur  
14 les occupants des cantons Harvey, Tremblay,  
15 Chicoutimi, Bagot, Jonquière Simard du Saguenay et  
16 Simard du Saguenay». Alors c'est en collaboration avec  
17 Andrée Héroux, c'est le document 3.6.

18 Alors vous avez un commentaire général, Monsieur  
19 Gauthier, au sujet de cette étude-là, à la page 67?

20 R Oui. Bon. Il y a la participation de Andrée Héroux,  
21 cartographe, qui est intéressante. Monsieur Boudreau  
22 serait un géohistorien, qui effectue un travail qui  
23 pourrait être intéressant sur le plan historique, mais  
24 il l'interprète de façon fondamentaliste. Et ça, ça  
25 enlève les résultats qui auraient pu être intéressants

1 là-dessus.

2 On remarque un manque de culture historique en  
3 général, particulièrement régionale. La  
4 cartographie... malgré la cartographie, l'auteur  
5 présente une connaissance grossière du territoire, il  
6 accumule les lieux communs et souvent les jugements de  
7 valeurs.

8 Nous retenons quelques remarques seulement - donc vous  
9 en aurez un peu moins dans ce cas-là - - tant le  
10 propos concerne peu le sujet. Je me disais, Mon  
11 Dieu!... vous savez quand j'ai commencé à regarder ça,  
12 je me disais pauvre moi, je suis pas... tu sais, quand  
13 même... et j'ai été très surpris de voir que, somme  
14 toute, là dans ce cas-là, hein, le sujet est pas  
15 tellement abordé.

16 Q Le fondamentaliste, c'est quoi ça, Monsieur?

17 R Pardon?

18 Q Le fondamentaliste?

19 R Ça veut dire qu'il s'en tient à une optique de fond,  
20 un fondement, on pourra expliciter là, et il veut pas  
21 sortir de ça. Et vous allez voir très bien tout à  
22 l'heure les exemples de ça.

23 Q Et vous avez quelques remarques générales à partir de  
24 la page 68, alors...

25 R À la page 5, il parle de «*l'arpentage primitif du*

1 Saguenay». Boudreau délimite certains cantons touchés  
2 par les supposées revendications territoriales des  
3 Métis du Saguenay, qui serait un titre aborigène  
4 (point d'interrogation)? En retenant les terres ayant  
5 appartenues à Peter McLeod fils, l'utilisation de  
6 l'expression «*soi-disant*» dénote un point de vue de  
7 l'auteur dès le départ en opposition avec la démarche  
8 qui est un bien. Alors ça c'est dire que l'arpentage,  
9 bon, la délimitation, Peter McLeod, que ce soit le  
10 territorial métis, c'est *soi-disant*. Ça donne pas  
11 beaucoup de nourriture pour le reste. Et le reste...  
12 Et là on est dans un jugement fondamental, en disant:  
13 arrivez-moi pas avec des revendications territoriales  
14 des Métis, c'est *soi-disant* ça. Alors, dès le départ,  
15 je vous dis: je regarderai pas.  
16 Les six cantons, Harvey, Tremblay, Chicoutimi, Bagot,  
17 Jonquière et Simard, seraient selon Russel Bouchard le  
18 secteur souche de la prétendue communauté métisse - là  
19 il parle de «*prétendue communauté métisse du Saguenay*»  
20 , monsieur Boudreau. Et il se fait une lecture qui est  
21 tout à fait biaisée des textes de Bouchard, il parle  
22 d'une communauté prétendue et non pas, encore là,  
23 fondamentaliste. Cette communauté métisse-là elle est  
24 prétendue, je veux pas que vous me disiez que... elle  
25 est prétendue.

1 Sur la concession des terres, on note une méthodologie  
2 peut-être valable mais c'est pas dans le sujet,  
3 malheureusement.

4 L'auteur revient ensuite sur la prétendue communauté  
5 métisse, page 25, jugement teinté de dédain sur la  
6 communauté métisse. Ça, c'est ma note là-dessus.

7 Peter McLeod c'est un *squatter* comme les autres, page  
8 26, on lui donne une autre appellation, il est  
9 *squatter* comme les autres. Compte tenu de l'importance  
10 reconnue de ce personnage, aucun historien sérieux ne  
11 va dire ça. Quand même, hein. On en connaît des gens  
12 qui sont comme les autres, mais disons que lui un  
13 petit peu différent, hein, il est important.

14 Dans l'ensemble, l'auteur évite d'attribuer une  
15 identité métisse... et puis tout à l'heure on avait  
16 Métis-écossais, mais ici il est pas Métis du tout,  
17 Peter McLeod Junior, et, page 29, pour quelle raison,  
18 sa mère est Montagnaise, bon, c'est un Montagnais, il  
19 est pas Métis. Ça c'est la seule explication qu'il  
20 donne.

21 «*Problèmes de la communauté métisse et de son*  
22 *existence*» n'est pas bien posée, l'auteur établit une  
23 confusion entre l'aspect économique et communautaire.  
24 S'il concède une importance économique à McLeod Junior  
25 dans sa zone d'influence - donc il est pas isolé - il



1 ne documente pas l'aspect communautaire et sa remarque  
2 demeure partielle et n'écarte aucunement la  
3 possibilité de l'existence d'une communauté métisse.  
4 Petite remarque sur l'interprétation des cartes, qui  
5 est restrictive, page 35, sur la carte de Nicolas  
6 Bélin, sur celle de Duberger, disons qu'on la regarde  
7 avec une autre démarche, on aurait pu trouver bien  
8 d'autres éléments que ce que lui a trouvé. Donc son  
9 fondamentalisme ne tient pas encore là.  
10 L'auteur parle de foyers de communautés métisses,  
11 «s'il y en a eu», alors là, pour avoir des... et s'il  
12 y en a eu, page 39, donc autrement dit, non non non et  
13 on veut pas qu'il y en ait, on dit: s'il y en a eu.  
14 On dirait qu'il affirme qu'il ne veut pas constater  
15 qu'il y en a. Si on dit «s'il y en a eu», ça veut  
16 dire, non, je... finalement j'en vois pas.  
17 Bon, d'autre part, il ne peut l'écartier complètement.  
18 Je termine en disant que ce n'est certainement pas  
19 pour conclure à l'existence d'une réelle communauté,  
20 mais encore là, il ne fait pas l'effort d'aller plus  
21 loin. Donc... c'est ça.  
22 Il amalgame des données généalogiques du recensement  
23 de 1851, qui sont faites par Nelson-Martin Dawson,  
24 identifiant 15 familles métissées sur 70 dans le  
25 canton Tremblay. L'auteur parvient à ne rien dire

1 alors que l'affirmation était pourtant intéressante.  
2 Et là, il fait intervenir une notion d'implantation  
3 intercalaire, ça veut dire par espace ou... mais ça ne  
4 convainc pas et encore là... ça c'est un travail mal  
5 fait.

6 Conclusion. Pour ce qui concerne Peter McLeod fils,  
7 l'auteur parle de l'aide de William Price, page 48,  
8 cela a mérité une réflexion plus large. L'affirmation  
9 que McLeod agit en entrepreneur et non en... vous  
10 savez, si vous voulez être un entrepreneur, je laisse  
11 ça aux gens qui connaissent les... je trouve ça,  
12 encore là, insultant, vous êtes un entrepreneur vous  
13 n'êtes pas un Indien vous n'êtes pas un Métis, vous  
14 êtes un entrepreneur. Comme si un Métis peut pas être  
15 entrepreneur?

16 Plusieurs faits historiques - Un entrepreneur ne peut-  
17 il pas établir une quelconque communauté ou en faire  
18 partie? Moi je pense que oui, hein - Plusieurs faits  
19 historiques pourraient pourtant le confirmer. Boudreau  
20 n'en parle pas, laisse la question en jachère. Et  
21 c'est une section sur McLeod qui est faible et  
22 farfelue.

23 «L'arpentage primitif», l'auteur évite de parler d'un  
24 processus institutionnel, page 49, ne permettant pas  
25 de quadriller toute la réalité. Bon. L'arpentage

1 primitif c'est un processus institutionnel qui ne  
2 permet pas de quadriller toute la réalité -  
3 affirmation intéressante - et qui échappe  
4 nécessairement des données et des individus, tel qu'il  
5 pourrait en apparaître dans une communauté métisse. Il  
6 admet qu'on peut en échapper.

7 Son affirmation qu'entre 1840 et 1860, aucun Indien ne  
8 vivait sur le territoire est pour le moins étonnante.  
9 Encore plus, qu'aucune communauté métisse distincte  
10 n'existe sur le territoire. N'est-ce pas que  
11 l'arpentage primitif ne permet pas facilement de le  
12 voir, n'est-ce pas que l'auteur refuse clairement de  
13 la voir aussi.

14 Conclusion générale. C'est un travail sérieux mais il  
15 n'a pas pu se dégager de l'emprise de son  
16 destinataire, il a laissé peu de place à un dialogue  
17 ouvert, à une recherche sérieuse et véritable d'une  
18 communauté métisse sur ce territoire.

19 Q O.K. Maintenant on va aborder la troisième partie,  
20 vous aviez deux questions dans votre mandat. La  
21 première question c'était, on vous demandait: qui sont  
22 les employés de la compagnie du Nord-Ouest et la  
23 compagnie de la Baie D'Hudson dans l'environnement des  
24 Postes du Roi, dont l'appartenance à la société  
25 canadienne française a été soulevée par monsieur

1 Michel Lavoie?

2 La deuxième question c'est: que veut dire  
3 l'identification «gens libres» dans les recensements  
4 ou les registres? Alors là, on est à la page 72.

5 R Oui, c'est ça. Voulez-vous qu'on regarde ça en lisant  
6 encore ou...

7 Q Non, si vous pouvez faire, si vous pouvez broser un  
8 tableau...

9 R Peut-être l'introduction, oui, oui.

10 Q Il y a peut-être des choses qu'on peut sauter?

11 R Disons, dès le départ, *l'appartenance ethnoculturelle*  
12 *des employés de la compagnie du Nord-Ouest et de la*  
13 *compagnie de la Baie D'Hudson varie selon les périodes*  
14 *historiques concernées et du même coup cette*  
15 *description comme étant exclusivement canadienne*  
16 *française, selon Michel Lessard, doit être*  
17 *relativisée.*

18 *D'abord elle se produit à l'échelle de la colonie dans*  
19 *son ensemble, ensuite essentiellement, avant la*  
20 *conquête, à travers la dynamique de différenciation*  
21 *entre Canadiens et Français, plus progressivement avec*  
22 *l'arrivée de loyalistes, surtout avec la mise en place*  
23 *de l'Acte d'Union de 1840, bon.*

24 Enfin, ça c'est quand même général là et ça peut, ça  
25 peut être lu... si vous voulez que je le lise, je le

1 lis.

2 Q Non. Non, mais essayez de faire comme une espèce de  
3 résumé de votre introduction?

4 R Vous savez je peux pas trop sauter de phrases là-  
5 dedans là, hein, c'est... *La consultation des*  
6 *registres des Postes du Roi, baptêmes, mariages et*  
7 *sépultures, aux recensements de Isidore Doucet, 1839,*  
8 *celui des employés de la Baie D'Hudson 1824, 1843,*  
9 *nous illustrent cette diversité ethnoculturelle*  
10 *croissante concernant premièrement les nouveaux*  
11 *employés des Postes. On retrouve bon nombre de*  
12 *Canadiens français issus de... etc., les îles*  
13 *Britanniques, les McLeod, les... c'est les noms...*  
14 *bon.*

15 *On a essayé d'utiliser encore la notion développée par*  
16 *le sociologue Bourdieu, la trajectoire sociale. Donc*  
17 *est-ce qu'il y a une trajectoire qui peut être*  
18 *associée aux Métis? Bourdieu parle d'une série de*  
19 *positions successivement occupées par un même agent ou*  
20 *un même groupe dans un espace lui-même en devenir et*  
21 *soumis à d'incessantes transformations. On est dans ce*  
22 *cas-là.*

23 *Afin de comprendre le développement, l'affirmation*  
24 *puis le processus d'occultation de la communauté*  
25 *métisse, il nous faut donc établir un schéma évolutif,*

1 *celui des trajectoires individuelles et collectives à*  
2 *recomposer et le cheminement historique suivant nous*  
3 *illustre très bien... C'est un petit tableau qui est*  
4 *très simple.*

5 Q À la page 74. Oui, expliquez ce tableau-là.

6 R Dans ma conclusion, j'avais une citation qui aurait pu  
7 être intéressante à ce moment-ci mais... probablement  
8 qu'on y reviendra.

9 Donc vous avez des «engagés», vous avez des «gens  
10 libres», «gens libres» étant ce qu'on a bien présenté  
11 tout à l'heure, ce sont des «engagés» qui, pour  
12 demeurer sur le territoire, vont prendre des alliances  
13 avec des Indiennes comme on disait à l'époque et donc,  
14 ces gens-là vont automatiquement générer, soit qu'on  
15 appelle des Métis ou des gens... ou le nom métis qu'on  
16 voit et qui apparaît comme occurrence quand même assez  
17 souvent, et logiquement aussi, ces gens-là vont se  
18 regrouper et vont former une communauté métisse.

19 Donc on a ici le cheminement de ce que nous on voit  
20 comme... Et après ça, bon, on a une série de  
21 biographies qui ont été faites à partir des documents.

22 Il y a... peut-être ce qui serait très, très important  
23 pour nous, parce que comme j'ai dit, nous on fait, on  
24 fait pas une étude, on répond simplement à ces  
25 questions-là.

1 Q O.K.

2 R J'ai retrouvé ce que j'appelle les phases de la  
3 formation de la communauté métisse dans le Domaine-du-  
4 Roy et de la Seigneurie de Mingan. C'est un document  
5 extrait du Saguenay-Lac-Saint-Jean, «Ressources et  
6 avantages qu'ils offrent aux colons et capitalistes».  
7 Bon. C'était pour vanter un peu la région.

8 C'est pour cette raison que jusque vers 1820, on ne  
9 connaissait que fort peu de choses relativement au  
10 Saguenay, à l'exception des quatre ou cinq Postes où  
11 la Compagnie de la Baie D'Hudson faisait la traite des  
12 pelleteries avec les sauvages, tout le reste du pays  
13 était le domaine des familles montagnaises dont la  
14 chasse et la pêche enrichissaient la compagnie.

15 La seule terre en culture était un petit jardin,  
16 quelques arpents, que l'on permettait quelques fois à  
17 deux vieux employés d'utiliser à leurs profits, on  
18 comptait trois ou quatre colons de cette sorte  
19 établis. Donc le gouvernement... ça c'est un document  
20 en lien avec le gouvernement d'Ottawa. En plus des  
21 Montagnais, on retrouve des employés qui se sont  
22 installés sur place. Donc pour la raison évidemment  
23 qu'ils sont avec... et qu'ils ont donc des enfants,  
24 qui continuent...

25 Je pense, ça c'est à partir de ce moment-là, bien on

1 peut dire que, avec Bourdieu, qu'il y a une  
2 trajectoire, une trajectoire métisse, qui arrive à une  
3 communauté, qui d'après nous culmine plutôt vers le  
4 début du 19e siècle et, ensuite, ben il y a la main-  
5 mise de l'État où elle peut être à ce moment-là  
6 occultée.

7 Et, donc, les gens vont pas nécessairement s'affirmer  
8 comme je vous disais tout à l'heure, parce que c'est  
9 pas quelque chose qui est privilégié, mais ça veut pas  
10 dire qu'ils le sont pas, hein. Je vous citais... je le  
11 dis, toujours pour la communauté gaie, qui est une  
12 bonne, on peut... il y a des études gaies maintenant,  
13 c'est pas parce que vous avez des gens autour de vous  
14 qui sont homosexuels que vous le savez, hein. Et c'est  
15 la même chose pour les Métis.

16 Donc, c'est pas parce que, on affirme pas sa  
17 communauté métisse qu'on en fait pas partie d'une et  
18 qu'on est pas... et c'est... ça, on peut l'affirmer de  
19 différentes façons.

20 Donc il y a une trajectoire. Il y a aussi une  
21 trajectoire indienne selon nous, et c'est souvent lié  
22 à la reconnaissance que nous on fait, personnellement  
23 pour soi, dans un cadre précis, ou on ne fait pas  
24 nécessairement à certaines périodes trop fortement.  
25 Donc on est dans des choses qui sont parallèles. Et,



1 moi, je pense qu'on peut... les occurrences métisses  
2 sont présentes, en tout cas, ça, on les a vues. Est-ce  
3 qu'il faudrait fouiller peut-être plus, on verra,  
4 mais il y en a, hein.

5 Donc on peut présumer d'une trajectoire métisse, d'une  
6 trajectoire indienne, les deux sont parallèles jusqu'à  
7 nos jours, et, aujourd'hui évidemment, on arrive dans  
8 une réalité où cette affirmation-là peut se faire plus  
9 facilement et où on va reconnaître toute une histoire  
10 qu'on a occultée.

11 Je pense que ça c'est assez clair, c'est comme ça que  
12 nous on le voit, là. Je sais pas si vous voulez que...  
13 puis là il y a les personnes évidemment. Je trouve  
14 que, et ça fait quand même beaucoup de monde, nos  
15 petites biographies, hein, je sais pas si vous avez eu  
16 le temps de les regarder.

17 Q Si vous revenez à la page, si vous allez à la page 80,  
18 Monsieur Gauthier, vous parlez d'une première période,  
19 de 1672-1800, «Sources et émergence des communautés  
20 métisses et processus de métissage», vous parlez de  
21 l'arrivée de Nicolas Peltier en 1672 là.

22 R Oui.

23 Q Alors pourriez-vous développer un peu sur ça, Nicolas  
24 Peltier, Louis Châtellerault, vous avez plusieurs,  
25 plusieurs personnes que vous nommez là.

1 R Oui, c'est ça, ça c'est Sources et émer... il y a  
2 trois périodes, la première période c'est sources et  
3 émergence d'une communauté métisse et processus, ce  
4 qu'on pourrait dire, métissage.

5 L'arrivée de Nicolas Peltier en 1672 marque le début  
6 du métissage et l'émergence d'une communauté métisse.  
7 Ce que les... on l'appelle «vieil employé» dans le  
8 document que je vous ai dit tout à l'heure, donc des  
9 employés qui sont là depuis un moment là. À ce moment,  
10 bon, tel que décrit par de nombreux historiens, la  
11 communauté montagnaise connaît une chute  
12 démographique.

13 Alors, bon, puis là il arrive les gens qui sont... qui  
14 sont nommés, vous avez, il y a Louis Châtellerault,  
15 Collet... ah, ça vous savez, c'est pas, c'est pas ici  
16 que nous... c'est pas ce qu'on veut développer, on est  
17 pas... on est... on constate ces choses-là là et ces  
18 personnages-là, donc ils sont présents. On a une  
19 description d'une quinzaine à peu près de personnages  
20 qui sont dans petites biographies, qu'on peut  
21 identifier comme Métis, qui sont très certainement des  
22 Métis et qui vivent dans cette période... donc c'est  
23 beaucoup, c'est déjà beaucoup de monde.

24 Tout à l'heure, on parle de choses qu'on ne voit pas.

25 Moi, je veux dire, on fait un premier regard très

1 rapide là et on voit. Ça c'est la première période.  
2 Donc on sent que, 1800... parce que c'est bien  
3 important de retenir que le territoire, ici, c'est pas  
4 un territoire où les... on parlait de justice  
5 populaire, ça aurait été intéressant de développer ça,  
6 ici on est dans le Palais de justice de Saguenay, qui  
7 était celui de Chicoutimi. Vous savez, en 1859, je  
8 pense, on est à La Malbaie, La Malbaie premier Palais  
9 de justice dans le secteur, couvrait toute la Côte  
10 Nord. Il y a eu un pendu, il a fait un meurtre dans la  
11 région de Mingan, c'est le seul pendu qu'on a eu.  
12 Imaginez comment est-ce qu'on pouvait appliquer les  
13 lois facilement dans un territoire comme ça, c'est  
14 presque... c'est quelque chose de difficile, hein.  
15 Donc ça c'est très particulier au territoire.  
16 Et on l'a pas beaucoup... malheureusement les  
17 historiens ont pas énormément singulariser ça et je  
18 pense que... et le lien aussi avec Charlevoix est très  
19 important, tout ce peuplement-là s'est fait dans des  
20 régions très grandes, très vastes, où... O.K.  
21 Et je pense que, pour cette période-là, le passage du  
22 quatrième registre, 1759-1784, Léopold Hébert parle  
23 ainsi des Métis et de leur prestige.  
24 Q C'est une période de 24 ans seulement ça.  
25 R Pardon?

1 Q C'est une période de 24 ans seulement ça.

2 R Oui.

3 Q Le quatrième registre, Tadoussac.

4 R Le rôle des Métis dans la vie indienne et chrétienne  
5 des Postes est considérable, ils jouissent de la  
6 considération des Montagnais. Ils ne disent pas ils  
7 sont Montagnais là, hein, il dit : *ils jouissent de la*  
8 *considération des Montagnais et de la confiance des*  
9 *Français.*

10 *Indifférents aux préjugés des Français, vous savez...*  
11 *ça, il y a une distinction, hein, et c'est... ils sont*  
12 *pas des Montagnais, ils sont pas des Français et ils*  
13 *sont pas - ça c'est l'avis de monsieur Léo-Paul Hébert*  
14 *- ils n'ont pas les préjugés des Français, donc ils*  
15 *sont différents des Français.*

16 Les Montagnais choisiront volontiers leur chef dans la  
17 descendance de Nicolas Peltier et de François  
18 Desroches. Les Métis étaient tous désignés pour servir  
19 d'intermédiaires entre les Français et les Montagnais.  
20 Alors le père Hébert, en fin de compte, sur cette  
21 période-là, il constate déjà une présence métisse très  
22 claire, distincte, et ça fait un lien entre les  
23 Indiens... Et vous savez j'ai des documents que j'ai  
24 relevés, le gouvernement, par exemple, va parler de  
25 guide de chasse métisse...

1 **Me FRANCIS DEMERS :**

2 - Pardon, objection, c'est un document qui a été cité  
3 dans le supplément qui a été, comment dire... hier,  
4 vous avez tranché en notre faveur, à savoir que ces  
5 documents-là devaient pas être produits. On tente de  
6 l'introduire par la porte d'en arrière.

7 R C'est parce que pour moi...

8 **LA COUR :**

9 - Il s'agit de ce document ou d'un de ces documents?

10 **Me DANIEL CÔTÉ :**

11 - Il s'agit, oui, d'un des documents qui est mentionné  
12 dans ce document-là. Sauf que monsieur Gauthier fait  
13 un peu le parallèle entre le quatrième registre de  
14 Tadoussac, les paroles de Léo-Paul Hébert, qui est un  
15 contemporain Léo-Paul Hébert c'est pas quelqu'un qui  
16 a vécu à l'époque de 1700, 1759...

17 R Oui, c'est ça, il a pas vécu à l'époque, mais il fait  
18 cette affirmation-là à partir des documents. C'est ça.

19 **Me DANIEL CÔTÉ :**

20 - Puis, c'est ça, c'est-à-dire qu'il fait, là il fait  
21 le parallèle entre...

22 R Et puis, là, ce dont je parle c'est pas le document  
23 que monsieur aurait...

24 **LA COUR :**

25 - Mais je vais retenir l'objection si, effectivement,

1 le témoin doit se référer à des documents qui sont pas  
2 déjà communiqués, je vaiss lui interdire de témoigner  
3 là-dessus. Alors je vais maintenir l'objection.

4 R C'est des documents qui sont généraux.

5 Q Ma décision là...

6 R Je parlais pas d'un document précis là, monsieur a  
7 mal... il voulait pas voir encore une fois, lui. Mais  
8 disons que c'est ça là, hein. C'était général ça. Le  
9 guide Indien c'est pas dans un document précis, n'est  
10 pas le guide Métis, c'est deux choses différentes. Et  
11 c'est même une argumentation touristique. Donc ça  
12 c'était une époque.

13 Mais pour ce qui a trait là, lui il parle  
14 véritablement d'intermédiaires entre les Français et  
15 les Montagnais. Donc c'est une chose que, moi en tout  
16 cas, j'aurais considérée, si j'avais fait une étude,  
17 je trouve ça très intéressant cette remarque-là. Bon.

18 **Me DANIEL CÔTÉ :**

19 Q L'existence de la trajectoire amérindienne,  
20 trajectoire métisse, vous en avez parlé.

21 Maintenant parlez de la deuxième période, à la page  
22 83, vous voyez, la deuxième période, de 1800 à 1842:  
23 affirmation identité claire de la communauté. Alors,  
24 pourriez... expliquez-nous ça?

25 R Oui. Là, ici, peut-être page 82, si vous me permettez.

1 Q Oui.

2 R Bon. On a dit : *l'existence d'une trajectoire*  
3 *amérindienne et d'une trajectoire métisse s'effectuent*  
4 *en parallèle.* Si on regarde la note du père Hébert.

5 Q Oui.

6 R Ça serait plausible, hein, et donc déjà à cette  
7 époque-là on constate qu'il y a donc une  
8 identification de la trajectoire métisse et une  
9 identification de la trajectoire amérindienne. Et lui  
10 il va jusqu'à dire que, les Amérindiens montagnais  
11 prennent leur chef chez les Métis. Bon. Alors donc on  
12 peut... nous on utilise cette idée-là et on arrive à  
13 l'autre, l'autre affirmation où, à ce moment-là...  
14 bien c'est la période où on semble avoir en tout cas  
15 des occurrences métisses qui sont, qui sont  
16 fréquentes, affirmation donc et identification claire  
17 d'une communauté.

18 Vous avez, bon, est-ce que je dois lire ça au complet,  
19 si vous voulez, hein, peut-être ça vaut..., c'est un  
20 bon paragraphe.

21 *Nous avons affirmé l'existence d'une trajectoire*  
22 *amérindienne, d'une trajectoire métisse, en lien avec*  
23 *la descendance de Nicolas Peltier, les autres gens*  
24 *libres, la question est maintenant de montrer, qu'au*  
25 *début du 19e siècle, cette présence métisse s'affirme*

1 distinctement et cela nous amène à faire un tour  
2 d'horizon historique de la situation.

3 On reconnaît clairement la présence de la famille  
4 Verreault dans le secteur des Terres-Rompues,  
5 qualifiée de plus vieille famille de la région, selon  
6 un généalogiste, ce qui est très significatif dans une  
7 période où on l'a vu, le territoire a été souvent  
8 considéré comme vide. Souvent on disait le territoire  
9 est vide, hein. Là, on parle d'une très vieille  
10 famille qui habitait là. Bon.

11 Et le journal de Neil McLaren parle en fait de  
12 François Verreault et de Jérôme Saint-Onge, des gens  
13 libres habitant autour du Poste de Chicoutimi. Dans  
14 les recensements de l'abbé Doucet, l'expression «gens  
15 libres et métis» est clairement identifiée, ce qui  
16 correspond à la définition déjà présentée. Nous  
17 pouvons donc considérer après analyse des trajectoires  
18 qu'il est possible de localiser au moins 15 familles,  
19 sans trop d'efforts, 15 familles métisses, en 1842.  
20 Cette évaluation n'est pas exhaustive mais présente  
21 néanmoins la réalité bien ancrée de trajectoires  
22 métisses similaires. Nous présentons ainsi ces  
23 familles montrant une solide affirmation de la  
24 présence métisse sur le territoire, en 1842. Il est  
25 pratiquement impossible de ne pas reconnaître



1 l'existence de ces personnes comme métisses dans ce  
2 secteur-là. Cependant, je laisserai aux gens le droit  
3 d'étudier tout ça, c'était pas à nous... c'est une  
4 réponse à une question, en lien avec ce qu'on a.

5 Vous avez ensuite les trajectoires, on a Peter McLeod  
6 évidemment, qu'on considère comme le plus connu des  
7 «gens libres».

8 Q Là vous parlez des gens qui étaient à l'emploi de la  
9 Compagnie du Nord-Ouest?

10 R Là je vous entends pas.

11 Q Là vous parlez des gens là, ceux que vous avez  
12 relevés, la plupart sont des... c'est des gens qui ont  
13 travaillé pour la Compagnie du Nord-Ouest, puis la  
14 Compagnie de la Baie D'Hudson; c'est exact?

15 R Oui, absolument, oui, qui sont descendants de ces  
16 gens-là.

17 Q O.K.

18 R Les biographies sont très courtes. Mais je pense qu'en  
19 tout cas, on a tout ce qu'il faut pour, pour à tout le  
20 moins regarder l'idée de Métis, donc Peter McLeod,  
21 Peter McLeod fils, qui, qu'on peut qualifier de Métis  
22 légendaire. Il est considéré comme faisant partie  
23 d'une aura ou d'une... il est très important. Alors  
24 c'est... c'est quelque chose qu'on doit pas négliger  
25 du tout. Cyriac Buckle qui est un gens libre,

1       descendance allemande, alors vous voyez comment... la  
2       suite c'est des Métis, Connely, ça c'est à partir de  
3       l'Allemagne, hein. Et puis à partir du document aussi  
4       de monsieur Savoyard, qui n'a pas été utilisé.

5       Alors imaginez si on avait eu les moyens. Ça ces gens-  
6       là vivent dans une période... simultanément, alors  
7       donc ça fait pas mal de monde qui sont à l'étude là.  
8       Moi j'en vois beaucoup. Joseph Moreau est là - j'en  
9       parlerai pas, monsieur va me, va me le reprocher.  
10      Moi, c'est un Métis pour moi Joseph Moreau.

11     Q   Alors vous en avez relevé là à peu près 15?

12     R   Est-ce qu'on est rendu à la troisième période?

13     Q   Là on serait rendu à la troisième période, oui.

14     R   Oui. 1842-1861, c'est ce qu'on appelle la mainmise de  
15       l'État. Et à ce moment-là, bon, il y a une disparition  
16       administrative de l'identité métisse ou occultation de  
17       la communauté dans l'administration comme telle, c'est  
18       entendu qu'à partir du moment où l'État devient plus  
19       fort et qu'on a notre Palais de justice à Chicoutimi  
20       et que les gens, bon, ça devient l'applica... alors à  
21       ce moment-là dans les documents l'État ne va pas  
22       favoriser le mot «Métis», ce qui n'empêche pas de  
23       retrouver des Métis et des gens qui se disent Métis et  
24       des gens qui continuent d'être Métis.

25       Et c'est pas les... disons la catégorie «Métis»

1 disparaîtra des documents officiels, mais la  
2 disparition administrative n'est pas une disparition  
3 de fait. On parle plutôt d'une occultation. Ça veut  
4 dire, probablement qu'une occultation, c'est ce qu'on  
5 a vu, c'est-à-dire une façon de pas voir.

6 Q Quand vous parlez de la période de mainmise de l'État  
7 là, vous situez ça, pourquoi vous situez ça entre 1842  
8 et 1861, c'est toute cette période-là qui est la  
9 mainmise ou...

10 R Oui. En 1861... en fait, ça c'est des choses qu'il  
11 faudrait étudier et regarder, mais elles sont quand  
12 même là. On pense que là, la mainmise de l'État est un  
13 peu plus... on peut en parler là, hein, 1861...

14 Q O.K. Comme elle serait complète là?

15 R Oui, là c'est...

16 Q Ça serait complété.

17 R Pour les raisons que je vous ai énumérées, le  
18 territoire est vaste, on a, on a des palais de justice  
19 qui ont peu de moyens pour faire appliquer la loi. Et,  
20 donc... mai 1861, là on entre dans la période où, bon,  
21 là il y a occultation. Et maintenant on tente d'en  
22 sortir par des gens qui... peut-être comme dirait  
23 notre ami, font leur *coming out*, mais, tant mieux.

24 Mais le fait que c'est pas sur le plan administratif  
25 ça veut pas dire que c'est pas là. Et ça, j'en ai

1 parlé assez, c'est question de regard.

2 Q Dans votre introduction. O.K. J'ai pas d'autres  
3 questions.

4 **LA COUR :**

5 - À ce moment-ci, je vais vous suggérer, Maître  
6 Demers, qu'on prenne dix minutes de suspension. Ça va  
7 permettre au témoin de respirer un peu. Et puis vous  
8 allez pouvoir compléter probablement en même temps ou  
9 à tout le moins tenir en continu votre contre-  
10 interrogatoire.

11 **Me FRANCIS DEMERS :**

12 - Merci, Monsieur le Juge.

13 **LA COUR :**

14 - Alors suspension.

15 SUSPENSION DE L'AUDIENCE...REPRISE

16 **LE TÉMOIN :**

17 - Si, Monsieur le Juge, me le permet, là disons que ça  
18 peut être plus fragile dans cette section-ci de  
19 l'après-midi, au niveau du diabète là. Vous êtes donc  
20 informé que si je sens que c'est...

21 **LA COUR :**

22 - Levez la main.

23 ÉCHANGE DE PART ET D'AUTRE

24

1 **CONTRE INTERROGÉ PAR Me FRANCIS DEMERS :**

2 Q Donc, bonjour, Monsieur Gauthier.

3 R Oui, bonjour.

4 Q Alors à la lecture de votre expertise, vous avez  
5 expliqué votre méthodologie, mais je constate que vous  
6 n'avez pas présenté, dans une première partie, les  
7 sources ou les fonds de recherches que vous avez  
8 examinés pour procéder à votre contre-expertise, est-  
9 ce que je me trompe?

10 R Mais c'est-à-dire que, puis ça je l'ai dit quand même  
11 quelques fois, on me demandait pas, moi, de faire une  
12 étude, j'étais pas... J'avais deux questions  
13 complémentaires à répondre, qui étaient importantes,  
14 et nous avons répondu dans la mesure où nous pouvions  
15 le faire. Mais ce qu'on me demandait c'était une  
16 contre-expertise sur la documentation, les ouvrages  
17 qui étaient soumis.

18 Donc c'est ce qu'on a fait essentiellement là. Le  
19 reste était pour répondre aux questions. Et je veux  
20 absolument vous dire, ça c'est important, les  
21 questions, les réponses, sont disons complémentaires;  
22 ce n'est pas l'objet d'une étude définitive. Si on  
23 m'avait donné une étude définitive...

24 Q Ce que vous avez affirmé à la fin... vous avez passé  
25 plus rapidement sur la deuxième partie.

1 R Pardon?

2 Q Vous avez passé plus rapidement sur la deuxième partie  
3 en disant que c'est pas une étude définitive, il  
4 faudrait approfondir la question.

5 R C'était une réponse aux deux questions. Mais  
6 évidemment pas dans l'objectif de faire une étude  
7 définitive.

8 Q Détaillée.

9 R Et pas de répondre à toutes les questions. Et je  
10 dirais même que je ferais une étude disons exhaustive  
11 et je crois pas que je serais le genre à affirmer  
12 définitivement.

13 Q D'accord. D'accord.

14 R Je garderais des portes ouvertes, moi.

15 Q On a bien compris votre réponse, je vous en remercie.

16 R Parce que je veux pas... Bon, j'ai dit assez  
17 clairement qu'une étude c'est regarder deux facettes.  
18 Et, bon, quant t'as les deux facettes, t'arrives à  
19 faire une étude. Si t'en... disons t'en occultes une  
20 partie, bien là ton étude est moins bonne. C'est un  
21 peu ça qui est revenu sans arrêt là.

22 Q D'accord. Je suis maintenant... vous avez fait un  
23 reproche aux expertises du Procureur général du  
24 Québec, aux experts du Procureur général du Québec,  
25 sur la non-utilisation de l'histoire régionale,

1 notamment les oeuvres de Russel Bouchard; je me trompe  
2 pas, vous avez tenu ce propos-là ce matin?

3 R C'est-à-dire que, ce que j'ai dit ce matin était que,  
4 bon, j'ai utilisé une expression théologique, pour le  
5 sujet Russel Bouchard c'est fondamental, c'est une  
6 pierre d'assise. Et je trouve que, compte tenu de  
7 cette pierre d'assise... moi, personnellement, je vous  
8 le dis, si j'avais fait l'étude là, c'est la première  
9 chose que j'aurais prise, puis j'aurais essayé d'y  
10 trouver des poux. Mais, là, je trouve qu'il en a pas  
11 fait beaucoup.

12 Q Avez-vous été informé que le Procureur général a  
13 consacré deux contre-expertises pour analyser...

14 R Moi, c'était pas dans mes...

15 Q ... pour analyser comme il faut...

16 R C'était pas dans mes affaires. Ce que je parle c'est  
17 sur les livres que j'ai et l'analyse que j'ai...

18 Q D'accord. Je reviens aux livres...

19 R ... pas assez de références sur Russel.

20 Q Merci. Je reviens aux livres que vous aviez à  
21 analyser, c'est-à-dire les expertises. Vous aviez à  
22 analyser l'expertise de monsieur Nelson-Martin Dawson?

23 R Oui.

24 Q Avez-vous constaté qu'à sa biographie, il a cité sept  
25 des dix ouvrages de Russel Bouchard, est-ce que c'est

1 pas ça?

2 R Ah, oui, oui, je veux dire, il... moi je dis la  
3 citation c'est très, très bien, mais par contre je  
4 vous ai énuméré plusieurs titres qu'il a oubliés,  
5 hein, aussi. Et l'important là-dedans c'est que, on...  
6 tu ne vois pas beaucoup d'utilisation.

7 Q Est-ce que, parce que vous êtes un chercheur, vous  
8 avez quand même de l'expérience dans ce domaine, est-  
9 ce qu'il y a un autre aussi façon de travailler, à  
10 savoir que les experts du Procureur général du Québec  
11 ont pu examiner les sources premières, les sources en  
12 archive que monsieur Bouchard a consultées, a émis une  
13 hypothèse, et nos experts ont décidé d'en tirer leurs  
14 propres conclusions à partir de ces sources-là. Est-ce  
15 que vous admettez, au plan historiographique,  
16 technologique, que c'est possible d'avoir cette  
17 démarche-là?

18 R Oui, c'est souhaitable. Mais ce qui se produit, dans  
19 le cas des textes... ce que je tiens à dire, c'est  
20 simplement les textes que j'ai là, j'avais pas plus  
21 loin que ça.

22 Q Oui.

23 R Disons que, oui ça c'est... puis moi, personnellement,  
24 hier on avait les anthropologues, qui eux travaillent  
25 sur l'oral, moi je suis bien dans l'approche histoire,



1 historienne, où c'est important d'utiliser les  
2 archives. Mais il faut utiliser le document dans un  
3 prisme large. Et là, j'ai cité plusieurs fois Todoroff  
4 que madame Héroux cite. Là, on sent un effort de  
5 restreindre, restreindre, restreindre la conclusion.

6 Q On s'y perd.

7 R C'est juste ça. Parce que le travail même...

8 Q Le travail...

9 R Je veux dire, moi je peux pas dire qu'il y a aucune  
10 étude là-dedans que, je veux dire... mais c'est ça. Je  
11 les connais d'ailleurs, j'en connais plusieurs de ces  
12 chercheurs-là. Et je sais que dans un autre contexte,  
13 ils auraient probablement ressorti d'autres choses à  
14 partir de leurs documents.

15 Q Donc...

16 R Mais, là, il y a un contexte précis.

17 Q Bon. J'ai bien compris votre réponse. J'arrive à la  
18 critique de l'étude de Nelson-Martin Dawson, à la page  
19 31 de votre expertise, le point 5. Vous avez souligné  
20 le fait que monsieur Dawson attribue une étrange  
21 présence montagnaise dans la région de Tadoussac-  
22 Nord... pardon, sur la rive Nord du Saint-Laurent  
23 entre Tadoussac et Québec pour leur transport, comme  
24 un secteur des caps qui était dangereux. D'une  
25 certaine façon, vous soutenez qu'à cause des obstacles

1 géographiques, cette présence-là était plus ou moins  
2 plausible avec une telle intensité, comme monsieur  
3 Dawson le prétend?

4 R Mais c'est-à-dire que, vous connaissez peut-être  
5 Charlevoix.

6 Q Oui.

7 R Alors disons que quand on est à Tadoussac on est pas  
8 les caps.

9 Q D'accord. Mais c'est ce que...

10 R Alors, donc...

11 Q Je voulais juste votre... le transport, pour le  
12 transport commercial c'est un secteur qui était  
13 dangereux?

14 R Mais Tadoussac et Baie Sainte-Catherine sont reconnus  
15 davantage comme un lieu de, disons un lieu saisonnier.  
16 Le Traité de l'Alliance, quand Champlain arrive avec  
17 le... il constate que ces gens-là sont réunis pour une  
18 occasion spéciale, et c'est comme ça qu'il y a  
19 plusieurs chefs. Et donc, c'est pas... Même sur ce  
20 secteur-là, disons que l'idée d'une présence  
21 montagnaise autre que dans les saisons estivales,  
22 sont... demeurent discutables.

23 Q Vous admettez avec moi qu'il y avait une possibilité  
24 par les voies terrestres d'accéder, pour les  
25 Montagnais du Saguenay, d'accéder à ces territoires-

1 là, pour la chasse et le piégeage, par la voie  
2 terrestre, les sentiers?

3 R Pour... vous parlez de... oui oui. De toute façon, il  
4 y a accès partout. Mais de là à dire que parce qu'il  
5 y a accès, bon, c'est un territoire qui est, qui est  
6 montagnais. À ce moment-là, il y aurait plusieurs qui  
7 avaient accès.

8 Q Oui.

9 R Parce que vous savez, moi j'ai eu les gens de Lorette,  
10 là, ils ont passé au-dessus de trois semaines dans nos  
11 archives. Et eux ils avaient accès aussi, hein, alors  
12 ça... Mais globalement, à part le canton Callières,  
13 qui est d'ailleurs proche de Baie Sainte-Catherine,  
14 les Montagnais ne semblent pas... en tout cas, nous on  
15 ne voit pas de revendications très particulières pour  
16 le Charlevoix traditionnel.

17 Q D'accord. Je vais citer un ouvrage que vous connaissez  
18 bien.

19 R Ah, bien oui.

20 **LA GREFFIÈRE :**

21 - C'est une nouvelle cote?

22 **Me FRANCIS DEMERS :**

23 - Oui, une nouvelle cote.

24 **LA GREFFIÈRE :**

25 - PC-53.

1 **Me FRANCIS DEMERS :**

2 Q Dans «*Histoire de Charlevoix*», à la page 77, un peu  
3 plus loin, Monsieur Gauthier.

4 R 77?

5 Q Oui.

6 **LA COUR :**

7 - Pour les fins de l'enregistrement, je comprends  
8 qu'il s'agit d'un extrait d'un ouvrage?

9 **Me FRANCIS DEMERS :**

10 - Oui. J'ai extrait de *L'Histoire de Charlevoix*,  
11 rédigé par Normand Perron et monsieur Serge Gauthier.

12 **LA COUR :**

13 - Allez-y.

14 **Me FRANCIS DEMERS :**

15 Q À la page 77, je vais vous lire le premier paragraphe,  
16 vous mettre en contexte :

17 «Au début du 17e siècle, la région semble être un  
18 point de convergence pour différentes nations  
19 amérindiennes, le site de la Pointe aux Alouettes  
20 à l'embouchure du Saguenay sert depuis longtemps  
21 de lieu de rassemblement, c'est à cet endroit,  
22 comme nous l'avons vu au précédent chapitre, que  
23 Champlain conclut, en 1603, un Traité d'Alliance  
24 avec les Montagnais, les Hurons et les Algonquins  
25 contre les Iroquois, leurs ennemis communs. Le

1           *lieu que Champlain avait alors nommé la Pointe de*  
2           *Saint-Mathieu prendra en 1608 le nom que nous*  
3           *connaissons aujourd'hui».*

4           Vous avez abordé ce point-là. Le paragraphe qui  
5           m'intéresse c'est le dernier :

6           *«Alors que s'amorce le 17e siècle, avant même que*  
7           *les premiers coureurs des bois ne soient présents*  
8           *en nombre important sur les territoires, les*  
9           *Amérindiens, notamment les Montagnais du Saguenay*  
10           *empruntent des sentiers à travers les forêts de*  
11           *la région pour aller chasser ou pour aller pêcher*  
12           *sur les rivières ou sur le fleuve, ces pistes*  
13           *sont parcourues à pieds en été ou en raquettes en*  
14           *hiver».*

15           Et vous indiquez (*inaudible*) carte 7 et encadré, j'ai  
16           reproduit la carte 7, qui figure à la page 79 de  
17           l'ouvrage.

18 R Ah, oui, ça avait été fait par monsieur Godin qui  
19           était un spécialiste sur la question. Mais c'est  
20           comme, là vous faites une lecture parallèle des  
21           documents. Alors vous... moi j'ai jamais dit qu'il y  
22           avait pas aucun Montagnais qui venait dans Charlevoix,  
23           je viens de vous dire tout à l'heure, il y en avait.  
24           Et les Montagnais venaient surtout en période estivale  
25           et... mais, cependant, on ne peut pas dire que c'est

1 une région montagnaise. Parce que vous savez si... il  
2 y a des (inaudible) des fois je... je m'amuse à dire  
3 que les Indiens étaient un peu comme les Blancs dans  
4 le fond, ils venaient (inaudible) l'été, et l'hiver  
5 ben ils avaient beaucoup moins d'intérêt à venir dans  
6 Charlevoix. Donc ça a fait... c'est la géographie qui  
7 a fait que la présence donc est épisodique.

8 Q On parle quand même de territoires de chasse et de  
9 pêche dans l'extrait de votre livre?

10 R Épisodiques.

11 Q Donc, je reviens... je vais un peu plus loin.

12 R Et, monsieur, monsieur Dawson va plus loin que  
13 épisodique.

14 Q Donc j'arrive, je vais vous... Avez-vous votre  
15 expertise avec vous?

16 R Oui, si vous me dites la page.

17 Q Oui, je vais aller à la page 35. Vous citez, outre le  
18 cas Blackburn, un cas qui aurait été intéressant  
19 d'analyser, le cas de monsieur Frédéric Fillion. La  
20 dernière phrase du paragraphe 6. Vous me suivez,  
21 Monsieur Gauthier?

22 R Oui oui.

23 Q *«Il aurait été intéressant de prendre le cas de*  
24 *Frédéric Fillion, un exemple d'un métissage*  
25 *réalisé dans la région de Charlevoix et transposé*

1           *au Saguenay, notamment avec la famille Murdock».*

2           Je comprends que votre source pour soutenir ce point-  
3           là, c'est monsieur Alemann, le généalogiste Alemann?

4 R       Oui. Et ce que je dis ici, c'est par rapport à sa  
5           constellation métisse, disons moi, et je ne l'oblige  
6           pas à le faire, je ne lui demande de pas le faire,  
7           moi, personnellement, j'aurais trouvé intéressant  
8           d'ajouter Frédéric Fillion.

9 Q       Je vais vous...

10 R       Et donc, vous retrouvez dans Alemann cette chose-là.  
11         Ça aurait pu être intéressant, ça aurait pu ne pas  
12         l'être, mais moi j'aurais testé ça.

13 Q       On va aller voir monsieur Alemann, le cas de Frédéric  
14         Fillion, je vais vous donner...

15 R       Est-ce que monsieur Nelson l'a fouillé?

16 Q       Non. Je suis en contre-interrogatoire sur...

17 R       Est-ce qu'il l'a fouillé?

18 Q       ...notamment sur votre expertise.

19 R       Est-ce qu'il l'a fouillé, monsieur...

20 Q       Je ne le sais pas.

21 R       Bon. Mais... moi non plus.

22 Q       Donc de vos propos, que vous avez pas fouillé le cas,  
23         je constate que vous avez pas vérifié...

24 R       Je l'ai vérifié.

25 Q       ...les sources généalogiques?

1 R Mais j'ai pas vérifié ça. Ça c'est un document que  
2 vous m'arrivez là.

3 Q Non.

4 R J'ai pas vérifié ça.

5 Q Les sources ou... les - comment dire - les documents  
6 cités par monsieur Alemann?

7 R Tout ce que je dis là-dedans, hein, et je le dis, je  
8 le répète là, c'est qu'il aurait dû, lui, Nelson, le  
9 faire.

10 Q D'accord.

11 R Moi, non.

12 Q Mais vous...

13 R Et je lui donne une piste.

14 Q D'accord.

15 R Et je suis content de voir que vous l'empruntez.

16 Q Oui. Je vais juste aller voir le cas de Frédéric  
17 Fillion. J'ai reproduit la page que vous avez  
18 identifiée à la note 30 de votre expertise. Quand on  
19 regarde la biographie que fait monsieur Alemann de  
20 Frédéric Fillion, il nous dit :

21 *«Frédéric Fillion était forgeron à Baie Saint-*  
22 *Paul, son épouse Marie-Anne Martin est une*  
23 *indigène issue d'aucun métissage, bien que reliée*  
24 *aux clans Peltier, Gariépy et Moreau. Elle a*  
25 *perdu son père en bas âge et fut élevée dans une*



1           *famille Néron de Charlevoix*».

2           Est-ce que, à la lumière des affirmations de monsieur  
3           Alemann, est-ce qu'on peut soutenir que compte tenu  
4           que madame Martin a été élevée dans une famille euro-  
5           canadienne, est-ce qu'on peut parler d'un métissage,  
6           au point de vue culturel?

7 R       Je répète que monsieur Dawson aurait dû regarder ça,  
8           et lui aurait pu tirer des conclusions, c'est son  
9           travail de le faire. Là, il ne l'a pas fait. Moi je  
10          dis: allez voir ça, regardez, vous tirerez votre  
11          conclusion.

12 Q       J'ai juste trouvé...

13 R       Tout ce que j'ai affirmé là, c'est que lui il ne l'a  
14          pas fait.

15 Q       J'ai juste posé une question : est-ce que vous êtes  
16          d'accord...

17 R       Mais je peux pas répondre à ça, c'est pas dans mon  
18          mandat et c'est pas dans l'étude.

19 Q       D'accord.

20 R       Alors monsieur Dawson, demandez-lui de donner son  
21          opinion là-dessus, et ça aurait été bien qu'il le  
22          fasse pour sa recherche.

23 Q       Mais vous avez quand même cité cette page-là de  
24          monsieur Alemann?

25 R       Absolument. Et...

1 Q Et là, je vous interpelle...

2 R ...qui nous donne le droit d'arriver à cette  
3 conclusion-là, si vous voulez, ou Dawson aussi, mais  
4 c'est à lui à le faire, c'est pas à moi.

5 Q Moi, c'est pas la conclusion de monsieur Dawson, c'est  
6 la vôtre que je recherche. Est-ce que vous avez  
7 compris ma question, est-ce que je dois la répéter?

8 R Disons que j'ai pas à y répondre, et si j'y répondais,  
9 je vous donnerais beaucoup d'avis là-dessus et ce  
10 n'est pas le mandat que j'avais.

11 **LA GREFFIÈRE :**

12 - Est-ce que vous cotez ce document, Maître?

13 **Me FRANCIS DEMERS :**

14 - Oui, on va le coter.

15 **LA GREFFIÈRE :**

16 - PC-54, extrait de..?

17 **Me FRANCIS DEMERS :**

18 - Extrait...

19 R Moi, ici, vous voyez ,monsieur, vous produisez des  
20 documents, moi je vais vous en produire un: «Une  
21 entrevue d'histoire de Charlevoix», hein...

22 Q Monsieur...

23 R ...Farnham, 1883. On vient de traduire le texte là. On  
24 retrouve plusieurs types de, c'est un américain...

25 Q Monsieur, Monsieur...

1 R ...qui écrit dans le *Harpers Magazine*...

2 Q Monsieur...

3 R ...à plusieurs millions de copies.

4 Q Monsieur, Monsieur...

5 R Est-ce que j'ai le droit de le lire, Monsieur...

6 Q Monsieur Gauthier, on est en contre-interrogatoire.

7 **LA COUR :**

8 - S'il y a une objection...

9 **Me FRANCIS DEMERS :**

10 - Oui, je m'objecte.

11 **LA COUR :**

12 - ...à cette partie de témoignage et que...

13 R Il m'arrive avec des choses sans rapport...

14 **Me FRANCIS DEMERS :**

15 - Je m'objecte.

16 R Moi je veux arriver avec des choses avec rapport.

17 **LA COUR :**

18 Q Monsieur Gauthier...

19 **Me FRANCIS DEMERS :**

20 - Je m'objecte doublement.

21 **LA COUR :**

22 Q Monsieur Gauthier, je m'excuse. On peut pas parler  
23 trois, ni deux, en même temps parce que c'est  
24 impossible de communiquer.

25 Alors dans un premier temps je vais dire au témoin une

1 chose, une première chose. Vous êtes là pour répondre  
2 à des questions. Vous avez été identifié comme étant  
3 un expert, donc vous avez même le droit de rapporter  
4 autre chose que des faits, donc de donner des  
5 opinions.

6 Deuxièmement, il faut répondre aux questions et non  
7 pas pas répondre à n'importe quoi, parce que ce qui  
8 est admissible en preuve c'est uniquement ce qui est  
9 pertinent. Ce qui est pertinent c'est ce qui est en  
10 rapport avec les questions qui sont posées.

11 Et si effectivement le procureur s'objecte à la  
12 réponse que vous voulez mentionner, parce qu'il la  
13 considère non pertinente, alors il s'agit d'une  
14 objection que je dois décider. Et avant que vous  
15 continuez, il faut d'abord attendre qu'on ait décidé  
16 de la question.

17 **LA COUR :**

18 - Alors Maître Demers vous formulez une objection à la  
19 preuve testimoniale que veut ajouter le témoin.

20 **Me FRANCIS DEMERS :**

21 - Oui.

22 **LA COUR :**

23 - Maître Côté va répondre à votre objection quand vous  
24 aurez complété votre... Formulez votre objection.

25 **Me FRANCIS DEMERS :**

1 - Surtout que, je pense...

2 R Est-ce que je peux, Monsieur le Juge...

3 **LA COUR :**

4 Q Vous avez manifestement pas compris ce que j'ai  
5 mentionné.

6 R O.K. Parfait. Alors j'ai compris.

7 **Me FRANCIS DEMERS :**

8 - Surtout c'est un des auteurs qui est cité dans le  
9 fameux document où vous avez maintenu notre objection  
10 dans le supplément de pièces supplémentaires qu'on a  
11 tentées d'introduire au mois de janvier, monsieur  
12 Farnham.

13 R Je n'ai pas entendu...

14 **LA COUR :**

15 - Réplique, Maître Côté.

16 **Me DANIEL CÔTÉ :**

17 - Non, Monsieur le Juge.

18 **LA COUR :**

19 - Ça va. Alors je maintiens l'objection. Alors vous ne  
20 serez pas autorisé à compléter la réponse que vous  
21 étiez en train de formuler.

22 **Me FRANCIS DEMERS :**

23 - Juste pour Madame la greffière qui avait posée une  
24 question...

1 **LA GREFFIÈRE :**

2 - S'il vous plaît.

3 **Me FRANCIS DEMERS :**

4 - ... au préalable avant cet incident. C'est l'extrait  
5 de la pièce, je pense c'est la pièce de monsieur  
6 Alemann, I-4, est-ce que c'est possible, I-4?

7 **LA GREFFIÈRE :**

8 - O.K.

9 **Me FRANCIS DEMERS :**

10 - De la page 329.

11 **LA GREFFIÈRE :**

12 - Merci.

13 **Me FRANCIS DEMERS :**

14 - On est rendu à PC?

15 **LA GREFFIÈRE :**

16 - 54.

17 **Me FRANCIS DEMERS :**

18 - 54.

19 **LA GREFFIÈRE :**

20 - Oui.

21 **Me FRANCIS DEMERS :**

22 Q Toujours dans l'expertise de monsieur Dawson, je vais  
23 à la page 36, à la page 36 de votre expertise,  
24 Monsieur Gauthier, le point 4 : «Dawson place...» et  
25 je vous cite :

1           *«Dawson place les Harvey de Charlevoix chez les*  
2           *Écossais, erreur grossière puisque les Harvey de*  
3           *Charlevoix sont issus de Sébastien (inaudible) un*  
4           *paysan d'origine française. Dawson refait une*  
5           *erreur de Georges Thompson, qui est*  
6           *malheureusement souvent reprise».*

7 R Ça c'est 36.4, monsieur c'est pas 38.

8 Q À la page 36, c'est ça le point 4.

9 R C'est ça, 36.4.

10 Q 36.4

11 R Oui. Alors qu'est-ce que vous aviez à dire là-dessus?

12 Q Je vais vous montrer le passage dans l'expertise de  
13 monsieur Dawson, qui est déjà coté, c'était  
14 l'expertise PC-21.

15 **LA GREFFIÈRE :**

16 - 21? O.K.

17 **Me FRANCIS DEMERS :**

18 Q Donc je lis le passage au début, au premier paragraphe  
19 de la page 188 de l'expertise de monsieur Dawson :

20           *«Certains indices permettent pourtant de voir*  
21           *comme aucun problème la présence en ces lieux,*  
22           *dès cette époque, de Duncan McNicholl, de Georges*  
23           *Thompson, Georges Hewitt et des frères Blackburn.*  
24           *Comme les deux seigneurs, ces hommes étaient des*  
25           *Écossais et d'aucuns d'entre eux assurément*

1           *appartenaient au 78<sup>e</sup> Régiment des Highlanders*».  
2 Et là, monsieur Dawson cite la note 494, il cite Jean-  
3 Charles Claveau, et par la suite il cite (inaudible):  
4           *«La demi-douzaine de soldats qui s'installèrent*  
5           *à Murray Bay du temps de (inaudible), seraient*  
6           *plutôt les Harvey, les MacLean, de même que les*  
7           *McNicholl et les Blackburn*».

8 À la lumière de la note 494, est-ce qu'on peut  
9 comprendre que ce qui intéressait monsieur Dawson,  
10 c'est de vérifier l'identité des soldats qui étaient  
11 présents et non leur origine?

12 R Là, il laisse quand même perdurer la chose, c'est tout  
13 ce qu'on peut constater. Et c'est dommage, parce que,  
14 pour les Harvey c'est quelque chose. Et puis surtout  
15 utiliser Jean-Charles Claveau, là, quand même.

16 Q Je vais vous amener sur une autre critique que vous  
17 avez formulée à l'égard de l'expertise de monsieur  
18 Dawson, à la page 37 de votre expertise, le paragraphe  
19 8 de la page 37 :

20           *«Par méconnaissance de la région de Charlevoix,*  
21           *page 199, Dawson grossit la conclusion du*  
22           *chercheur Serge Boudreau, interprète mal ses*  
23           *tableaux. Dawson ignore le développement*  
24           *démographique de Charlevoix et le cheminement*  
25           *reconnu de la trame de cette population. Il*



1           *aurait été nécessaire pour lui de consulter*  
2           *l'article de Serge Gauthier sur «Le cheminement*  
3           *démographique dans Charlevoix», publié dans la*  
4           *revue L'Histoire de Charlevoix, en 1987, il ne*  
5           *fait aucune référence à cet article toutefois».*

6           Ce que je comprends...

7 R Page 31, la référence.

8 Q Oui, oui. Alors ce que je comprends, vous reprochez à  
9 monsieur Dawson de ne pas avoir examiné cette source-  
10 là pour élaborer sur ce point?

11 R Imaginez-vous qu'il y en a combien d'études  
12 démographiques de Charlevoix et du Saguenay... je veux  
13 dire ce texte-là depuis 1987, je vous le dis, je le  
14 réédite là, il est cité par tous les chercheurs qui  
15 étudient la démographie de Charlevoix, des doctorats,  
16 hein. Je veux dire, pourquoi monsieur Dawson se  
17 dispenserait lui?

18 Q Oui.

19 R Puis je pourrais vous sortir... je ne suis pas un  
20 universitaire, j'ai pas toutes les sources pour... les  
21 citations de cet article-là sur le territoire de  
22 Charlevoix il est fréquent. Alors c'est... Est-ce  
23 qu'il le trouve pas bon? Est-ce qu'il le trouve bon?  
24 Peu importe, il faut qu'il soit cité.

25 Q Je vais vous montrer le texte, dans votre note, votre

1       texte.

2 R   Oui.

3       **Me FRANCIS DEMERS :**

4       - Ça serait PC?

5       **LA GREFFIÈRE :**

6       - Déjà produit?

7       **Me FRANCIS DEMERS :**

8       - Oui. Où est-ce qu'on veut le... c'est la note...  
9       soit... c'est la note 31 de l'expertise de monsieur  
10      Gauthier, où est-ce que vous voulez... est-ce que  
11      c'est plus utile pour le Tribunal qu'on en fait une  
12      pièce commune?

13      **LA COUR :**

14      - Je pense que ça irait dans le sens de ce que avez  
15      déjà amorcé comme...

16      **Me FRANCIS DEMERS :**

17      - Oui. Alors...

18      **LA COUR :**

19      - ... méthode de contre-interrogatoire.

20      **Me FRANCIS DEMERS :**

21      - On continue en PC. Donc c'est Serge Gauthier, Marc-  
22      André Bluteau «*Éléments de recherche en vue d'une*  
23      *étude historique du peuplement de Charlevoix*».

24      **LA GREFFIÈRE :**

25      - PC-55.

1 **Me FRANCIS DEMERS :**

2 - PC-55.

3 **LA GREFFIÈRE :**

4 - «Éléments de recherche...» O.K.

5 **Me FRANCIS DEMERS :**

6 Q Ce que je constate, à la conclusion de votre article,  
7 à la page 7.

8 **LA COUR :**

9 - Je vais vous demander de...

10 **LA GREFFIÈRE :**

11 - Oui, excusez.

12 **LA COUR :**

13 - ...suspendre votre question, parce que je voudrais  
14 vous suivre avec le document.

15 **Me FRANCIS DEMERS :**

16 - D'accord.

17 Q Ce que je..

18 R Est-ce qu'il l'a utilisé monsieur Dawson?

19 Q Non. Attendez la question.

20 R Non, je veux dire... donc vous nous affirmez que  
21 monsieur Dawson l'a pas utilisé, bon.

22 Q C'est...

23 R C'est ça que... mon étude...

24 Q S'il vous plaît, Monsieur Gauthier...

25 R Monsieur le Juge, c'est de dire, il ne l'a pas

1 utilisé. Je dis pas plus que ça.

2 **Me FRANCIS DEMERS :**

3 - Je m'objecte...

4 **LA COUR :**

5 - Mais j'ai pas encore entendu la question qui  
6 l'accompagnait.

7 **Me FRANCIS DEMERS :**

8 - C'est ça.

9 R Moi mon but...

10 Q Attendez les questions, Monsieur Gauthier, s'il vous  
11 plaît. Alors dans les conclusions...

12 R Et qu'est-ce que vous suggérez là, vous suggérez que  
13 j'entends pas les questions? Je vous dis la manière  
14 que vous parlez là...

15 Q J'ai dit d'attendre la question.

16 R Monsieur le Juge, j'entends presque rien de ce qu'il  
17 dit.

18 Q D'accord. Je vais parler plus fort.

19 R Je m'excuse là, mais faudrait qu'il parle un peu plus  
20 fort, puis même j'en perds des phrases.

21 Q D'accord. J'ai dit «attendre la question».

22 R Oui, c'est ça. Mais des fois j'entends pas.

23 Q Alors je suis rendu à la conclusion de l'article et,  
24 à la page 7, conclusion «*Un peuplement insulaire*» :

25 «*Selon toute évidence la région de Charlevoix*

1           *présente des caractéristiques qui lui confèrent*  
2           *un caractère d'insularité marqué. Sans pouvoir*  
3           *l'affirmer de manière définitive, il semble que*  
4           *les apports de populations extérieures à Baie*  
5           *Saint-Paul et la Belle Baie sont très limités. En*  
6           *fait, outre la présence d'Écossais et*  
7           *d'anglophones à la Malbaie, la population de*  
8           *Charlevoix se développe en vase clos à partir de*  
9           *la première moitié du 18<sup>e</sup> siècle, les pionniers*  
10           *établis entre 1675 et 1740 et servent sur les*  
11           *territoires sans qu'apparaissent de façon*  
12           *significative d'autres éléments provenant de*  
13           *l'extérieur».*

14           Un peu plus loin, j'ai mis en jaune, Monsieur  
15           Gauthier, l'avant-dernier paragraphe de la page 7 :

16           *«Sur l'ensemble de la période étudiée, on*  
17           *retrouve pour la plupart les mêmes familles qui*  
18           *progressivement pour des motifs économiques plus*  
19           *particulièrement se déplacent afin d'améliorer*  
20           *leur sort».*

21           Ce que je constate, à la lumière de vos conclusions et  
22           à la lumière de votre article, on fait jamais mention  
23           de populations métisses dans cet article-là. Et alors  
24           qu'à la page 199, monsieur Dawson, ce qui  
25           l'intéressait c'est de tenter d'identifier les gens

1 d'ascendance mixte dans la région de Charlevoix. Alors  
2 est-ce qu'on peut soutenir qu'il n'était pas opportun  
3 pour monsieur Dawson d'utiliser votre article  
4 puisqu'on ne fait aucune mention de la...

5 R Non, parce que...

6 Q ... de cas d'ascendance mixte?

7 R Comme d'ailleurs j'ai cité aussi *Les Saguenéens* de  
8 monsieur Gérard Bouchard. Non, parce que si on veut...  
9 là vous êtes dans une étude du peuplement d'un  
10 secteur, parce que c'est pas... ça c'est pour  
11 Charlevoix, c'est pas pour tout le Saguenay là, vous  
12 êtes dans une étude démographique, dans une étude de  
13 populations et, à tout le moins, en référence, hein,  
14 vous avez un article, que vous pouvez trouver peu  
15 pertinent, mais vous dites que vous l'avez regardé. Et  
16 ça, vous mettez ça dans... pas parce qu'il y en a si  
17 peu. Et moi je pense qu'on peut pas passer à côté,  
18 comme *Les Saguenéens*, en 1983, il a fait époque ce  
19 livre-là. Alors c'est pas parce qu'une source est plus  
20 ancienne. Il a cité Monseigneur Victor par exemple,  
21 aussi, bon, c'est vieux, on le cite. Ça veut pas dire  
22 qu'on va se servir de tout ça.

23 Alors, donc, le fait qu'un document... s'il y en avait  
24 eu 22, il y a en pas beaucoup, alors c'est qu'il l'a  
25 ignoré tout simplement. Et c'est pas, c'est pas

1 méthodologique ça.

2 Q Ce qui est intéressant quand même, c'est qu'on  
3 reproche souvent à nos experts de s'être fermé les  
4 yeux et, quand on lit la page 199, monsieur Dawson en  
5 se basant sur un texte de Serge Goudreau, en regardant  
6 aussi certains inventaires commerciaux, il a quand  
7 même repéré des gens d'ascendance mixte. Il a tenté  
8 d'évaluer la question métisse dans Charlevoix, ça vous  
9 l'admettez?

10 R Oui, puis la page suivante non. Alors c'est ça qu'on  
11 a dit là, hein. Alors c'est pas... c'est... on  
12 retrouve beaucoup dans toutes ces études-là finalement  
13 et d'ailleurs les appellations, les occurrences sur  
14 lesquelles j'ai beaucoup insisté sont très importantes  
15 là-dessus, c'est que donc, on voit, mais on ne veut  
16 pas voir, donc on se donne... même je l'ai dit tout à  
17 l'heure, (inaudible), on l'a utilisé nous. Alors lui il  
18 l'a pas fait. Alors lui avec pouvait voir.

19 Et c'est un peu la même chose pour monsieur Dawson,  
20 c'est qu'à partir du moment où ça pourrait ne pas - je  
21 pense l'avoir répété quand même - ça pourrait ne pas  
22 servir la cause que lui veut défendre, la sociologie  
23 spontanée qu'il veut défendre, ben, à ce moment-là on  
24 va pas plus loin. C'est ça qui est dommage, c'est ça  
25 qui est reproché là. Parce que je suis convaincu qu'il

1 va en trouver des Métis, effectivement.

2 Q D'accord.

3 R Moi je pense qu'il en aurait vus en tout cas.

4 Q D'accord. Oui. J'arrive à la page 43, je vais changer  
5 d'expert, je vais citer l'expertise de monsieur Michel  
6 Lavoie. C'est... vous faites référence à «L'Histoire  
7 des Indiens de Saint-Fulgence», le paragraphe 18 de  
8 votre page 43 de votre expertise. Vous faites  
9 référence à l'incident survenu concernant les Indiens  
10 de Saint-Fulgence, vous avez... est-ce que je me  
11 trompe, vous avez qualifié l'agent Tessier de  
12 policier, un agent policier, tantôt dans votre...

13 R «L'agent Tessier», c'est comme ça qu'il est écrit.

14 Q Oui, est-ce que vous savez qui est monsieur Tessier?

15 R C'est un... agent Tessier.

16 Q Agent de quoi?

17 R «Agent», agent qui va en l'occurrence répondre à la  
18 plainte de... vous savez je veux pas faire, moi, comme  
19 certains de vos spécialistes, de la déformation de  
20 choses qui, aujourd'hui, signifient ça et qui, hier,  
21 ne le signifiaient pas. Alors vous comprenez, ça c'est  
22 qu'on appelle de la mauvaise histoire. Je ne ferai  
23 pas ça. C'est écrit «agent Tessier». Alors, pour  
24 l'époque, c'était un agent. Et il répond à la lettre  
25 du curé Gagnon.



1 Q D'accord. J'ai la lettre que... est-ce que vous aviez  
2 eu en mains cette lettre-là lorsque vous avez fait  
3 votre analyse à la page 43, la lettre du curé Gagnon?

4 R Cette lettre-là, tout ce que je dis, moi, elle  
5 pourrait amener la présence de Métis, donc regardez-  
6 la. Je ne dis pas que ça en est, je dis pas que ça en  
7 est pas, je dis que c'est important pour lui de  
8 regarder ça.

9 **Me FRANCIS DEMERS :**

10 - Donc je vais vous produire la lettre, elle est déjà  
11 produite en I-44, mais pour les fins d'efficacité du  
12 contre-interrogatoire j'en ai fait des photocopies.

13 **LA GREFFIÈRE :**

14 - Merci.

15 **Me FRANCIS DEMERS :**

16 Q Ce qui est intéressant dans la lettre de Monseigneur,  
17 du prêtre, Monsieur le curé Gagnon, on voit qu'il  
18 qualifie les gens, c'était quand même un témoin  
19 contemporain des événements, en 1921.

20 R Hum, hum.

21 Q Et je suis au deuxième paragraphe de sa lettre.  
22 Monsieur le curé Gagnon se plaint auprès de monsieur  
23 Tessier, que les Canadiens - il parle bien de  
24 Canadiens - font alors commerce avec eux et pour les  
25 mieux disposer à vendre on leur donne de la boisson.

1 Et à la dernière page de I-44, on a la réponse de  
2 l'agent Tessier qui est un agent au département des  
3 Affaires des Sauvages, comme on les appelait  
4 péjorativement à l'époque. Alors je suis au paragraphe  
5 3 de la réponse de l'agent, on nous indique :

6 *«Six familles de Sauvages passent l'été à cet*  
7 *endroit et viennent y passer aussi quelques jours*  
8 *dans le temps de Noël. Ces Sauvages ne font pas*  
9 *partie de l'Ordre des (inaudible) - Je sais pas*  
10 *cette expression-là, est-ce que c'est les AA de*  
11 *l'époque?...et ne connaissent pas l'abstinence*  
12 *totale. Ils ne refusent pas d'ingurgiter le*  
13 *whisky quand ils peuvent s'en procurer. C'est ce*  
14 *qui ennuie Monsieur le curé Gagnon, mais ce sont*  
15 *cependant ses paroissiens».*

16 Alors le fameux monsieur Maltais que vous mentionnez  
17 à la page 43, l'agent Tessier rappelle au curé Gagnon  
18 que c'est d'abord ses paroissiens, qui leur... qui les  
19 ont attirés à cet endroit, ce sont eux qui leur louent  
20 des maisons, qui achètent leurs pelleteries et  
21 probablement aussi les font boire. Entre autres, de  
22 ces particuliers, j'ai pu nommer les messieurs  
23 suivants, et ce lui qui nous intéresse le plus, avec  
24 votre remarque, c'est le cas de monsieur Maltais.

25 Donc à la lumière du témoignage des contemporains, la

1 lettre du curé Gagnon et la réponse de l'agent  
2 Tessier, ce serait plus juste d'affirmer que monsieur  
3 Maltais était identifié comme Canadien français?

4 R Absolument pas. Et il faut... il faudrait pouvoir  
5 regarder ça avec plus d'attention. Et ça, encore là  
6 c'était pas dans mes prérogatives, c'était pas...  
7 c'est pas à moi à définir ça, d'aucune façon.

8 Mais, cependant, j'ai ici un texte de monsieur Gervais  
9 Carpin, qui est un historien de l'Université Laval  
10 et...

11 **Me FRANCIS DEMERS :**

12 - Je vais m'objecter, fallait peut-être les produire  
13 avec l'expertise et j'aimerais en prendre connaissance  
14 au préalable.

15 R Sur la Pointe-de-L'Islet...

16 **LA COUR :**

17 - J'ai pas compris.

18 R Si on peut jamais répondre là, ben on peut pas, on  
19 peut pas donner rien de sérieux là.

20 Q Alors...

21 R Ces groupes-là là, qui sont des groupes...

22 Q Monsieur Gauthier, je vous ai expliqué tout à l'heure  
23 qu'il y avait certaines règles que je dois appliquer,  
24 le processus de transmission des informations qu'on  
25 appelle la preuve, et dans ce cas-ci j'ai une

1 objection que je dois trancher. Alors...

2 R Est-ce qu'on peut continuer à ce moment-là?

3 Q Non.

4 **Me DANIEL CÔTÉ :**

5 - Monsieur le Juge, si le témoin, qui est un expert,  
6 a besoin d'un document pour répondre, pour remplir sa  
7 mémoire, je pense qu'il a le droit de le faire. S'il  
8 répond à la question évidemment.

9 **LA COUR :**

10 - Oui.

11 **Me DANIEL CÔTÉ :**

12 - S'il répond à autre chose que la question, il peut  
13 pas. Mais si ça répond à la question, il peut prendre  
14 ses documents, comme madame Bouchard l'a fait tout au  
15 long de son interrogatoire. On peut pas tout avoir  
16 dans la tête, malgré que madame Bouchard avait une  
17 grande mémoire là. Alors il référerait à ses documents,  
18 pouvoir les sortir, puis dire «moi je me rappelle de  
19 ça.»

20 **LA COUR :**

21 - Votre collègue prétend que c'est un document qui  
22 n'est pas disponible pour les fins de la preuve, c'est  
23 ça le problème.

24 **Me DANIEL CÔTÉ :**

25 - Mais...

1 **LA COUR :**

2 - Dans le cas que vous citez en référence du témoin  
3 précédent, les témoins... les documents auxquels il  
4 référerait était déjà versés en preuve.

5 **Me DANIEL CÔTÉ :**

6 - Oui, je comprends, mais peut-être que, aussi... si  
7 monsieur Gauthier doit répondre, il a besoin d'un  
8 document pour se rappeler quelque chose, puis ça  
9 correspond à la réponse, il est obligé de répondre aux  
10 questions là. S'il a besoin de... s'il a besoin de  
11 prendre un dictionnaire pour vérifier un mot, je pense  
12 il a le droit de le faire. Et tous les documents qu'on  
13 m'apporte depuis le début, il y a rien dans la preuve,  
14 on lui donne ça, puis on lui pose des questions sur  
15 ça, c'est permis, parce qu'ils sont en contre-  
16 interrogatoire. Mais si on veut répondre, puis on a un  
17 document pour répondre à la question, je crois que le  
18 témoin, qui est expert, a le droit de vérifier son  
19 document.

20 **LA COUR :**

21 - Alors votre réplique, Maître Demers.

22 **Me FRANCIS DEMERS :**

23 - Je pense, de mémoire, c'est qu'avant d'articuler une  
24 réponse pour autant qu'il répond à ma question, il  
25 peut le faire, mais il a pas à ajouter de nouveaux

1 documents sur lesquels on a pas été mesure de vérifier  
2 le contenu des affirmations, de les contextualiser  
3 correctement.

4 **LA COUR :**

5 - C'est délicat comme situation, mais je vais vous  
6 laisser répondre à la question avec les références que  
7 vous jugez appropriées et puis je me réserverai la  
8 possibilité d'écarter cette preuve-là si, finalement,  
9 je dois recevoir l'objection. Allez-y.

10 R Pour ce qui a trait au personnage Clermont Maltais,  
11 tout ça, j'ai fait un ajout, ce que je fais pas  
12 d'habitude dans ce travail-là et donc, on atteste par  
13 des personnes de source orale que les gens sont des  
14 Métis. Et pour ce qui a trait aux groupes qui  
15 passent... l'endroit à certains, les... qu'on assimile  
16 souvent à des Sauvages à certains endroits, qui  
17 passent l'été ou qui font des séjours. Vous savez ici  
18 j'ai Gervais Carpin, il parle de - historien reconnu -  
19 c'est un texte qui paraît sur l'Encyclopédie de  
20 L'Amérique Française, très sérieux.

21 Et il parle d'une communauté, justement, puis  
22 semblable à celle qui est là et il va dire :

23 *«Ce sont de nombreux Métis semble-t-il».*

24 Bon. Alors à ce moment-là, donnons-nous une chance et  
25 je pense quand on fait une étude, il faut se donner

1 cette chance-là et, cette possibilité-là plutôt, de  
2 dire... comme il y a des occurrences qui montrent que  
3 dans certains cas on peut dire que ces gens-là sont  
4 des Métis, alors peut-être que ce qu'on qualifie ici  
5 de «Savages» ou de «Canadiens» pourraient être des  
6 Métis, il s'agit d'analyser la chose. Moi je l'aurais  
7 fait, et vous voyez j'ai Gervais Carpin qui le dit. Et  
8 j'ai même une affirmation ici de gens qui le  
9 confirment dans leur tradition orale.

10 Alors, donc le document que vous avez, et ça je  
11 comprends vous êtes un avocat, vous arrivez de manière  
12 légaliste, et vous dites «ce document-là, c'est ça,  
13 «Savages», «Canadiens».» Si vous voulez faire une  
14 bonne lecture, une bonne étude, vous devez regarder si  
15 la possibilité de «Savages» et «Canadiens» ne  
16 laisserait pas émerger des Métis.

17 Q Ma question était à l'égard de...

18 R Mais ça j'espère qu'on comprend.

19 Q ...de l'ancêtre monsieur Maltais, qui est apparenté  
20 avec ces Sauvages.

21 R Alors, oui, il y a possibilité qu'il soit Métis  
22 monsieur Maltais.

23 Q Je vais passer à une question. Juste revenir en  
24 arrière, à la page 40, vous avez mentionné au dernier  
25 paragraphe, au paragraphe 7, à la page 40 de votre

1 expertise, vous avez référé aux notes de l'historien  
2 Pierre Frenette sans les mettre en bas de page, c'est  
3 quelles notes?

4 R C'est page 286, vous avez la page... c'était plutôt un  
5 coup de chapeau à Pierre Frenette. Parce que lui,  
6 évidemment, il a qualifié l'affirmation de fausse.

7 Q Mais vous faites quand même une critique à l'égard de  
8 monsieur Lavoie, en vous appuyant sur monsieur  
9 Frenette, mais sans mettre la source?

10 R Bien je veux dire, moi, si je dis, là je parle en tant  
11 qu'historien, hein, si je dis dans ma citation que  
12 Pierre Frenette dit une chose et que Pierre Frenette  
13 a dit autre chose dans une autre citation...

14 Q Je dois le prendre pour une vérité?

15 R Je me pose des questions. Je me pose des questions sur  
16 monsieur Lavoie. Mais c'est sûr que tout à l'heure  
17 vous avez parlé de mon article qui était pas  
18 pertinent, bien c'est comme ça qu'on fait les lacunes,  
19 quand on oublie volontairement des choses, bien ça  
20 peut arriver qu'on oublie qu'un historien ait dit  
21 autre chose de plus après.

22 Q D'accord. Je continue avec la deuxième expertise de  
23 monsieur Lavoie que vous avez critiquée, celle rédigée  
24 avec monsieur Turcotte. Je suis à la page, de 54 à 56,  
25 vous avez fortement critiqué l'utilisation des



1 expressions «fiers à bras».

2 R Oui.

3 Q L'expression «bullies», vous avez vu ça comme une  
4 tentative de discréditer Peter McLeod, l'identité  
5 comme Métis. Là encore, vous critiquez l'approche de  
6 monsieur Lavoie, mais vous ne soutenez pas votre  
7 propos avec aucune source pour remettre en question  
8 l'idée des fiers à bras, l'idée des *bullies*, quelle  
9 est la part du folklore et de l'histoire.

10 R Regardez les sources de monsieur Lavoie - et je le  
11 dis, son affirmation sur fiers à bras est basée sur  
12 Eugène Achard, vous voyez la citation, elle est dans  
13 le... elle est dans... alors c'est la seule citation  
14 sérieuse sur laquelle il s'appuie pour les fiers à  
15 bras.

16 Q Je vais vous montrer...

17 R Eugène Achard c'est pas utilisable.

18 **LA GREFFIÈRE :**

19 - Merci.

20 **Me FRANCIS DEMERS :**

21 Q Je vais vous montrer... - Comme pièce commune, qui a  
22 déjà été produite.

23 **LA GREFFIÈRE :**

24 - Oui.

1 **Me FRANCIS DEMERS :**

2 Q Un extrait, PC-43, qui a déjà été produite. Un extrait  
3 de *L'Histoire du Saguenay* par monsieur Victor  
4 Tremblay. Et je suis à la page 281, la deuxième page  
5 du document que je viens de vous donner. Et je cite :

6 *«Ici comme ailleurs, l'absence de tribunaux à la*  
7 *portée des gens occasionnait l'abus de la force.*  
8 *Quand les circonstances l'ont habitué à se faire*  
9 *justice soi-même en beaucoup de choses, celui qui*  
10 *se sent le plus fort glisse aisément dans la*  
11 *pratique de s'imposer aux autres. La population*  
12 *du Saguenay connu à l'origine le régime des fiers*  
13 *à bras, ce régime n'apparaît pas avoir été*  
14 *(inaudible) dans les premiers chantiers des*  
15 *établissements des 21, où se retrouvent les même*  
16 *gens que la vie paroissiale avait disciplinés,*  
17 *habitués à vivre ensemble. Il s'introduisit avec*  
18 *les équipes de McLeod des migrations un peu*  
19 *cosmopolites occasionnées par les grands*  
20 *chantiers».*

21 Et par la suite, il nous explicite le système.

22 *«Le système de peur reposait sur les hommes forts*  
23 *et hardis. Le maintien de l'ordre et la garde du*  
24 *pays existaient au Saguenay avant la*  
25 *colonisation. La Compagnie de la Baie D'Hudson*

1           avait ses gardes-côtes recrutés parmi les hommes  
2           les plus réputés pour maintenir l'ordre parmi les  
3           Sauvages et surtout pour dompter les  
4           contrebandiers. L'introduction des chantiers dans  
5           son domaine attirant cette patrouille dans le  
6           voisinage des travailleurs et le genre fut vite  
7           adopté. Certains de ces gardes-côtes passèrent  
8           même au service de McLeod ou de Price».

9           Et, là, c'est important, il réfère à l'expression  
10          *bullies* :

11           «Parmi ces arts de la force il y avait les  
12          *bullies* aimant faire la loi et acceptant  
13          volontiers la bataille et la tradition. Alors  
14          c'est plusieurs qui furent célèbres, entre  
15          autres...».

16          Et là, il fait l'énumération de différents *bullies*  
17          célèbres. À la lumière des propos de l'historien,  
18          monsieur Victor Tremblay, on peut affirmer que le  
19          régime des fiers à bras et des *bullies*...

20        R Non.

21        Q ...était une réalité au Saguenay?

22        R Non. Et est-ce qu'il est cité par monsieur Lavoie, ce  
23          passage-là?

24        Q Non. Je vous posais une question.

25        R Moi je vous pose la question, est-ce qu'il est cité

1 par monsieur Lavoie?

2 Q Il est cité à la note 744.

3 R C'est ça. Alors, donc, s'il est cité par monsieur  
4 Lavoie, moi je vais dire, vous savez il faut regarder  
5 le point de vue de l'auteur. Et vous avez... ça c'est  
6 écrit en quelle année, 1937, par un prêtre. Alors  
7 Eugène Achard, lui, est un type qui conte les  
8 (inaudible) et c'est cité par monsieur Lavoie. Et là,  
9 vous avez Monseigneur Victor qui, à son époque,  
10 considérait ça, la citation de Lavoie aurait sorti le  
11 régime des fiers à bras, j'aurais eu la même remarque,  
12 parce que là on est dans une perspective d'historien  
13 qui n'est pas... qui n'est pas... qui aujourd'hui ne  
14 tiendrait plus tout simplement.

15 Q J'ai bien compris.

16 R Puis vous m'arriveriez avec une chose contemporaine,  
17 ça tiendrait pas plus, à mon avis, parce que je  
18 pourrais affirmer le contraire.

19 Q C'est ça, j'arrive avec une source contemporaine, que  
20 vous estimez qu'on a négligée, monsieur Russel  
21 Bouchard, dans *Histoire de Jonquière*. Et, là, lui-  
22 même, en référant, je pense, à certaines sources  
23 primaires, nous décrit un peu ce régime-là. Et je suis  
24 à la page 50,51, *L'Histoire de Jonquière*, c'est la  
25 PC-46, une pièce commune.

1           *«Un peu en aval de l'embouchure de la Rivière-*  
2           *aux-Sables, lorsqu'il deviendra sous peu le*  
3           *canton de Jonquière, Peter McLeod n'a pas pris de*  
4           *chance là non plus. Le long du Saguenay, en face*  
5           *des Terres-Rompues, une partie de ces fiers à*  
6           *bras se sont emparés des plus gros lots, un coup*  
7           *de force bien calculé, qui lui permet de*  
8           *contrôler par personnes interposées tout le*  
9           *secteur de la Rivière-aux-Sables. En plus du*  
10           *Métis et de son bon ami Simon Ross, il y a au*  
11           *moins quatre autres solides bullies -*  
12           *l'expression que vous jugiez folklorique - de*  
13           *triste réputation, d'abord le Grand Jim, un*  
14           *influent propriétaire collaborateur de la*  
15           *Rivière-du-Moulin, les deux frères Jean et Malcom*  
16           *Deschênes les terreurs des chantiers des environs*  
17           *et Romuald Corneau, un dur au coeur tendre».*

18       Et il poursuit à la page 51 :

19           *«Face à de tels cerbères qui forment une bonne*  
20           *partie de la clé de voûte de l'empire Price au*  
21           *Saguenay, il est facile de comprendre pourquoi si*  
22           *peu de gens osent encore s'aventurer dans les*  
23           *environs pour défier cette puissance oppressante,*  
24           *les individus isolés n'ont absolument aucune*  
25           *chance».*

1 R Ici, en quelle année ça?

2 Q C'est l'ouvrage...

3 R Vous avez pas vérifié l'année. Monsieur Russel, il a  
4 évolué beaucoup dans sa pensée. Cependant, je conclus  
5 que vous avez pas vérifié l'année et que - ce qui est  
6 très important - et que... et moi je ne nie pas qu'il  
7 y ait des *bullies*, hein, jamais j'ai nié ça, là, il y  
8 en a des *bullies*. Mais ce que je dis, si on l'utilise  
9 - et là, il a cité Eugène Achard - si on l'utilise de  
10 cette manière-là, on tend à dire que ces personnages-  
11 là sont des... on leur accole une image qu'on pourrait  
12 ne pas leur accoler.

13 Et moi, personnellement, si je faisais la recherche -  
14 ce que je n'ai pas fait - je ne leur accolerais pas ça  
15 automatiquement, je ferais attention et je regarderais  
16 la chose et j'évitais... parce que souvent avec les  
17 Métis, c'est ce qui... on accole des choses négatives.  
18 Hier, je vous entendais là, je vous entends encore, et  
19 on a... on ne voit pas l'autre côté. Et l'autre côté  
20 existe. On peut dire aussi... et donc, ma question là-  
21 dessus : pourquoi accoler automatiquement l'expression  
22 «*bullies*» aux... et fiers à bras aux Métis, on  
23 pourrait ne pas l'accoler. C'est ça qu'est la  
24 question. Et il l'accole...

25 Q C'est un historien qui l'a accolé.

1 R Avec Eugène Achard, Mon cher Monsieur.

2 Q Bon.

3 R Eugène Achard.

4 Q À la note 44, il a cité monsieur Victor Tremblay,  
5 monsieur Lavoie. Je suis à la page 61 de votre  
6 expertise concernant la critique...

7 R Vous m'avez pas dit l'année de Russel, hein.

8 Q 1992.

9 R 92. Bon, d'ici ce temps-là là, je veux dire, il a fait  
10 combien de livres, hein. Je suis convaincu qu'il  
11 pourrait écrire maintenant quelque chose de bien  
12 différent de ça. Et Monseigneur Victor, bien encore  
13 plus dépassé.

14 Q D'accord. J'arrive à l'étude...

15 R Ça c'est de l'histo... l'historiographie ça veut dire  
16 qu'on met à jour nos documents.

17 Q D'accord. Je pense...

18 R Ce que vous faites pas là.

19 Q Je pense...

20 R Là vous faites de l'histoire à rebours.

21 Q J'arrive à l'étude de monsieur Brisson, à la page 61  
22 de votre expertise.

23 R 71?

24 Q 61.

25 R Ah, et un.

1 Q Au paragraphe 12. Ça va? Vous reprochez et je vous  
2 cite :

3       *«Sur l'expression "libres" ou "gens libres"*  
4       *Brisson retient qu'il faut l'entendre dans le*  
5       *sens de célibataires, voilà bien une définition*  
6       *étrange, nous croyons plutôt qu'il s'agit du*  
7       *contraire, un engagé doit être en union avec une*  
8       *Indienne pour vouloir demeurer sur le territoire*  
9       *en permanence, c'est-à-dire devenir un gens*  
10       *libre».*

11 Êtes-vous certain que c'est ce que monsieur Brisson  
12 voulait affirmer?

13 R Ben il affirme pas grand-chose, hein, mais il affirme  
14 son «célibataire». Vous savez, moi, si aujourd'hui,  
15 ben peut-être que dans le temps le mariage était  
16 considéré comme la seule avenue là, mais disons que  
17 les couples qui vivent en union libre, est-ce qu'il  
18 sont des célibataires, bon. Je trouve que c'est...  
19 c'est pas à propos cette expression-là «célibataire».

20 Q Je trouve que, non...

21 R Alors c'est des gens qui... les «gens libres» ont,  
22 donc... sinon on poserait pas la question, s'ils sont  
23 célibataires, puis ils ont pas d'enfants, je veux dire  
24 la question des Métis se pose pas.

25 Q Oui.



1 R S'ils sont célibataires et que là, ils sont en union  
2 mixte avec une Indienne, ce n'est plus des  
3 célibataires.

4 Q C'est pas la...

5 R Et s'ils ont des enfants, bon, ce sont...

6 Q Ce n'était pas la question. Je m'excuse, Monsieur  
7 Gauthier, c'est pas...

8 R Là vous me coupez la parole, c'est ça.

9 Q S'il vous plaît, ce n'était pas...

10 R Si je peux pas répondre, Monsieur le Juge, là ça va  
11 pas, hein.

12 Q Ce n'était pas la question. C'est ça.

13 **LA COUR :**

14 Q Mais encore une fois, pour des fins d'économie de  
15 ressources et pour économiser du temps, pour être plus  
16 précis, si on intervient pour éviter que vous  
17 élaboriez sur un sujet qui n'est pas pertinent à la  
18 question qui est posée, je dois intervenir puis vous  
19 dire...

20 R Mais on m'a demandé de parler de «célibataires» là,  
21 j'ai pas été en dehors du sujet.

22 **Me FRANCIS DEMERS :**

23 Q Non, la question que je vous ai posée : est-ce que...

24 R Vous m'avez interrompu aussi.

25 Q ... est-ce que vous soutenez que monsieur Brisson a

1 tenu des tels propos, que vous affirmez au paragraphe  
2 12?

3 R Il dit qu'il faut l'entendre dans le sens de  
4 «célibataire».

5 Q Mais vous avez pas mis la page de son expertise, I-6  
6 là... où supposément il affirme cela?

7 R Ils expriment le mot «célibataire».

8 Q Moi je l'ai retrouvé. Ça a déjà une cote, ça ça a été  
9 coté... c'est dans les expertises du Procureur général  
10 du Québec, l'expertise de monsieur Brisson.

11 R Là, vous retrouvez une page qui est pas nécessairement  
12 celle que j'ai citée là, hein, c'est ça?

13 Q Mais on va voir, je pense bien que c'est elle.

14 **LA GREFFIÈRE :**

15 - PC-22.

16 **Me FRANCIS DEMERS :**

17 - PC-22, la page 34.

18 **LA COUR :**

19 - Alors donc pour les fins de notes, on parle de la  
20 page 34...

21 **Me FRANCIS DEMERS :**

22 - De l'expertise de monsieur Brisson.

23 **LA COUR :**

24 - ... qui est tirée de l'expertise de monsieur  
25 Brisson.

1 **Me FRANCIS DEMERS :**

2 - Brisson. Qui a été... c'était la cote...

3 R C'est pas du tout à ce à quoi je réfère, pas du tout.

4 Mais ça peut être intéressant, vous pouvez le lire.

5 Q Parce que j'ai lu, moi, l'entièreté de l'expertise

6 Brisson et c'est le seul passage où il parle de

7 «libres».

8 R On peut... c'est votre choix.

9 Q Donc je vais quand même lire le passage.

10 *«Il est toutefois un cas à signaler pour le Poste*  
11 *de Tadoussac où l'on fait mention du terme*  
12 *«libre» dans une lettre d'avril 1780 au vicaire*  
13 *général de l'évêque de Québec, le jésuite De La*  
14 *Brosse, prêtre affecté au Domaine-du-Roy,*  
15 *pourfend ses employés des compagnies de traite,*  
16 *qui sont les commis, les engagés et les hommes de*  
17 *métiers, tonneliers, forgerons, armuriers qui*  
18 *abusent des sauvagesses montagnaises en toute*  
19 *impunité. Parmi les - et là, il ouvre la*  
20 *citation : parmi les Français de nos Postes, on*  
21 *ne se gêne pas pour parler et agir sans aucune*  
22 *retenue. Combien peut-on rougi d'avoir des*  
23 *batailles, (inaudible)de vous dire ce que*  
24 *produise de divorces dans les ménages et de*  
25 *scandales parmi les libres, c'est scandaleux*

1           *lorsqu'on flatte ces filles de les épouser*».

2 Et, là, monsieur Brisson commente la citation :

3           *«Mais sans doute faut-il entendre le terme ici,*  
4           **le terme libre** (qu'il a mis en caractères gras)  
5           *dans le sens de célibataire*».

6 Je constate... ce que je constate dans ce paragraphe-  
7 là...

8 R C'est ce que... je constate qu'il retient dans...  
9 qu'il faut l'entendre dans le sens de... c'est même  
10 littéral là.

11 Q Mais ce que je constate du passage de monsieur  
12 Brisson, il a pas voulu proposer une définition de  
13 «gens libres», il ne fait que constater le sens du mot  
14 «libre» dans la citation.

15 R Non non. Puis là, ici, il y a pas de définition de  
16 «gens libres» non plus. Et on dit : les «libres» ça  
17 peut être les «gens libres» et vous là, en plus, vous  
18 prenez dans ce cas-là, un extrait qu'il aurait fallu  
19 mettre en contexte: pourquoi le jésuite dit ça, quel  
20 est le jugement qui est derrière, là le travail n'est  
21 pas fait. Et «libre» pourrait dire «gens libres» tout  
22 à fait. Et, donc, on l'entend dans le sens de,  
23 célibataire, c'est ce... Je m'aperçois que je suis  
24 littéral.

25 Q Ah,...

1 R Alors il l'entend dans le sens de célibataire.

2 Q Comme travail bien fait, il aurait peut-être fallu  
3 avoir la page (inaudible)?

4 R C'est un travail disons qui n'est pas bien fait.

5 Q Oui.

6 R Je pense je suis d'accord avec vous là.

7 Q Mais si on avait mis la page en référence là.

8 R Ben en fait, disons que c'était pas l'objectif,  
9 l'objectif c'est les notes sur la... et comme vous  
10 avez trouvé, j'aurais pu le trouver aussi là. Bon, on  
11 arrive à la même conclusion, alors on s'obstinera pas,  
12 hein.

13 Q D'accord.

14 R Que c'est une utilisation du mot «célibataire» qui est  
15 douteuse.

16 Q Je vais passer maintenant à la page 63 de votre  
17 expertise où vous formulez, au paragraphe 21, une  
18 autre critique à l'égard de l'expertise de monsieur  
19 Brisson. C'est le dernier paragraphe de la page 63 :

20 *«Alors que Brisson utilise les termes de «chef»*  
21 *pour désigner McLeod Junior...».*

22 Page 55, dans le deuxième paragraphe :

23 *«...il le présente comme campé dans un isolement.*  
24 *Que peut-on penser d'un auteur qui d'un*  
25 *paragraphe à l'autre change sa version et sa*

1           *description?»*

2           Vous soutenez toujours votre affirmation?

3 R Mais il parlait d'un *leadership* montagnais tout à  
4 l'heure. Et puis précédemment, il parlait de disons  
5 qu'il était chef d'un groupe. Alors là, il parle qu'il  
6 est campé dans un isolement.

7 Q Bon. On va aller voir le...

8 R Mais, si vous me permettez une petite note, est-ce que  
9 c'est possible, Monsieur le Juge?

10       **LA COUR :**

11 Q Allez-y, si...

12 R Je suis, depuis ce matin, sur dire qu'on ne doit pas  
13 faire de l'histoire comme ça, parce que l'espace des  
14 points de vue est très important. Et là, on m'arrive  
15 avec des documents, sans analyse d'espace des points  
16 de vue, sans regard sur les auteurs, hors contexte. Et  
17 ça, là, je tiens à dire que la méthode est... ne  
18 fonctionne pas. Vous êtes hors contexte. Et c'est  
19 pas... il faut pas... et vous avez pas d'analyse non  
20 plus. Vous m'arrivez avec des jugements moraux des  
21 Jésuites, hein, ce que vous venez de présenter là. Ben  
22 mettez les en contexte vos affaires. Si on fait de  
23 l'histoire comme ça, bien on arrive aux choses que  
24 j'ai reprochées, et ces choses-là, c'est dommage, ça  
25 ne permet pas... vous voulez figer la chose, et en

1 plus vous prenez des méthodes qui ne conviennent pas.

2 **Me FRANCIS DEMERS :**

3 Q Non, j'ai seulement questionné...

4 R Alors c'est du hors contexte. Et on tourne à vide avec  
5 ça. Je l'ai reproché aux gens et je vous le reproche  
6 aussi, vous faites la même chose.

7 Q Donc... Je fais seulement vous citer et regarder les  
8 citations.

9 R Vous voulez empêcher qu'on voie les Métis. Bon.

10 Q Donc je vais vous montrer le passage de l'expertise de  
11 monsieur Brisson, PC-22.

12 **LA GREFFIÈRE :**

13 - Oui.

14 **Me FRANCIS DEMERS :**

15 - Déjà cotée.

16 Q À la page 54, le premier paragraphe :

17 *«En somme, l'Écossais-métis, Peter McLeod, est*  
18 *davantage un contremaître qu'un chef*  
19 *charismatique».*

20 Alors on constate, dans ce paragraphe-là, que monsieur  
21 Brisson le désigne jamais comme un chef métis, il en  
22 parle plus d'un contremaître. Et par la suite, le  
23 supposé paragraphe qui vient en contradiction, selon  
24 vos propos tenus au dernier paragraphe de votre  
25 expertise, à la page 63, monsieur Brisson ajoute :

1           *«Finalement, sa situation professionnelle, axée*  
2           *sur son seul intérêt, le campe dans un isolement*  
3           *qui ne favorise pas ou à tout le moins ne*  
4           *l'assoit pas à l'émergence et encore moins à*  
5           *l'expression continue, voire la cristallisation*  
6           *d'une communauté culturelle mixte et distincte,*  
7           *issue de deux héritages génétiques».*

8           À la lumière des propos de monsieur Brisson, on voit  
9           que celui-là l'a jamais désigné comme un chef  
10          charismatique métis?

11 R Est-ce qu'un contremaître peut être un Métis? Oui.  
12 Est-ce qu'un chef charismatique peut être un Métis?  
13 Oui, possiblement. Est-ce que quelqu'un qui se campe  
14 dans l'isolement peut être un Métis ? Oui. Ce que j'ai  
15 mis dans ma note, c'est que lui il utilise ces termes-  
16 là pour ne pas poser la question. Et en ce sens-là  
17 vous me confirmez que vous faites la même chose.

18 Et, personnellement, moi quand je lis une phrase :  
19 *«L'écoçais métis, Peter McLeod est davantage un*  
20 *contremaître qu'un chef cha...»*, je veux dire... là  
21 c'est pas dans mon affaire, mais je me permets de le  
22 dire : pourquoi est-ce qu'on compare un contremaître  
23 avec un chef charismatique?

24 Q Alors, s'il vous plaît, tenez-vous-en à la question,  
25 vous pouvez pas...



1 R Mais vous aussi, vous l'avez mis en jaune, ça. Alors  
2 ça doit être important pour vous. Pourquoi est-ce  
3 qu'un contremaître pourrait pas être un Métis?  
4 Pourquoi un chef charismatique pourrait pas être un  
5 Métis? Et pourquoi un contremaître est comparé à un  
6 un chef charismatique?

7 Q J'arrive dans la deuxième partie de votre expertise  
8 sur les deux questions que vous aviez à répondre. À la  
9 page 74, vous avez fait un tableau 2, pour schématiser  
10 en quoi consiste selon vous l'émergence d'une  
11 communauté métisse... «engagés», «gens libres», Métis  
12 et communauté métisse, à la page 74.

13 À la page 75, vous proposez une définition de «gens  
14 libres», au deuxième paragraphe : *«Dans le Domaine-du-  
15 Roy en devenant...»* et je vous cite :

16 *«Dans le Domaine-du-Roy en devenant un gens  
17 libre, soit en prenant union avec une Indienne,  
18 l'engagé peut alors résider en permanence en  
19 toute légalité dans cette chasse gardée  
20 commerciale comme les autres autochtones du pays,  
21 tirer partie à sa guise des ressources naturelles  
22 se trouvant sur ce territoire».*

23 Avez-vous vérifié si le terme «gens libre» peut avoir  
24 une acception plus large que la définition que vous  
25 lui avez accordée?

1 R C'est... disons qu'on entre dans une discussion, on  
2 prend des options, hein. Et plus on ajoute des  
3 occurrences, c'est exactement le problème de toutes  
4 ces approches-là, plus on mêle les choses au lieu de  
5 devancer. Et moi, ici ce qu'on retient, c'est qu'on  
6 prend une définition de «gens libre», est-ce qu'elle  
7 est définitive, est-ce qu'elle est totale, c'est une  
8 réponse là, c'est une approche, ça a l'avantage d'être  
9 simple, ça donne un schéma de base et, à partir de ça,  
10 bon, ça tient. Et dites-moi que ça c'est pas des «gens  
11 libres», ce qu'on vous propose là, et prouvez-moi ça  
12 et, bon, on discutera.

13 Mais c'est pas mon mandat ça. Moi je propose là une  
14 hypothèse simple et au lieu de multiplier les  
15 occurrences, j'arrive à une hypothèse qui se tient.

16 Et en histoire c'est ça, vous avez une hypothèse qui  
17 se tient, vous en avez une autre qui se tient, on est  
18 pas là pour dire lequel a totalement raison, mais on  
19 peut dire, ça c'est là et ça c'est là. Et même si deux  
20 vérités - je sais que c'est dur pour des avocats -  
21 sont en parallèle, elles peuvent être vraies les deux.

22 Q D'accord. Je veux juste vous référer quand même à  
23 l'annexe 1 au document du recensement de Isidore  
24 Doucet, annexe 1, à l'expertise de monsieur Gauthier,  
25 aux pages 114, 115. Et on voit... c'est quand même des

1 documents que vous avez produits à la cour, que vous  
2 avez mis en annexe, on voit dans le recensement par  
3 exemple de Métabetchouan, à la page 115, monsieur  
4 Jacob Deschênes est identifié comme un gens libre et  
5 on signale qu'il est Canadien, avez-vous vérifié si  
6 monsieur Jacob Deschênes avait une conjointe  
7 autochtone?

8 R Ça c'est sur le... 115.

9 Q À la page 115.

10 R Là vous parlez d'un recensement, donc on a dit ce  
11 qu'on pensait du recensement. Là vous me parlez de  
12 monsieur...

13 Q Jacob Deschênes.

14 R Jacob Deschênes, gens libre... qu'est-ce que, c'est  
15 quoi la question là?

16 Q Est-ce que vous avez vérifié si monsieur gens libre...  
17 pardon, monsieur Deschênes avait...

18 R À partir de...

19 Q ... avait une conjointe autochtone?

20 R Les biographies sont vérifiées. Et est-ce qu'elles  
21 sont totalisantes, parfaites ou... j'ai pas cette  
22 pré... mais ce qu'il y a là-dedans se tient.

23 Q Est-ce que la mention «Canadien» ça ne vous a pas...

24 R Compte tenu que c'est un recensement et qu'un  
25 recensement est un point de vue administratif, je

1 ne... je ne généraliserais pas totalement là-dessus.  
2 Je trouve que par exemple, l'apparition de Métis dans  
3 un document administratif qui a tendance à l'occulter,  
4 ça c'est plus significatif.

5 Q Donc j'ai l'acte de mariage de monsieur Deschênes.

6 R Mais là, on est à dire que c'est un gens libre, c'est  
7 ça qu'on a dit.

8 Q Là on est à vérifier si votre déduction de «gens  
9 libre» correspond à la réalité.

10 R Mais c'est quoi la réalité pour vous?

11 Q J'arrive.

12 R Hein.

13 Q J'arrive, j'arrive.

14 R La réalité c'est un recensement, non.

15 **LA GREFFIÈRE :**

16 - C'est une nouvelle pièce, Maître?

17 **Me FRANCIS DEMERS :**

18 - Oui.

19 **LA GREFFIÈRE :**

20 - PC-56.

21 **Me FRANCIS DEMERS :**

22 6?

23 **LA GREFFIÈRE :**

24 - Oui. C'est extrait de mariage?

1 **Me FRANCIS DEMERS :**

2 - Oui, le titre on le trouve : acte de mariage de  
3 Jacob Duchesne et de Elisabeth Mainville dit  
4 Deschênes, 23 septembre 1823, à La Malbaie.

5 Q Je vais vous épargner la lecture. Mais ce qu'on  
6 constate, au milieu, c'est que, monsieur Deschênes a  
7 marié madame Isabelle Mainville dans la région de La  
8 Malbaie, et on peut comprendre que le recensement de  
9 Métabetchouan les identifie comme Canadiens. Donc, on  
10 peut être en présence d'Euro-canadiens, de gens Euro-  
11 canadiens, de Canadiens français, qui pouvaient être  
12 désignés comme «gens libres», mais qui avaient aucune  
13 ascendance mixte, c'est une possibilité?

14 R Faites votre recherche. Parce que nous, j'arrive avec  
15 cette hypothèse-là, là, et elle se tient et vous  
16 faites votre recherche. Demandez à vos chercheurs de  
17 vous confirmer la chose. Ça, puis au fond, c'est  
18 l'appel que j'ai fait, plutôt que de, de vous...  
19 d'utiliser de manière fondamentaliste une chose,  
20 mettez-là en contexte, trouvez votre réponse. Peut-  
21 être vous avez raison.

22 Q Je vous soumetts l'autre hypothèse...

23 R Moi, je...

24 Q Est-ce que c'est possible que l'appellation «gens  
25 libres» ratisse plus large, ça vise une occupation...

1 R Vérifiez-la. Moi je propose une hypothèse. Et ça c'est  
2 à vous de vérifier ça.

3 Q Je vais aller à la page 114, vous avez toujours...

4 R Mais ne l'écartez pas par exemple, parce qu'elle est  
5 là, l'hypothèse est là.

6 Q À la page 114, encore dans le recensement de Isidore  
7 Doucet, mais concernant Chicoutimi en 1839, dans les  
8 personnes désignées comme «gens libres», on retrouve  
9 un Micmac qui est pas marié, Joseph Denis, Micmac.  
10 Alors on est encore dans une situation où on est pas  
11 en présence d'un voyageur, coureur des bois, canadien  
12 français ou un engagé d'une compagnie, qui aurait  
13 marié une personne autochtone. Alors on peut avoir une  
14 définition plus large, une conception plus large de  
15 «gens libre» manifestement?

16 R C'est à vos chercheurs à le définir. Mais vous voyez,  
17 le fait que Métis soit là-dedans, là, c'est... dans un  
18 endroit occulté, mais c'est pas quelque chose qui est  
19 rien là.

20 Q Où vous voyez «métis»?

21 R Et ces métis-là sont identifiés.

22 Q Où?

23 R Et vos chercheurs ne les voient pas.

24 Q Où vous voyez...

25 R Là on les voit, regardez, c'est écrit : Edouard Saint-

1 Onge, Métis, dans un document officiel. Imaginez que  
2 c'est quelque chose. Moi, je dis... et c'est pas  
3 sérieux.

4 **LA COUR :**

5 Q Mais là n'est pas la question.

6 **Me FRANCIS DEMERS :**

7 - Non, c'est ça.

8 **LA COUR :**

9 Q La question était de savoir si on peut élargir votre  
10 définition.

11 **Me FRANCIS DEMERS :**

12 - C'est ça.

13 **LA COUR :**

14 - À partir des deux exemples qu'on vient de vous  
15 donner.

16 **Me FRANCIS DEMERS :**

17 - C'est ça.

18 R Moi, j'ai bien répondu, Monsieur le Juge.

19 **LA COUR :**

20 Q C'est vous pensez que c'est non, vous dites non.

21 R Si vous m'écoutez bien, je sais pas, moi j'ai... des  
22 fois je perds un peu ce qu'il dit. Mais c'est pas à  
23 moi à aller plus loin dans ce sens-là. Là j'émetts une  
24 hypothèse, elle se tient l'hypothèse et je n'ai pas à  
25 extrapoler, bien c'est peut-être qu'il a raison, peut-

1 être qu'il a tort, c'est à eux-autres... Moi je dis,  
2 ça se tient, que les «gens libres», ce soit lisible  
3 comme ça.

4 **Me FRANCIS DEMERS :**

5 Q J'arrive à la question de, assez importante, tout à  
6 l'heure vous avez souligné de, du prestige métis qui  
7 a été mentionné dans l'ouvrage de monsieur Léopold  
8 Hébert, à la page 78. Vous le mentionnez à la page 78,  
9 mais la citation sur laquelle vous vous êtes attardé  
10 cet après-midi dans votre témoignage, elle est à la  
11 page 80 et 81. Vous êtes d'accord, bon... Ma première  
12 question : monsieur Léopold Hébert, c'est pas une  
13 source primaire, c'est pas un témoin contemporain des  
14 événements, il a écrit en 1982 son ouvrage.

15 R Bon, vous avez une bonne réflexion. Mais vous savez,  
16 moi j'ai vu ces documents-là de Léopold Hébert, il y  
17 a recensé ça pendant des années, quel travail de  
18 moine, hein. Et honnêtement, je vais vous dire,  
19 j'essaie d'être objectif, un personnage qui connaît  
20 mieux la situation du registre de Tadoussac que  
21 monsieur Léopold Hébert, je dirais que j'en connais  
22 pas, j'en connais pas beaucoup au Québec, là. Alors,  
23 donc, là, on est dans... et c'est pour ça que je l'ai  
24 pris, parce que j'aurait été très critique autrement,  
25 mais... et surtout sur les Jésuites j'ai tendance à



1 être très critique, mais lui c'est pas un Jésuite  
2 d'ailleurs, c'est un Clerc de Saint-Viateur je pense.  
3 Et, donc, et je me dis, bon, quelle autorité quand  
4 même. Et, spontanément, dans... il met très peu de  
5 notes Léopold Hébert, il arrive avec cette note-là et  
6 il connaît très bien le sujet. Imaginez, vos experts  
7 l'ont pas vue eux-autres, ils l'ont pas regardée cette  
8 note-là. Bon. Alors je veux dire et moi je l'aurais  
9 regardée. Je la regarde encore, puis j'admire le  
10 travail de Léopold Hébert.

11 Je n'irai pas jusqu'à dire que, quand il affirme  
12 quelque chose, il le fait de manière non autorisée, il  
13 est très autorisé.

14 Q Vous vous êtes appuyé sur ce passage-là pour affirmer  
15 qu'on était en présence vraiment d'un groupe métis  
16 distinct?

17 R C'est lui qui l'affirme, c'est pas moi, là.

18 Q Oui. J'ai... parce que vous avez mis les guillemets.

19 R Moi j'affirme rien, Mon cher Monsieur. L'extrait est  
20 là, il l'affirme.

21 Q I-16, c'est l'extrait, c'est déjà coté ça.

22 **LA GREFFIÈRE :**

23 - Voilà.

24 **Me FRANCIS DEMERS :**

25 Q J'ai mis le passage dans sa version complète. Et ce

1 que je constate, que j'ai souligné en jaune,  
2 n'apparaît pas dans... à la page 80, 81 dans l'extrait  
3 cité. Et lorsqu'on lit la phrase que j'ai mis en  
4 jaune, on constate :

5 *«Les qualificatifs avec lesquels le registre les*  
6 *désigne à leur baptême, illégitime, naturel,*  
7 *etc., termes habituels à l'époque, ne semblent*  
8 *pas compter aux yeux des Montagnais qui*  
9 *recupèrent ces éléments en partie étrangers et*  
10 *les assimilent, indifférents aux préjugés des*  
11 *Français».*

12 Est-ce qu'à la lumière de cette phrase-là, on est  
13 moins en présence d'un élément de distinction que du  
14 fait que les Métis étaient intégrés à l'univers  
15 autochtone?

16 R Ce qui est important, monsieur Hébert met le prestige  
17 des Métis, imaginez c'est quelque chose, on parle de  
18 prestige. Le rôle des Métis dans la vie indienne et  
19 chrétienne est considérable. Et au fond ce qui est  
20 important là-dedans, c'est dire que, lui, pour lui,  
21 Léopold Hébert, quand on parle des Métis on ne parle  
22 pas des Indiens, on ne parle pas des Français, on  
23 parle d'un groupe particulier, d'un groupe distinct.  
24 Et il lui accorde en plus un prestige.

25 Le fait que, bon, les qualificatifs tout ça, c'est pas

1 ça qui est, disons, ça n'ajoute rien au prestige des  
2 Métis, ce n'est pas en relation. Et, moi, ce que je  
3 veux faire ressortir dans ça, c'est qu'il accorde un  
4 prestige et qu'il les voit comme un groupe... Pour  
5 vous ça devrait être important.

6 Q Je constate que le mot «distinct» est pas dans la  
7 citation, il parle plutôt que ces personnes-là sont  
8 récupérées, qu'ils récupèrent ces éléments en partie  
9 étrangers, les assimilent pour (inaudible) autochtone.

10 R Cher Monsieur, on a trois groupes ici. Est-ce que vous  
11 comptez trois groupes: métis, français et indiens. On  
12 compte trois groupes. Donc, il les distingue.

13 Q Est-ce que vous jugiez que c'était important de mettre  
14 l'entièreté de la citation?

15 R Cette citation-là, oui, lui, c'est à lui là c'est pas  
16 à moi.

17 Q Non.

18 R C'est sa citation à lui.

19 Q C'est pas la question que j'ai posée. Est-ce que ça  
20 aurait été important de mettre l'entièreté de la  
21 citation de Léopold Hébert?

22 R Non, parce que nous, on était sur... mais elle ne  
23 change rien par exemple, ne change rien à l'affaire.  
24 Et l'important c'est qu'il y ait trois groupes  
25 distincts. Et ça, c'est très important. Et que, que

1 vous le voyez ou non c'est là, pour monsieur Hébert.  
2 Je pense que vous allez voir, parce que c'est clair,  
3 il peut pas être plus clair. Bon. Je pense, sur la  
4 distinction entre trois groupes, il y a trois groupes  
5 là, c'est tout.

6 Q Vous, mais monsieur Hébert n'emploie pas...

7 R Monsieur Hébert dit qu'il y a trois groupes: métis,  
8 français, et montagnais, trois groupes distincts.

9 Q Je reviens... j'ai une autre question sur votre  
10 deuxième partie, vous aviez à répondre à deux  
11 questions précises. Sur le *leadership* métis de Peter  
12 McLeod, vous y faites allusion en trois pages, à la  
13 page 76, 88 et 105.

14 R 105, vous m'avez dit?

15 Q 105. Je vous ai identifié la phrase exacte, monsieur  
16 Gauthier. C'est avant le dernier paragraphe, la  
17 dernière phrase, après la note 60 à la page 105 :

18 *«Cette présence très forte du métis Peter McLeod*  
19 *et de sa bande est donc un fait qui tend à*  
20 *confirmer l'existence d'une communauté métisse et*  
21 *même de son développement avancé à cette époque.*  
22 *L'échec de Peter McLeod Junior est encore*  
23 *(inaudible) avec la mainmise progressive de*  
24 *l'État sur le territoire et ne fait que confirmer*  
25 *une tentative de dispersion et de désintégration*

1           *de la communauté métisse*».

2       Il y a un autre passage qui précédait qui est  
3       important et après je vais vous poser une question. La  
4       page 88.

5   R   Bon. Ah, vous pouvez le lire.

6   Q   Oui.

7           *«On note la violence faite aux colons mais*  
8           *rarement mets-on de l'avant la question de la*  
9           *défense des droits des gens libres et des Métis*  
10          *présents depuis plusieurs années sur le*  
11          *territoire*».

12       Je constate qu'à l'appui de ces deux affirmations-là,  
13       vous ne citez aucune source pour nous présenter McLeod  
14       comme un *leader* d'une communauté métisse ou comme un  
15       défenseur des «gens libres»?

16   R   Ici, on est dans une affirmation qui est nouvelle,  
17       hein. Parce que, évidemment, la tradition... puis, là,  
18       à la page 105, vous voyez je répons, avec Historiens  
19       régionaux, votre citation désuète que vous avez  
20       apportée tout à l'heure là - parce que vous faites  
21       dans l'histoire désuète, vous - et donc, Historiens  
22       régionaux ont rapidement présenté cette période comme  
23       l'époque des fiers à bras. Il n'y a pas nécessairement  
24       une historiographie très longue sur l'autre hypothèse  
25       où ne les considère pas comme fiers à bras.

1 Mais ça, ça n'invalide pas la proposition. La  
2 proposition que McLeod puisse être un *leader* métis  
3 peut se défendre et, à mon avis, on a intérêt à  
4 développer cette approche-là, ce point de vue-là, à  
5 l'appuyer et à ne pas l'écartier.

6 Moi, si je faisais une étude là-dessus, ce qui n'est  
7 pas le cas ici là, je chercherais ça et je dirais dans  
8 la nouvelle historiographie, à partir de... Et c'est  
9 pour ça, s'il y a une reconnaissance métisse, il va y  
10 avoir davantage de textes qui vont parler des Métis  
11 autrement que de manière de fiers à bras, de...

12 Q Mais...

13 R Je veux dire ça c'est du discrédit.

14 Q Mais pour affirmer votre...

15 R Hein, c'est du discrédit.

16 Q Oui, mais pour affirmer...

17 R Alors, donc, la nouvelle historiographie là-dessus...  
18 laissez-moi finir, il me laisse jamais finir, hein.  
19 Bon. Alors si... cette historiographie-là, elle va se  
20 développer. Et si vous reconnaissez les Métis, il va  
21 y en avoir d'autant plus. Mais ça, l'historiographie  
22 elle est en fonction aussi du pouvoir étatique, hein.  
23 Si vous avez des prêtres qui dirigent les  
24 institutions, puis que vous voyez des gens que, pour  
25 eux, ils sont pas moraux, bon, pour eux, ce sont des

1 fiers à bras. On peut développer et on doit développer  
2 une autre approche, moi je dis : faisons-le.

3 Q Avez-vous, pour émettre cette hypothèse-là, avez-vous  
4 des sources primaires, des débuts de réponse déjà  
5 présents?

6 R Il faudrait faire la recherche.

7 Q Donc...

8 R De ce point de vue-là.

9 Q Donc...

10 R Et je vous dis pas qu'elle est faite là, elle est pas  
11 faite. Et même si vous dites qu'il y a pas de sources,  
12 on peut le suggérer, on peut le retenir.

13 Q Vous avez cité souvent le jugement Powley.

14 **LA COUR :**

15 - Je vais vous retenir et puis je pense qu'on va  
16 prendre une courte interruption, dix minutes.

17 SUSPENSION DE L'AUDIENCE... REPRISE

18 **Me FRANCIS DEMERS :**

19 Q On en était, Monsieur Gauthier, sur le prestige métis  
20 de monsieur McLeod, je vous ai cité...

21 R On était sur la 105, hein, je pense?

22 Q Oui, la page 105, c'est ça.

23 R Oui.

24 Q Vous avez une bonne mémoire. Et la page 88 où je vous  
25 avais cité des extraits. Vous m'avez dit, on doit

1 refaire l'historiographie, on a pas encore des  
2 sources, mais on peut émettre ces hypothèses. Je vais  
3 vous mettre... vous me dites, vous avez mentionné tout  
4 le long de la journée, que monsieur Bouchard est un  
5 historien incontournable, si on veut...

6 R Qu'un historien?

7 Q Incontournable sur cette question-là.

8 R Sur les Métis, oui.

9 Q Et je vais vous mettre un extrait de la pièce I-26 -  
10 j'en ai pas une photocopie mais on l'a sur l'écran,  
11 monsieur...

12 **LA GREFFIÈRE :**

13 - O.K.

14 **Me FRANCIS DEMERS :**

15 Q Monsieur Russel. Est-ce que vous vous voyez bien,  
16 Monsieur?

17 R C'est quelle année, celui-là?

18 Q 2004.

19 R Monsieur Russel il a beaucoup cheminé, hein, c'est  
20 pour ça faut, faut toujours prendre le...

21 Q Alors 2004, c'est une bonne année.

22 R Oui, oui. Nous-autres on a trouvé des cheminements là  
23 où il évolue dans sa pensée, c'est normal, ça, ça fait  
24 partie de tout travail historien.

25 Q Pour vous mettre en contexte, je cite des extraits de



1 l'ouvrage de monsieur Bouchard «La fin de l'Histoire  
2 par un témoin oculaire», où il réagissait à une lettre  
3 de l'historien Camille Girard, qui avait qualifié de,  
4 monsieur McLeod de chef montagnais. Et pour vous  
5 mettre en contexte, je vais vous citer d'abord la page  
6 113, est-ce que vous l'avez sur l'écran, Monsieur  
7 Gauthier, ça va?

8 R Est-ce que c'est la chose que vous avez soulignée  
9 ou...

10 Q Je vais vous la lire.

11 R Ah. O.K.

12 Q Oui, exact. Qu'on entende.

13 R Je vois pas 113, par exemple.

14 Q Je vais vous lire, s'il y a...

15 R Ah, là je vois.

16 Q Si vous avez un doute, levez la main. Un sixième  
17 caillou, ce qui nous amène à l'affirmation de la page  
18 38, première colonne, troisième paragraphe, où Girard  
19 - Girard étant l'historien que vous connaissez bien,  
20 Camille Girard écrit :

21 *«Peter McLeod Junior n'a pas à être présenté lui-*  
22 *même innu par sa mère, industriel forestier*  
23 *associé à William Price, fondateur de Chicoutimi,*  
24 *il devint même le chef des montagnais du Lac*  
25 *Saint-Jean succédant en cette fonction au*

1           *précédent chef Simeon, décédé en 1848. McLeod*  
2           *mourut l'année suivant le protêt en 1852. Mais où*  
3           *le commentateur prend-t-il une telle information*  
4           *et une telle assurance?»*

5 Et, là, on voit que c'est monsieur Bouchard qui réagit  
6 à la citation provenant des propos de monsieur Girard.  
7 Et vous avez sa réponse plus élaborée à la page qui  
8 suit, à la page 114, dernier paragraphe. Et je vais  
9 vous le lire :

10           *«À cet effet, d'ailleurs, la correspondance des*  
11           *Pères Oblats qui s'intéressent beaucoup...».*

12 R Pas 114.

13 Q           *«...à cette affaire particulièrement scabreuse*  
14           *n'en fait nullement état, on y...».*

15 R Je ne vois pas 114, je m'excuse là.

16 Q Mais je vous la... est-ce que...

17 R Bon, là je le vois.

18 Q Ça va.

19 R Et vous êtes parti de *«À cet effet...»*, c'est ça?

20 Q Oui. Je vais recommencer, pour vous permettre de bien  
21 répondre.

22           *«À cet effet, d'ailleurs, la correspondance des*  
23           *Pères Oblats qui s'intéressent beaucoup à cette*  
24           *affaire particulièrement scabreuse, n'en fait*  
25           *nullement état, on y découvre certes un Peter*

1           McLeod qui profite de son statut de Métis, qui  
2           les débauche avec beaucoup d'entrain au grand dam  
3           du missionnaire et qui tente de les convaincre à  
4           s'installer sur les lots forestiers qu'il  
5           convoite, pour asseoir son emprise sur la colonie  
6           de peuplements établis entre Chicoutimi et  
7           Hébertville. Mais rien ne stipule qu'il en devint  
8           le chef politique en remplacement du chef Simeon,  
9           procureur dans l'affaire du protêt, oui, mais  
10          chef des montagnais, absolument pas, ce  
11          qu'ambitionnait, par contre, l'habitué Métis,  
12          précise noir sur blanc (inaudible), dans sa  
13          lettre du 16 février 1848, c'est de se faire  
14          nommer leur agent, en cas de réussite de son  
15          plan. Difficile d'être plus clair, nous sommes  
16          loin d'être en présence d'un chef comme l'affirme  
17          Girard, mais d'un intrigant, petit potentat, qui  
18          n'a pour ambition que d'assouvir ses vices, ses  
19          passions et ses intérêts personnels».

20        À la lumière des propos de monsieur Bouchard, il juge  
21        durement monsieur McLeod, il en fait jamais un leader  
22        charismatique des Métis, ni un défenseur des «gens  
23        libres», il prétend plutôt que c'est quelqu'un qui a  
24        utilisé tous les arguments possibles pour défendre ses  
25        intérêts économiques. Est-ce que vous partagez les

1 conclusions de monsieur Bouchard?

2 R C'est-à-dire que, le travail que monsieur Bouchard  
3 fait... ou madame, je sais pas, je m'excuse.

4 Q Oui, c'est moi.

5 R Monsieur Bouchard. C'est un bon travail d'historien,  
6 il arrive avec un point de vue, il arrive une  
7 démarche. Moi je serais porté à respecter tout à fait  
8 cette démarche-là, mais, cependant, je crois que si  
9 moi je faisais le même cheminement avec les mêmes  
10 postulats, avec les mêmes documents, il est probable  
11 que j'arriverais à une autre hypothèse, qui pourrait  
12 être que McLeod est un chef métis... je pourrais  
13 arriver avec une autre...

14 Et je n'en voudrais pas à monsieur Bouchard. Et je  
15 constate aussi que c'est en 2004, est-ce qu'il a  
16 changé par la suite? Vous savez c'est... alors  
17 techniquement, on peut soutenir tout ce qu'on veut sur  
18 McLeod et dans une autre approche, on pourrait  
19 soutenir aussi autre chose. Je crois que les  
20 développements des études métisses vont amener de  
21 développements de d'autres choses sur McLeod.

22 Et c'est sûr que, là on a beaucoup le jugement des -  
23 je m'excuse, parce j'ai beaucoup de choses à dire là-  
24 dessus - beaucoup de jugement des archives religieuses  
25 qui sont moralistes. Alors moi, je vous dis,

1 j'enlèverais toute la question morale, qui on est pour  
2 juger quelqu'un. Et moi je dis, un historien,  
3 idéalement il devrait dire, le personnage est là et,  
4 mauvais ou bon, personne est bon et mauvais dans  
5 l'histoire, hein, il y a des gens qui sont un petit  
6 peu bon, un petit peu mauvais, un petit peu... bon,  
7 alors on reçoit. Puis apportez-moi des documents,  
8 apportez-moi des choses et je ferai une analyse avec  
9 ça.

10 Q J'en arrive à votre début du travail qu'il resterait  
11 à continuer selon vous, les trajectoires métisses ou  
12 de prétendues métisses que vous avez identifiées, à  
13 partir de la page 85. Je constate qu'il y a plusieurs  
14 portraits où on retrouve pas les sources, je pense, à  
15 la page 89, monsieur Buckle; à la page 92, Joseph  
16 (inaudible); à la page 94, James Robertson; à la page  
17 95, Michel Tremblay dit Gros Michaud; à la page 96,  
18 Alexandre Murdock - je vais arrêter l'exercice, mais  
19 qui vous a inspiré pour rédiger les portraits de ces  
20 individus?

21 R L'avez-vous lu le document?

22 Q Oui.

23 R Parce que je dis que, on a utilisé Serge Alemann,  
24 hein, bon, alors ça on l'a utilisé. Et on a utilisé  
25 aussi les oeuvres de Bouchard. Et ceci n'étant pas une

1 étude, hein, je n'ai pas, comme Dawson et vos  
2 chercheurs, à faire une étude. On ne m'a pas demandé  
3 de faire une étude. Et si vous voulez éventuellement  
4 qu'on vous sorte les références, on le fera. Et vous  
5 n'avez pas le droit, parce que vous voyez cet aspect-  
6 là... non, la chose est bien documentée et c'est écrit  
7 en plus que ça puise dans Alemann.

8 Q Donc ceux qui avaient pas, comment dire, de note en  
9 bas de page, vous me dites que c'était aussi là-  
10 dedans?

11 R Ce n'est pas une étude.

12 Q D'accord.

13 R On s'entend là-dessus?

14 Q D'accord.

15 R Bon.

16 Q Vous étiez pas présent lors du témoignage de monsieur  
17 Bouchard... madame Bouchard, excusez-moi.

18 R Pardon?

19 Q Vous n'étiez pas présent lors du témoignage de madame  
20 Bouchard?

21 R Non.

22 Q Madame Bouchard nous a affirmé, malgré le grand mérite  
23 qu'elle accordait aux travaux de monsieur Alemann,  
24 qu'il fallait quand même vérifier les documents sur  
25 lesquels s'appuyait monsieur Alemann. Et parfois elle

1 est arrivée à des conclusions divergentes. Et j'ai  
2 noté les propos de madame Bouchard, le 12 mars, à  
3 trois heures et dix, 15h10, on pourra le plaider plus  
4 tard avec la transcription.

5 R Je respecte son point de vue.

6 Q Donc dans une étude plus fouillée, il faudrait  
7 vérifier les conclusions de Allemann, qui est un  
8 généalogiste?

9 R Il faut, il faut tout vérifier dans une étude. Mais,  
10 moi, je pense quand même qu'on est face à une très  
11 belle étude, très beau document généalogique.

12 Q À la lumière...

13 R Mais il y a rien qui est parfait, hein.

14 Q D'accord. À la lumière de vos derniers propos, depuis  
15 ce retour, est-ce que votre conclusion à savoir qu'on  
16 peut affirmer que clairement il y a une communauté  
17 métisse, est-ce que vous estimez qu'il serait encore  
18 nécessaire d'avoir des recherches, parce que vous me  
19 dites depuis le début de l'après-midi, depuis le  
20 milieu de l'après-midi...

21 Q Oui oui oui oui.

22 R ...que «c'est un premier jalon, que ça prendrait des  
23 études plus fouillées, que je n'ai pas eu le mandat de  
24 faire une telle étude.»

25 R Enfin...

1 Q Quelle est votre position?

2 R J'étais devant des gens qui, devant plusieurs faits,  
3 bon, disaient, nous on ne les voit pas, on ne les voit  
4 pas, on ne les voit pas. Et je l'ai dit, ça, tout à  
5 l'heure, comme je l'ai répété à la communauté aussi.  
6 Moi, si j'avais rien vu là, hein, sur la communauté  
7 métisse, je serais pas ici. Parce que honnêtement là,  
8 j'ai rien à gagner, j'ai rien... moi je suis pas  
9 défenseur de la communauté ni rien, si je n'avais rien  
10 vu, j'aurais dit j'accepte pas votre mandat.

11 On a regardé, j'ai mon... Christian qui est assistant,  
12 il a regardé aussi, et on a, on en a... on voyait  
13 quelque chose, vous comprenez. Et donc, et ce que j'ai  
14 voulu faire dans toutes ces remarques-là, qui étaient  
15 pas des critiques, qui étaient des remarques autour du  
16 document, qui peut avoir par ailleurs des valeurs  
17 aussi ces documents-là, mais il y avait des critiques  
18 qu'on peut faire. On voit quand même qu'il y a des  
19 pistes sur la communauté métisse, très, très, très,  
20 très présentes. Et, ça, on ne peut pas les élaguer, on  
21 peut pas les... leur mettre des occurrences de toutes  
22 sortes.

23 Alors là j'ai voulu être clair là-dessus. Et, moi,  
24 disons qu'actuellement je vous ai dit, j'ai pas fait  
25 une étude fondamentale, mais je dirais: on ne peut



1 pas nier qu'il y a une présence métisse, métisse. On  
2 peut pas nier qu'il y a pas un cheminement métis. Moi,  
3 on nous dit, il y a une trajectoire; une trajectoire  
4 ça veut dire un cheminement qui va, qui est toujours  
5 sur une période, la période est bien définie, on a  
6 fait trois sections. À partir de ça, ben est-ce que,  
7 disons une étude fouillée arriverait à... je pense  
8 qu'elle pourrait pas écarter, difficilement écarter la  
9 présence d'une communauté métisse sur le territoire.  
10 Mais, faites-la, je veux dire c'est ça.

11 Et c'est un peu ce pourquoi j'ai tellement remarqué  
12 souvent, j'aurais aimé ça, je suis arrivé bien naïf,  
13 je regardais tous ces chercheurs-là, que j'admire par  
14 ailleurs, monsieur Lavoie tout ça, et je me disais,  
15 mon doux, moi j'en sais... Mais j'ai dit pourquoi ils  
16 l'ont pas fait l'étude! Je suis sûr qu'ils sont  
17 capables. Et ils vont voir des Métis et ils vont, à  
18 partir de ça, peut-être arriver à discuter.

19 Parce que dans le fond la recherche c'est, vous avez  
20 deux options, vous n'en écarterez pas une, vous gardez  
21 les deux options et, à la fin, vous arrivez à une  
22 décision. Ça sera vous qui, puis au niveau de l'aspect  
23 de la loi, qui la prendrai. Et à ce moment-là, à  
24 partir de ça, ben il y aura eu... Et même, je vous  
25 dis, demain matin...

1 Q Ça prendrait des études supplémentaires selon vous?  
2 R Oui. Dans... Demain matin vous dites, on prouve...  
3 Monsieur le Juge dit : il y en a pas de communauté  
4 métisse; il y a rien qui empêche les gens qui sont ici  
5 de dire on continue de dire qu'il y en a une, vous  
6 comprenez. Alors c'est ça, il y a pas d'études qui  
7 vont trancher à jamais la question, ça existe pas ça.  
8 Ça serait plate aussi, hein. Les gens nous disent en  
9 histoire, bon, vous avez tout le temps les mêmes  
10 faits. Si on traitait toujours les faits de la même  
11 manière, ben il y aurait pas d'histoire, chaque  
12 génération arrive avec d'autres... et là on arrive  
13 avec une reconnaissance, des gens qui se reconnaissent  
14 comme Métis, ce qui se faisait pas avant. Donc,  
15 c'est... comme pour les études gaies, pour les études  
16 féministes, il va se développer une historiographie...  
17 Q J'ai bien compris votre réponse. Et je constate, vous  
18 faites plus preuve... plus de nuances quand je regarde  
19 vos propos, à la page 109, votre conclusion :

20 *«Nous sommes bien ici devant une ethnogénèse*  
21 *d'une communauté qui s'est formée avec*  
22 *l'histoire, (inaudible) des périodes plus*  
23 *difficiles face à des pouvoirs étatiques bien*  
24 *affirmés et qui cherche maintenant à se faire*  
25 *reconnaître une juste place dans le contexte*

1           *juridique désormais bien plus large de la*  
2           *question autochtone».*

3           Donc vous venez d'affirmer que ça mériterait d'être  
4           complété et...

5 R   Oui, oui oui. Et si vous demandez mon avis là, je vous  
6           dis, c'est pas une étude, vous me demandez mon avis,  
7           oui, je dirais ça.

8 Q   Même si les...

9 R   Mais vous allez devoir me payer pour faire une autre  
10          étude.

11 Q   Même si les études sont... même si les études sont  
12          incomplètes, selon vous, puis qu'on a encore du  
13          travail à faire.

14 R   Moi je crois que, avec ce qu'on a là-dedans, on a une  
15          bonne piste pour pouvoir dire ça.

16 Q   «Pour pouvoir dire ça».

17 R   Et on le dit.

18 Q   Donc j'ai terminé.

19 R   On le dit.

20 Q   J'ai terminé.

21 R   Mes feuilles sont toutes mêlées par exemple.

22           **VOIX NON IDENTIFIÉE:**

23           - Voulez-vous prendre 30 secondes, Monsieur, pour  
24           démêler vos feuilles?

25 R   Est-ce que j'en ai encore besoin de cette étude-là?

1 **VOIX NON IDENTIFIÉE:**

2 - Il y a une chance qu'elles se remêlent pas mal.

3 **Me DANIEL CÔTÉ:**

4 - «Cette étude-là» étant votre rapport à vous?

5 R Oui, bon, alors à ce moment-là, bien si vous voulez  
6 les démêler ça serait...

7 **Me DANIEL CÔTÉ:**

8 - Oui, je peux le faire.

9 R Je m'excuse, c'est la première fois que je suis expert  
10 et la prochaine fois j'apprendrai qu'il faut boudiner.

11 **Me DANIEL CÔTÉ:**

12 - J'entends pas y référer nécessairement par contre.

13 **VOIX NON IDENTIFIÉE:**

14 - Il vient de vous dire qu'il n'entend pas y référer.

15 R Ah, il entend pas y référer, vous sauvez du travail.

16 **VOIX NON IDENTIFIÉE:**

17 - Je vais faire l'interprète.

18 **LA COUR :**

19 - Bien. Ça fait avancer. Alors, maître Bergeron.

20 **Me RICHARD BERGERON :**

21 - Merci, Monsieur le Juge.

22 **CONTRE INTERROGÉ PAR Me RICHARD BERGERON :**

23 Q Alors bonjour, Monsieur Gauthier. Vous m'entendez  
24 bien?

25 R Très bien.

1 Q Bon. La seule référence dans le fond à votre rapport  
2 déposé, c'est que je remarque qu'il est déposé en  
3 octobre 2012. J'ai compris de votre témoignage, que  
4 vous aviez pris la relève de l'expert Frenette qui,  
5 malheureusement, est allé vers un monde meilleur dit-  
6 on. Et c'est à quelle date ça, c'est arrivé, le départ  
7 de monsieur Frenette et l'obtention de votre mandat?

8 R C'est il est décédé en 2011, je pense, monsieur  
9 Frenette. Peut-être que monsieur Lacoursière le sait.

10 Q Peut-être le savez-vous pas, c'est pas grave. Mais  
11 vous...

12 R Et il travaillait, au début avec monsieur Frenette,  
13 monsieur Lacoursière.

14 **VOIX NON IDENTIFIÉE:**

15 - Juillet 2011.

16 **Me RICHARD BERGERON :**

17 - O.K.

18 Q Alors vous vous avez pris la relève à peu près à  
19 quelle période, après ce décès-là?

20 R Oui.

21 Q À peu près à quel temps? Quelques mois plus tard?

22 R Bien le rapport c'est le 31 août 2012.

23 Q Oui.

24 R Qui...

25 Q Vous avez le mandat quand?

1 R Qu'il est signé définitivement, on a travaillé  
2 sérieusement et on a mené le dossier... Et je pense  
3 que la première rencontre que j'ai eue avec la  
4 communauté, c'était en octobre 2011.

5 Q Très bien. Et est-ce que, vous avez témoigné pas mal  
6 sur votre démarche, puis le mandat que vous avez eu,  
7 mais est-ce que vous avez pris connaissance des pièces  
8 déposées dans le dossier qui provenait de madame  
9 Bouchard, les six livres, est-ce que vous avez étudié  
10 ces livres-là, cette preuve-là, avant de commencer la  
11 rédaction de votre rapport?

12 R On a... mais par exemple pour le rapport c'était pas  
13 nécessaire, c'était pas des livres que j'avais...

14 Q Je vous demande pas ce qui est nécessaire, je vous  
15 demande ce que vous avez fait?

16 R C'est ça, on s'entend...

17 Q Oui.

18 R On s'entend que c'est pas des choses que j'avais...

19 Q La nécessité, ça c'est autre chose. Mais est-ce que  
20 vous avez pris connaissance des six livres volumes qui  
21 sont, pour plusieurs, ressemblant à ça, déposés,  
22 écrits par madame Bouchard et déposés dans le dossier?

23 R On a eu une commande de la communauté par la suite,  
24 qui nous a demandé d'en faire des, disons des résumés  
25 et de retenir des éléments qui sont pertinents à la

1 démarche dans laquelle on a fonctionné. Puis ça c'est  
2 un rapport qui a été remis après, après celui-là..

3 Q Pas celui-là.

4 R Donc peut-être qu'il est pas, il est pas admissible  
5 probablement, là.

6 Q Mais en fait...

7 R Et on... et c'est pas moi qui l'ai fait, c'est  
8 Christian.

9 Q O.K., bon. Alors c'est pas vous. Mais je reprends ma  
10 question, je veux être sûr qu'on comprenne bien la  
11 réponse, c'est : vous avez dit subséquemment, donc  
12 avant de rédiger ce rapport-là qui est déposé, sur  
13 lequel vous témoignez depuis ce matin, avant de  
14 rédiger ça, vous aviez pas pris connaissance du  
15 travail de madame Bouchard, aux fins de ce dossier?

16 R J'avais pris connaissance du travail de madame  
17 Bouchard.

18 Q Oui, vous aviez lu les six volumes?

19 R Fallait. Il faut le faire. Je vous l'ai dit, c'est  
20 pour... c'est la bible du Métis.

21 Q O.K.

22 R Au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Alors, mais cependant,  
23 j'ai pas fouillé à ce moment-là, on n'avait pas, comme  
24 je vous dis, le mandat de lire les livres de monsieur  
25 Russel.

1 Q Vous avez pas confronté, autrement dit, vous avez pas  
2 recommencé, voir si l'interprétation que fait madame  
3 Bouchard est conforme à ses sources, vous avez pas  
4 fait ça; vous l'avez lu comme un lecteur?

5 R On a fait un document subséquemment, où on a  
6 regardé... Mais comme je disais, madame, ou monsieur  
7 Bouchard ont évolué, hein, selon le... Et au début,  
8 bon, on pouvait pratiquement utiliser des éléments qui  
9 au fur et à mesure ont changé, ont été... Alors, donc  
10 ça c'est un élément de son... et ça, ça n'annule pas  
11 la qualité de l'oeuvre. Et je dis même que les  
12 historiens sont tous comme ça. Moi je relis *L'Histoire*  
13 *de Charlevoix* qui a 14 ans là, puis, Mon Dieu!, je  
14 dis, j'ajouterais 40 pages sur la présence autochtone.

15 Q Quand vous dites...

16 R Donc, lui il est pas, il est pas disons différent des  
17 autres, son cheminement s'est fait au fur et à mesure.  
18 Et c'est un homme très engagé, hein, qui va mettre son  
19 coeur dans la démarche. Et ça, évidemment, disons  
20 quand on est historien universitaire, on a comme un  
21 petit recul vis-à-vis de ça, là, hein. On se dit, Mon  
22 Dieu!... Mais moi j'admire, j'admire personnellement.

23 Q Quand vous dites madame Bouchard, peut-être que  
24 l'évolution, mais (inaudible) aussi, mais outre ça  
25 quand vous dites madame Bouchard a évolué, un



1 historien évolue, qu'est-ce que vous voulez dire par  
2 là? Est-ce que ça veut dire qu'on interprète les faits  
3 puis notre interprétation peut changer? Alors, par  
4 exemple, Peter McLeod a vécu de telle année à telle  
5 année, c'est un fait objectif, mais ce que je pense de  
6 Peter McLeod, je vais changer d'idée; est-ce que c'est  
7 ça que vous voulez dire?

8 R Vous savez... non.

9 Q C'est quoi vous voulez dire?

10 R Ce qui fait le propre de l'histoire, c'est que moi  
11 quand j'ai fait l'histoire de Charlevoix en 94-95 on  
12 a commencé les recherches, j'avais les documents  
13 d'archives. Et depuis ce temps-là, j'en ai trouvé des  
14 nouveaux. Et j'en retrouve tous les jours. Vous savez,  
15 là, on m'a demandé de pas en parler, j'ai trouvé 15 à  
16 17 nouvelles occurrences du mot «métis» par le terme  
17 anglais *half-breed*. Alors si j'avais eu ça à ce  
18 moment-là, vous auriez eu tout un autre rapport, hein,  
19 mais...

20 Q Mais en fait...

21 R C'est flagrant. Alors donc, le travail de l'historien,  
22 souvent on pense que c'est fixe, l'historien il a  
23 toujours les mêmes... non, c'est pas vrai, on trouve  
24 des nouveaux fonds. Il y a des fonds qu'on aimait il  
25 y a 40 ans et puis que maintenant on va dire, bien

1 coudonc, humm!, ça a changé ça, là. Mais c'est sûr que  
2 vous vous allez naître telle date, vous allez mourir  
3 telle date, ça je peux pas le changer.

4 Q Il y a plus de choses dans l'histoire j'imagine.

5 R Mais d'ailleurs dans un... récemment dans un salon du  
6 livre, c'est une dame qui écrivait un roman  
7 historique, puis elle avait parlé d'un personnage  
8 historique mais elle avait changé sa mort. Bon, bien  
9 j'ai dit, là, bon... un historien peut pas faire ça  
10 quand même, là. Ça, on fera jamais ça. Mais pour le  
11 reste, la nouveauté peut arriver. Je pense par exemple  
12 au fond qu'on a sur (inaudible) la façon dont Georges  
13 «Wong(sic)» les traitait en 1870, personne aujourd'hui  
14 le traiterait comme ça.

15 Q J'ai compris de l'ensemble de votre travail comme  
16 historien ethnologue, depuis que vous oeuvrez là-  
17 dedans, a porté sur Charlevoix, l'histoire de  
18 Charlevoix, vous avez écrit là-dessus. Est-ce que,  
19 essentiellement, vous avez travaillé sur l'histoire de  
20 Charlevoix ou vous avez fait des travaux sur  
21 l'histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean, sur l'histoire  
22 de la Côte-Nord, je comprends que vous allez me dire,  
23 on va y venir qu'il y a eu une migration... il y a eu  
24 une immigration de Charlevoix vers ces régions-là,  
25 mais en termes de travail, est-ce que,

1 essentiellement, ça a porté sur Charlevoix, les  
2 registres de Charlevoix, les documents, les sociétés  
3 d'archives de Charlevoix ou vous avez fait des travaux  
4 ailleurs au Québec sur d'autres régions, notamment  
5 Saguenay-Lac-Saint-Jean-Côte-Nord?

6 R Comme ethnologue je peux toucher à tous les sujets et  
7 j'ai...

8 Q Non pas ce que vous pouvez faire, qu'est-ce que vous  
9 avez fait, que je vous demande. Je comprends que vous  
10 pouvez le faire, mais est-ce que vous... réellement  
11 avez-vous fait des travaux Saguenay-Lac-Saint-Jean-  
12 Côte-Nord?

13 R Actuellement là...

14 Q Au moment où on se parle?

15 R Je dis et je l'ai répété hier, je pense ça a été  
16 reconnu là. Quand on étudie Charlevoix, on étudie par  
17 ricochet l'ensemble de ce territoire-là, et la  
18 section, entre autres, de La Malbaie qui est dans le  
19 Domaine-du-Roy pendant une certaine période, cette  
20 section-là, à ce moment-là, elle est intégrée à  
21 l'intérieur de ce Domaine-du-Roy là, pas qu'on... on  
22 est sur le même territoire. Et à ce moment-là aussi,  
23 on a les mêmes noms. Vous savez, quand j'ai parlé tout  
24 à l'heure de 20 patronymes, c'est beaucoup. Parce que  
25 on dit 35 à l'origine du peuplement de Charlevoix. Ça

1 s'est amplifié après.  
2 Donc vous avez deux territoires concomitants, et par  
3 mon travail sur... et ça je répéterai pas ce que j'ai  
4 dit hier, j'ai fait des études démographiques qui  
5 concernaient les deux régions, j'ai fait des études  
6 sur des personnages qui concernaient le Saguenay, des  
7 ethnologues, hein. J'ai fait une étude, un projet de  
8 doctorat que j'ai abandonné pour aller travailler dans  
9 Charlevoix -non pas que ça allait pas bien, ça allait  
10 très bien - sur le déplacement des populations de  
11 Charlevoix vers le Saguenay et vers le Lac Saint-Jean.  
12 À ce moment-là mon hypothèse était qu'il y avait des  
13 villages comme La Malbaie qui venaient plus dans le  
14 Saguenay et des gens de l'arrière-pays de Charlevoix  
15 qui allaient plus vers le Lac Saint-Jean. Donc on  
16 avait des communautés, Charlevoix... Et à l'époque, le  
17 diocèse, c'était très important quand même, le diocèse  
18 de Chicoutimi incluait Charlevoix, c'est 1871 et  
19 jusqu'à 1951.  
20 Alors donc quand on est historien, les prêtres du  
21 Saguenay et du Lac Saint-Jean originaient pour une  
22 bonne part de Charlevoix. Alors quand on parle d'un  
23 prêtre, on parle du diocèse. Les membres fondateurs de  
24 la société qui étaient des prêtres aussi, il y en  
25 avait quelques-uns, ils avaient étudié ici.

1 Q C'est ce qui vous permet d'affirmer avec une relative  
2 aisance devant le Tribunal que 85 % de la population  
3 du Saguenay provient de Charlevoix, c'est ce que vous  
4 avez...

5 R Bien le livre «*Le Saguenéen*» de Gérard Bouchard.

6 Q Mais ça c'est Gérard Bouchard, mais est-ce que vous  
7 avez la même opinion ou vous l'endossez complètement?

8 R C'est pas une opinion, c'est une réalité.

9 Q «C'est une réalité», c'est un fait objectif?

10 R Ben c'est un fait, au moment où Gérard Bouchard  
11 l'affirme, qui est objectif et qui n'a pas été démenti  
12 depuis.

13 Q Ce 85 % là, on le place où dans le temps, est-ce que  
14 c'est 85 % en 1900, 85 % en 1850, 85 % en 1970, ou  
15 aujourd'hui?

16 R C'est pas compté comme ça. C'est 85 % du noyau  
17 initial. Alors le noyau initial peut être sur quelques  
18 années. On peut pas... mais disons on part de la  
19 Société des 21, bon.

20 Q Qui était charlevoisienne, si je vous passe  
21 l'expression?

22 R Oui, c'est ça. Donc sur cette période-là, le noyau  
23 initial, ça donne 85 % ou à peu près.

24 Q Est-ce que ça a résulté en un dépeuplement de  
25 Charlevoix, si ce 85 % de noyau initial était, puisque

1 plus ou moins 296 000 habitants du Saguenay-Lac Saint-  
2 Jean, est-ce qu'on peut penser que si ce noyau initial  
3 était jamais allé au Saguenay, la région de Charlevoix  
4 serait démographiquement plus importante?

5 R Absolument.

6 Q Ou ces gens-là seraient allés ailleurs?

7 R Vous avez des bonnes questions, vous. Une chose que  
8 j'aime bien citer là, c'est au moment de la fondation  
9 du diocèse de Chicoutimi, la plus grosse ville du  
10 diocèse c'est Baie Saint-Paul, avec 4 000 habitants,  
11 Chicoutimi a moins d'habitants, imaginez, là. Et,  
12 évidemment, avec ce mouvement-là, c'est pas le seul  
13 endroit où les gens de Charlevoix ont émigré, ils ont  
14 émigré dans... mais l'endroit essentiel c'est le  
15 Saguenay, c'est le Lac Saint-Jean. Nous on est resté  
16 à 30 000 de population, hein, en 1870 on avait 15 000  
17 de population. Ici, vous avez combien de population  
18 là, 300 000?

19 Q Bien ça a été proche 300, mais jamais, c'est plus  
20 280, je pense, oui oui.

21 R Ça va de soi que le...

22 Q Je pense.

23 R Que disons... mais il reste que, encore là, ça c'est  
24 un calcul mathématique. Est-ce que les gens auraient  
25 pu rester dans Charlevoix? On a des pétitions, dès

1 1820, on a pas de terres, les terres qu'on a sont pas  
2 belles. C'est pour ça que j'étudiais d'ailleurs le  
3 plateau intermédiaire de Charlevoix, parce que là ils  
4 disaient allez-vous en dans... puis là ils  
5 cultivaient, puis vous savez, là on voit l'hiver qu'on  
6 a là, hein, ils arrivaient au mois d'avril puis là ils  
7 pouvaient pas planter encore. Alors ils ont dit :  
8 donnons-nous une chance, on va aller au Lac Saint-  
9 Jean.

10 Q C'est un peu comme les Québécois, presque à la moitié  
11 de la province s'est en allé en Nouvelle-Angleterre  
12 dans les années 20, parce qu'ils manquaient d'emploi  
13 dans l'aire industrielle. Il y a eu une grande partie  
14 de la population canadienne-française, comme on  
15 l'appelait à l'époque, vers la Nouvelle-Angleterre  
16 n'est-ce pas?

17 R Absolument.

18 Q Qui sont devenus Américains.

19 R Et le Saguenay-Lac-Saint-Jean c'était le déversoir  
20 principal à ce moment-là de la population de  
21 Charlevoix. Et c'est pour ça que la Société des 21,  
22 bon, se crée dans Charlevoix. Et, par la suite, ben  
23 ces gens-là vont vers le Saguenay, vont vers le Lac  
24 Saint-Jean.

25 Q Pour un avenir meilleur?

1 R Pour?

2 Q Pour un avenir meilleur, j'imagine, ces gens-là?

3 R Absolument. Parce que notre bande disons de terres  
4 cultivables dans Charlevoix c'est très, très, très  
5 court.

6 Q Comment s'est repeuplé Charlevoix au moment où on se  
7 parle, parce que, bon, quand même ça s'est dépeuplé  
8 vers le Saguenay-Lac-Saint-Jean, puis ça existe  
9 encore, donc il y a eu un repeuplement, qu'est-ce qui  
10 s'est passé?

11 R Non non. Non ancêtres, ils avaient beaucoup d'enfants.  
12 Alors on regarde la démographie, c'est astronomique,  
13 hein. Mais il reste que, comme je vous dis, nous on a  
14 30 000 actuellement de population, et ici c'est  
15 300 000. Donc Charlevoix... et c'est comme si dans le  
16 fond il s'était dépeuplé, mais il a resté toujours une  
17 population assez stable. Mais ça, on peut faire  
18 beaucoup... j'ai fait beaucoup d'analyses là-dessus,  
19 à un moment donné on a étudié les mentalités. Les gens  
20 de la Société historique du Saguenay me disaient, bon,  
21 ici vous avez des gens, puis Chicoutimi qui sont plus  
22 proches de Baie Saint-Paul, l'autre côté, Jonquière  
23 c'est plus La Malbaie, ça va jusque là. C'est une...  
24 les mets, la nourriture... Nous, ici, j'ai des dames  
25 dans Charlevoix, elle sont très fâchées quand on



1 entend «tourtière du Lac Saint-Jean», parce qu'on en  
2 avait dans Charlevoix avant. Donc tout... la gourgane,  
3 Marius Barbeau, Charlevoix il l'appelle le pays des  
4 gourganes, mais maintenant c'est... il en presque plus  
5 dans Charlevoix.

6 Q Et c'est ça qu'on aurait...

7 R Puis vous vous l'avez... ça a été transporté.

8 Q On aurait usurpé votre culture charlevoisienne?

9 R Ben, vous l'avez... c'est-à-dire que c'est les gens  
10 qui sont partis avaient une culture de Charlevoix.

11 Q Ils l'ont importée dans une autre société.

12 R Ils l'ont amenée. Et ça, ça a fait une culture  
13 saguenéenne et...

14 Q Une culture saguenéenne ou jeannoise.

15 R Et jeannoise. Il faut pas oublier le Lac Saint-Jean,  
16 parce que...

17 Q Non non.

18 R C'est là aussi.

19 Q On dit saguenéenne...

20 R Même Chibougamau. Chibougamau il y avait des  
21 communautés de Charlevoix. L'Abitibi, les gens ont  
22 été... il y a même une maîtrise qui a été faite par  
23 une anthropologue, on retrouve des gourganes dans les  
24 régions peuplées par Charlevoix. C'est assez amusant,  
25 hein. Vous en avez fait bien plus.

1 Q Mais enfin est-ce que c'est anormal ou c'est plutôt  
2 normal là, dans une société en développement que des  
3 segments de population joignent d'autres territoires  
4 et y grandissent et y croissent avec leur culture  
5 qu'ils importent dans ce nouveau segment?

6 R C'est l'article qui a été fait en 87 mais que j'ai  
7 fait, qui est encore bon, et qui peut avoir des... je  
8 le réécrirais pas comme ça, là, mais il y a des  
9 éléments intéressants. Et, oui, c'est ce qu'on appelle  
10 le processus des bonds successifs. C'est comme ça que,  
11 les gens de Charlevoix ils venaient de la Côte de  
12 Beaupré. La Côte de Beaupré, ils venaient de Québec.  
13 Alors que... ah, on manque de terres, on va là. Ils  
14 ouvrent des nouvelles terres, on va là. Et on  
15 progresse comme ça, les premières familles vont là. Là  
16 vous avez de la famille au Saguenay, bon, on va aller  
17 voir, on va s'installer avec la famille qui est là-  
18 bas.

19 Q Puis est-ce que c'est...

20 R C'est un mouvement de population naturel ça.

21 Q Et dans les bonds comme vous parlez, il y a...  
22 j'imagine que dans un... mettons, un bond numéro 2, il  
23 y a des gens de la région de Charlevoix qui vont vers  
24 le Saguenay et qui... et là, qui vont s'unir avec des  
25 gens qui sont déjà là depuis deux ou trois

1 générations, puis ils vont, ils vont continuer comme  
2 ça, j'imagine?

3 R Ben ça, c'est une, c'est toute une nouvelle façon  
4 de... c'est ça, c'est qu'on a beaucoup considéré le  
5 Saguenay-Lac Saint-Jean comme un territoire vide,  
6 hein. Au moment où la société... comme dans le fond,  
7 là vous avez fêté c'est le 175<sup>e</sup> ?

8 Q 175.

9 R Bon, en fait, c'est pas toute la réalité maintenant.  
10 Et donc il y avait des gens...

11 Q C'est 175 à partir de 1838.

12 R Il y avait des gens avant, avant l'ouverture  
13 officielle, et c'est ce qu'on... que moi j'appelle,  
14 dans mon hypothèse, les «gens libres», hein, qui se  
15 sont développés. Et là-dedans, bon, il y avait déjà  
16 des communautés métisses.

17 Q Parlant de ça, ça m'amène à, on en a parlé tout à  
18 l'heure lors de certaines questions de maître Demers,  
19 je reviens un petit peu sur le sujet, de ce fameux  
20 monsieur McLeod, personnage célèbre dit-on, fondateur  
21 de Chicoutimi. Puisque vous avez beaucoup travaillé  
22 sur Charlevoix et que la famille McLeod y a habité  
23 notamment qui a exploité le moulin à scie, ou une  
24 usine... un moulin comme on disait dans le temps, à la  
25 Rivière Noire, donc à Saint-Siméon ou plus ou moins

1 dans... Avez-vous fait des travaux sur les McLeod, les  
2 McLeod de Saint-Siméon?

3 R Il y a pas beaucoup de choses là-dessus. Mais  
4 évidemment peut-être pour se mettre en contexte,  
5 Charlevoix a été, après la conquête, il y a une  
6 création de seigneuries, avec des Écossais qui avaient  
7 combattu sur les Plaines D'Abraham, donc Malcolm  
8 Fraser et John Nairne, et ces gens-là, bon,  
9 reprennent... ils se font donner les terres, ils  
10 trouvaient que c'était une nouvelle Écosse pour eux.  
11 Ils reprennent les terres qui sont là. On leur accorde  
12 le territoire qui va... qui est l'ancien territoire du  
13 Domaine-du-Roy en fait, donc il va à peu près Des  
14 Éboulements jusqu'à à peu près Saint-Siméon, la  
15 Rivière Noire. Et à partir de là, bon, on ne fait deux  
16 seigneuries. Et ces écossais-là, bon, s'installent  
17 d'abord dans Charlevoix.

18 Q C'est ça.

19 R Et, ensuite, vont aller vers le Saguenay, dans le même  
20 processus qu'on a élaboré tout à l'heure. Et  
21 évidemment, ces Écossais-là c'était pas des  
22 catholiques, alors donc, et s'ils voulaient se marier  
23 - plusieurs l'ont fait - on a les McNicholl par  
24 exemple dans Charlevoix, je sais pas, c'est peut-être  
25 tous des francophones catholiques maintenant - mais,

1 à l'époque, ceux qui ne voulaient pas se convertir,  
2 bien ils voulaient... disons ils tenaient quand même  
3 à avoir une compagne, hein, alors souvent ils  
4 prenaient des... et j'ai ici, j'espère qu'il est pas  
5 proscrit là, ma revue, faut bien que je me... J'ai ici  
6 Farnham qui est venu en 1883 et il dit : vous avez des  
7 caractéristiques, vous avez des Métis-écossais,  
8 saxons, anglo-saxons dans Charlevoix.

9 Q Mais ils sont...

10 R Et ils ont été aussi évidemment où...

11 Q Oui. Avant que mon confrère s'objecte, revenons à  
12 monsieur, la famille McLeod. La famille... - mais il  
13 était à demi levé là, je voulais...

14 **VOIX NON IDENTIFIÉE:**

15 - Il était fatigué.

16 R Vous n'aimez pas ma revue.

17 **VOIX NON IDENTIFIÉE:**

18 - Je vous dérange. Je vous dérange.

19 **Me RICHARD BERGERON :**

20 Q Revenons à la famille McLeod, donc, et je veux juste  
21 vous suivre, c'est... ils proviennent de ce segment  
22 écossais qui se fait octroyer des seigneuries suivant  
23 dans le fond dans la mouvance de la prise en charge  
24 britannique, et ils s'installent là. Les McLeod sont  
25 dans ce segment-là, je comprends qu'ils sont dans

1       cette mouvance-là et...

2 R   Ce que je voulais dire c'est que... ces seigneurs-là  
3       amènent avec eux, et vous avez des Écossais qui sont  
4       à la tête de seigneuries et donc automatiquement des  
5       Écossais qui... ils appellent... eux... même quand  
6       j'ai dit tout à l'heure qu'ils voulaient faire une  
7       nouvelle Écosse, c'était un peu dans leur esprit, et  
8       Nairne le suggère même à un moment donné, en voulant  
9       dire : plus j'ai d'Écossais, plus je vais pouvoir  
10      fonder une... alors donc, ils sont en territoire  
11      intéressant.

12     Et McLeod évidemment c'est la section Mount Murray,  
13     qui elle va à Fraser. Et la section Mount Murray, Cap-  
14     à-l'Aigle jusqu'à Saint-Siméon, c'est une section  
15     pratiquement pas cultivable, les terres agricoles...

16 Q   Et d'où le Murray Bay?

17 R   Hein?

18 Q   D'où le Murray Bay?

19 R   Murray Bay c'est l'autre, l'autre seigneurie qui est  
20     à John Nairne.

21 Q   O.K.

22 R   Celle où McLeod s'installe c'est Mount Murray.

23 Q   Mount Murray.

24 R   Et là ils vont s'installer dans le secteur  
25     particulièrement de Port-au-Persil, Saint-Siméon et,

1 à ce moment-là, bien il y a beaucoup de bois là. Donc  
2 c'est intéressant.

3 Q Est-ce qu'il y a une société écossaise qui s'est créée  
4 à ce moment-là, je sais pas, moi, les Nouveaux  
5 écossais du Québec ou de la Nouvelle-France, ou du  
6 Canada français? Qu'est-ce qui s'est passé avec ces  
7 gens-là qui sont... qui veulent faire une espèce de...  
8 de, je dirais pas un ghetto, mais un fief écossais  
9 fiers de leurs origines?

10 R Non, dites pas ça aux Écossais, vous allez... un  
11 «ghetto» là.

12 Q Non. Bien c'est pour ça que je le dis entre  
13 guillemets, mais ce que je veux dire, c'est est-ce que  
14 ces gens-là, je comprends de vos travaux qu'ils  
15 voulaient faire une espèce de mini-Écosse, vous parlez  
16 de nouvelle Écosse, sur un territoire nouveau, puis  
17 avec leurs moeurs, puis leurs... Mais visiblement, à  
18 moins que vous me disiez que ça existe au moment où on  
19 se parle, ça...

20 R Non, ça a échoué.

21 Q Ça a échoué, ça s'est pas produit.

22 R Et pour toutes sortes de raisons. La principale raison  
23 c'est que beaucoup ont marié des catholiques et donc,  
24 ils sont devenus des francophones.

25 Q Ils sont...

1 R Ils ont parlé français. Vous allez avoir des McNicholl  
2 là qui connaissent pas nécessairement le fait qu'ils  
3 sont Écossais, ils parlent pas anglais ces gens-là. Et  
4 il y a une partie qui, elle, a épousé des Métis, des  
5 Indiennes et qui ont créé une lignée métisse.

6 Q Oui. Parlez-moi de ceux qui ont marié des Canadiennes-  
7 françaises, donc ils sont devenus Canadiens-français  
8 dans le temps, un peu comme les Québécois, Canadiens-  
9 français, qui sont allés en Nouvelle-Angleterre, puis  
10 je pense pas qu'il y a une société canadienne-  
11 française au Connecticut, ils sont devenus Américains.  
12 Alors les Écossais sont devenus Canadiens-français?

13 R Pas tous.

14 Q Mais une portion, j'imagine?

15 R Il y en a qui ont continué de parler anglais, il y en  
16 a qui ont été vivre ailleurs que dans Charlevoix.

17 Q Il y en a qui ont quitté?

18 R Il y en a qui ont été au Saguenay. Et... mais  
19 généralement les deux hypothèses, la nouvelle Écosse,  
20 ça, faut l'oublier, ça a pas marché. Et on a donc deux  
21 lignées, à mon avis, une qui a marié plus des  
22 Canadiennes-françaises et ont dû prendre la religion  
23 catholique, et une autre section qui n'a pas pris - et  
24 McLeod c'est le cas - ne vont pas... et vont donc, à  
25 ce moment-là, s'associer à des conjointes indiennes...



1 Q Autochtones.

2 R ...ou Autochtones.

3 Q Les McLeod ont préféré la culture autochtone. Mais  
4 Peter McLeod était marié, personne conteste ça - on  
5 parlait de faits objectifs tantôt - Peter McLeod a...  
6 c'est-à-dire Peter McLeod père est marié à une  
7 Autochtone et Peter McLeod Junior était le fils d'une  
8 mère autochtone et d'un père écossais, vous êtes  
9 d'accord avec moi. C'était donc un Métis au sens  
10 physiologique du terme?

11 R Absolument, l'union mixte.

12 Q Peter McLeod, moi j'ai compris de mes petites notions  
13 d'histoire amateur qu'il était associé avec son père  
14 pour un genre de garde-côte pour la Compagnie de la  
15 Baie D'Hudson qui exploitait, qui avait les droits  
16 d'exploitation de cette lointaine contrée, dur  
17 d'accès, qui était le Saguenay. Parce que c'est un  
18 fjord à un certain endroit, avec des courants forts,  
19 je pense que je dis des évidences, avec une entrée  
20 très difficile, parce que le contre-courant de la  
21 marée descendante du Saguenay qui rencontre le fleuve  
22 rend la navigation très difficile, c'est encore vrai  
23 aujourd'hui, même avec nos moyens modernes. Vous êtes  
24 d'accord avec moi.

25 Par la suite, l'histoire nous enseigne, mais notamment

1 assez élaborée dans l'oeuvre de madame Bouchard que  
2 vous avez lue, que McLeod est devenu un agent de  
3 William Price et a développé avec lui l'exploitation  
4 forestière, avec l'union de Price, vous êtes d'accord  
5 avec moi?

6 R J'aime beaucoup votre évocation maritime. Vous savez  
7 je suis un fils de marin, hein. Mais disons que, je  
8 vais pas entrer dans ces analyses-là, là, si vous me  
9 permettez.

10 Q Je reprends madame Bouchard...

11 R Là vous faites une histoire amateur, poétique, ça  
12 j'admets là. Mais je ne peux pas me lancer là-dedans  
13 comme ça, en tant que professionnel je ne le ferai  
14 pas.

15 Q Bon, alors je vais enlever toute la poésie.

16 R Mais je trouve votre évocation très bonne.

17 Q Bon, alors je vais enlever la poésie de ma question et  
18 je vais la réduire. Est-ce que vous êtes d'accord avec  
19 moi que Peter McLeod a été un associé de William Price  
20 pour l'exploitation forestière, notamment sur le  
21 territoire de Chicoutimi?

22 R «Associé», hummm...

23 Q Mettez-le au sens...

24 R Moi je vérifierais tout ça.

25 Q ... plus large. Mais est-ce que...

1 R Et je pense que ça serait ça qui serait... qui  
2 pourrait être fait. Et vous savez, je...

3 Q Bougez pas, on va...

4 R J'ai des récits de source orale qui même disent que  
5 McLeod aurait pu être tué par Price, hein.

6 Q Bon.

7 R Alors là, j'oserais pas dire c'était des associés.

8 Q Bien je vais reprendre ça. Dans les écrits de... dans  
9 les écrits de madame Bouchard aujourd'hui - monsieur  
10 Bouchard à l'époque, parce que ces écrits-là sont dans  
11 le temps - il est écrit, je peux... on va en regarder  
12 un extrait, c'est écrit comme ça, vous avez lu le  
13 travail de madame Bouchard, vous avez pas critiqué, de  
14 deux choses l'une, vous le contestez comme vous  
15 contestez les expertises du procureur aujourd'hui ou  
16 vous le contestez pas. Si vous le contestez pas, on  
17 prend pour acquis que cette façon de raconter  
18 l'histoire est la bonne, parce que madame Bouchard l'a  
19 dit plus qu'une... l'écrit plus qu'une fois. Elle en  
20 a témoigné ici longuement que c'était comme ça que,  
21 Peter McLeod... oubliez l'étiquette métisse, c'est un  
22 Métis, prenons ça pour acquis, sa mère est Montagnaise  
23 puis son père est Écossais, c'est un Métis.

24 R Est-ce que vous le mettez Métis-écossais, vous?

25 Q Moi je le mets Métis, je suis pas anthropologue, je le

1 mets Métis, je le mets fils de deux lignées. Ma  
2 question c'est : est-ce que vous admettez avec moi  
3 qu'il a été en affaires - je vais changer mes termes,  
4 avec William Price, qui a fait un moulin à Rivière-du-  
5 Moulin. Je jouais dans les ruines de ce moulin-là,  
6 jeune, je le sais pertinemment.

7 R Ah, oui.

8 Q Il a fait un moulin là. Et il aurait fait un deuxième  
9 moulin à Rivière Chicoutimi et il a fait beaucoup de  
10 tentatives pour se faire concéder des terres aller  
11 jusqu'au Lac Kénogami. Ça c'est ce que l'histoire  
12 raconte, mais pas l'histoire orale... l'histoire orale  
13 ainsi que la documentation, est-ce que vous êtes  
14 d'accord avec ça? Est-ce que vous êtes pas d'accord  
15 avec ça?

16 R Si vous me demandez de dire, une expertise ou même une  
17 contre-expertise sur les oeuvres de madame ou de  
18 monsieur Bouchard, ça ne m'a pas été demandé.

19 Q Non, je comprends.

20 R Et je ne le ferai pas.

21 Q Je comprends.

22 R Alors vous comprenez, ça m'est pas demandé, je ne le  
23 ferai pas. Si on m'offre ce contrat-là, je verrai si  
24 je l'accepte. Mais là, vous comprenez... puis le  
25 reste, je veux dire j'aime beaucoup vos... votre

1 récit, mais là, pour l'instant, je peux pas le  
2 commenter.

3 Q Mais en fait mon récit, moi j'invente rien, je vous  
4 demande si vous êtes d'accord ça, vous pouvez me dire  
5 non c'est tout à fait inexact, monsieur Peter McLeod  
6 a jamais touché à la forêt de sa vie, il connaissait  
7 pas William Price, c'était pas ça l'histoire, j'ai  
8 d'autre chose... Vous pouvez me dire ça, c'est vous  
9 l'expert, puis vous êtes expert de la cour, je vous  
10 rappelle, vous êtes expert de personne de nous, ici.  
11 Alors est-ce que quand je raconte ça de Peter McLeod  
12 et que je le lie dans toutes sortes de choses, est-ce  
13 que c'est exact... ma question est simple : est-ce que  
14 c'est exact ou c'est inexact?

15 R Si vous me permettez, je vous répondrai ni oui ni non,  
16 hein.

17 Q O.K.

18 R C'est tout ce que je peux vous répondre.

19 Q Alors...

20 R Et je ne peux pas dire oui, je ne peux pas dire non.  
21 Et je ne dirai rien là-dessus. Parce que je peux pas  
22 là, hein. Mais vous, vous êtes libre de l'interpréter,  
23 ça, c'est votre choix.

24 Q Alors j'interprétais pas, je vais lire. À moins que  
25 vous me disiez qu'interpréter...

1 R J'ai passé beaucoup de temps aujourd'hui à dire qu'un  
2 livre, quand on le prend comme ça, c'est le point de  
3 vue aussi d'un historien.

4 Q Alors c'est...

5 R Alors donc il y a pas d'oeuvre fondamentale dans tout.

6 Q O.K. Donc madame Bouchard elle donne un point de  
7 vue...

8 R Cependant quand on étudie monsieur Russel, vous avez  
9 une oeuvre qui est à prendre avec attention.

10 Q O.K. Qu'est-ce que vous voulez dire par là?

11 R Je vous l'ai dit, c'est la bible des Métis.

12 Q Prendre quelque chose avec attention, vous savez que  
13 c'est, c'est lourd de sens, là.

14 R C'est celui qui en a parlé le plus.

15 Q Non, mais ça c'est pas faire attention, c'est un hyper  
16 spécialiste... moi, un neuro-chirurgien là il en parle  
17 beaucoup de sa science, puis je le prendrai pas avec  
18 attention, je vais le trouver très bon. Quand on dit :  
19 faut le lire une oeuvre avec attention, ça veut dire  
20 faut la lire avec beaucoup de réserve, c'est ce que ça  
21 veut dire en français, à moins que vous ayez un autre  
22 sens à me donner?

23 R Faut recevoir les choses. On reçoit une oeuvre et quand  
24 on veut être objectif, on la reçoit. Et si vous me  
25 demandez d'en faire l'expertise, je vous dirai oui ou

1 je vous dirai non. Mais autrement, moi j'ai pas fait  
2 l'expertise de son oeuvre.

3 Q Si vous le lis, à la page 171, du document P-11, je  
4 vais y aller pour les notes sténographiques, c'est le  
5 livre de madame Russel... bien oui, madame Russel  
6 Bouchard, *«La longue marche du peuple oublié»*, qui a  
7 été produit dans ce dossier-ci, sur lequel madame  
8 Bouchard a témoigné. À la page 171 de son volume,  
9 relatant... c'est un des nombreux endroits où elle le  
10 relate, elle relate un peu l'histoire McLeod. Et il y  
11 a une note en bas de page, qui est la note 40 de ce  
12 livre. Et je me permets de vous la lire, je  
13 n'interprète pas, je vous lis madame Bouchard :

14 *«En 1856, David Éloire Price, propriétaire des*  
15 *scieries du Saguenay - et c'est le fils de*  
16 *William Price - député au Parlement du Canada et*  
17 *héritier des biens de feu son associé, le Métis,*  
18 *Peter McLeod, a entrepris de nettoyer les titres*  
19 *du Métis par toutes sortes de manoeuvres*  
20 *politiques officielles. Il conclut son action en*  
21 *procédant à la démolition de la chapelle du poste*  
22 *de traite de Chicoutimi, dernier trait d'union*  
23 *entre Indiens et Métis, les premiers se*  
24 *retrouvant dans la nouvelle réserve de Pointe*  
25 *Bleue, justement (...) ces terrains-là pour les*

1           *accueillir, les seconds furent noyés dans le flot*  
2           *de la colonisation en espérant qu'ils*  
3           *s'assimilent».*

4           Ce qui manifestement n'est pas arrivé de l'opinion de  
5           madame Bouchard. Donc, madame Bouchard nous relate que  
6           Price et McLeod étaient les associés, on est pas sur  
7           la nature juridique de leur association au sens large  
8           du terme, dans l'exploitation forestière. Puis moi ma  
9           question que je voulais vous poser c'est : selon vous,  
10          et peut-être n'avez-vous pas de réponse, dites-nous-le  
11          - c'est pas un drame de pas avoir de réponse - qu'est-  
12          ce qui distinguait William Price de Peter McLeod quand  
13          il exploitait, dans leur vie, ils exploitaient un  
14          moulin à scie, mener l'ordre, à engager des hommes,  
15          faire de l'argent, puis prendre la ressource de la  
16          vente? Qu'est-ce qui distinguait, fondamentalement et  
17          culturellement, ces deux individus-là, d'après vous?

18 R       Je n'ai pas à commenter les livres de madame Russel  
19       Bouchard ici, je n'ai à commenter ça. Vous m'en faites  
20       récit, ce n'était pas dans les ouvrages que j'avais à  
21       lire. Je me garderai de donner des opinions sur cette  
22       chose-là et sur ces suites de ces opinions. Et quand  
23       bien même vous me liriez le livre au complet, je ne  
24       vais pas commenter.

25 Q       Mais...



1 R C'est pas mon mandat. Et je ne vais pas le commenter.

2 Q Je comprends que vous avez pas eu ce mandat, mais vous  
3 êtes historien ou vous ne l'êtes pas, vous êtes devant  
4 une cour de justice et je vous pose une question,  
5 comme historien. De deux choses l'une, vous me dites  
6 j'ai aucune opinion comme historien là-dessus ou j'en  
7 ai une qui est X, Y ou vous pouvez me dire j'ai aucune  
8 opinion.

9 R Faudrait que je lise. Puis là, faudrait que je relise  
10 ce...

11 Q Vous avez pas...

12 R ... à partir de votre question.

13 Q Donc, au moment où on se parle...

14 R Et pour l'instant, je pense pas... c'est quoi votre  
15 question?

16 Q Je la reprends.

17 R Oui.

18 Q Elle est simple. Ma question c'est : en votre qualité  
19 d'historien, vous connaissez la famille McLeod parce  
20 que c'est une famille qui origine de Charlevoix, plus  
21 précisément la Rivière Noire, Peter McLeod est un  
22 individu... vous dites que quand on étudie Charlevoix  
23 on connaît inévitablement l'histoire du Saguenay,  
24 parce que 85 % de la population du Saguenay vient de  
25 Charlevoix. Le fondateur de Chicoutimi étant identifié

1 comme Peter McLeod, je vous parle de lui. Je vous  
2 demande : reconnaissez-vous qu'il était l'associé de  
3 monsieur William Price et sa descendance dans  
4 l'exploitation forestière? Pouvez-vous me dire s'il y  
5 a un trait culturel existant avec ces deux hommes dans  
6 leur vie? La question est simple là.

7 R Vous vous êtes appuyé sur le livre de madame Russel,  
8 je n'ai pas à lire ce livre-là. Vous comprenez. Quand  
9 même que, si vous me lisiez... vous le liriez au  
10 complet là. Cependant si vous voulez que j'en fasse  
11 une expertise, quoique hier j'ai eu beaucoup de misère  
12 à me faire reconnaître comme historien, en passant,  
13 là, hein.

14 Q Pourquoi vous dites ça?

15 R Alors je suis historien, effectivement historien  
16 régional. Et on a fait des blagues et des sourires sur  
17 mon statut d'ethnologue. Alors vous vous avez l'air de  
18 considérer que je suis, je suis un vrai historien,  
19 j'en suis flatté et... Mais cependant, je peux pas  
20 donner d'opinion sur ce que vous venez de me dire là.  
21 Et ce... parce que vous le faites à partir du livre de  
22 madame Russel.

23 Q Oui, mettons sur le fait à la base...

24 R Et si vous le faisiez en général...

25 Q En je le fais *ex cathedra* là.

1 R À partir de... bon, à ce moment-là, peut-être on  
2 pourrait regarder ça. Mais si vous le faites à partir  
3 du livre, je ne ferai pas.

4 Q Mais mettons que je le fais à partir de moi-même. Moi  
5 je m'intéresse à l'histoire, c'est pas comme  
6 supposition que je vous fais là, là, c'est vrai. Puis  
7 j'ai une petite connaissance bien humble de la chose.  
8 Alors je vous suggère ce que je vous dis là, vous  
9 dites quoi comme historien? Ça a pas de bon sens, puis  
10 je suis dans le champ?

11 R Là vous me demandez quoi, en tant qu'amateur  
12 d'histoire?

13 Q Vous voulez que je répète la question une troisième  
14 fois?

15 R Oui oui, répétez-moi ça.

16 Q Alors vous me demandez c'est quoi?

17 R Là, vous me demandez en dehors du livre de madame  
18 Russel.

19 Q Je veux pas avoir l'air de m'acharner, ça va être ma  
20 dernière fois que je dis ça.

21 R Hum, hum.

22 Q Est-ce qu'on peut conclure, avec une relative  
23 certitude, que monsieur Peter McLeod a été un associé  
24 d'affaire avec monsieur William Price dans  
25 l'exploitation de la ressource forestière, notamment

1 sur le territoire de Chicoutimi et des environs? Et si  
2 c'est exact, pouvez-vous me dire qu'est-ce qui a  
3 distingué dans leur vie ces deux individus, dans leur  
4 vie, dans leurs traits culturels, dans leur façon de  
5 faire leurs journées, leurs semaines, qu'est-ce qui  
6 les a distingués?

7 R J'ai pas fait d'étude sur ça. Mais disons que,  
8 «associé» peut-être un peu fort, hein, ça serait à  
9 vérifier. Peter McLeod junior, vous l'avez dit, est un  
10 Métis, William Price non. Alors vous avez une  
11 distinction.

12 Q C'est la seule distinction?

13 R Ben ça en est une. Mais là je vous dis, j'ai pas  
14 d'étude moi.

15 Q Bon. O.K.

16 R C'est une bonne distinction.

17 Q Dans la chose... je veux pas faire un grand plat avec  
18 ça, mais vous avez été souvent critique par rapport à  
19 certaines sources notamment utilisées par certains...  
20 par les experts ou certains experts, notamment j'ai en  
21 tête que vous avez eu des commentaires, mettons je  
22 dirais mitigés sur une source qui était, qui est  
23 docteur Jean-Charles Claveau, et quand vous avez vu  
24 cette source dans la documentation provenant d'autres  
25 experts. Mais est-ce que vous êtes aussi mitigé que ça

1 quand madame Bouchard utilise également cette source  
2 pour appuyer ses travaux et ses conclusions ou vous  
3 dites la même chose, madame Bouchard aurait jamais dû  
4 lire Jean-Charles Claveau, là, franchement? Est-ce que  
5 vous avez le même commentaire?

6 R Non, j'interdis à personne de lire docteur Claveau,  
7 j'ai fait une préface pour lui. Mais si on prend le  
8 docteur Claveau, ce n'est pas Russel. Russel c'est un  
9 diplômé en histoire, docteur Claveau c'est un médecin  
10 qui fait, c'est de l'histoire amateur. Alors, donc,  
11 quand vous avez une étude... et ici, la Couronne a  
12 demandé des études à des experts, hein, donc je  
13 n'aurais pas pris Jean-Charles Claveau, moi, pour  
14 appuyer une étude sérieuse.

15 Q Mais madame Bouchard prend Jean-Charles Claveau pour  
16 appuyer le fait que les descendants de Peter McLeod  
17 sont des Métis pourtant?

18 R C'est son choix.

19 Q Et là, je me réfère au livre qui est déposé sur I-7,  
20 Monsieur le Juge, pour les fins des notes  
21 sténographiques «*Dans les langes métisses des Terres-*  
22 *Rompues*», à la page 22, où traitant de la descendance  
23 de Peter McLeod, la source est «selon Jean-Charles  
24 Claveau» :

25 «*Il s'agit du neuvième enfant connu de l'union de*

1           *Peter Mcleod Senior et de la Montagnaise Marie-*  
2           *Madeleine, etc.».*

3           Donc c'est pas fiable?

4 R Ici, Russel il est pas chargé d'une étude pour la  
5 Couronne. Russel n'est pas un chercheur universitaire.  
6 Russel... a un diplôme en histoire, Russel fait une  
7 démarche personnelle, hein, et il est pas, il est pas  
8 tenu dans sa démarche personnelle de retenir...

9 Q Être rigoureux.

10 R ... la rigueur qu'un scientifique absolu, pour la  
11 Couronne c'est important de le faire, alors moi je  
12 pense que pour un travail de type disons que la  
13 Couronne demandait, c'est peut-être pas à propos de  
14 citer Jean-Charles... c'était simplement ça que j'ai  
15 dit.

16 Q O.K.

17 R Peut-être, et on peut le faire et...

18 Q Donc monsieur...

19 R Russel... évidemment je n'ai pas à faire l'analyse de  
20 madame Russel.

21 Q Bon. Et madame Bouchard a pas besoin d'être  
22 rigoureuse...

23 R Et s'il le fait, c'est son choix.

24 Q O.K. Mais c'est pas rigoureux?

25 R Mais ça n'entrave pas son récit, à mon avis, et ça

1 n'entrave pas non plus ses conclusions, il peut  
2 s'appuyer sur qui il veut.

3 Q Et dernière chose...

4 R Et Nelson Dawson aussi.

5 Q Oui, dernière chose, question un peu générale, mais je  
6 sens beaucoup de vos propos que, parce qu'un expert,  
7 fusse-t-il entrepreneur, historien, géographe,  
8 ethnologue, est embauché par l'État, il est pas  
9 objectif par rapport avec quelqu'un qui ne le serait  
10 pas? Est-ce que j'ai compris ça ou j'ai mal compris,  
11 j'ai...

12 R Je pense vous avez mal compris, oui.

13 Q J'ai mal compris, sans (inaudible).

14 R Et la question était pas là-dessus, hein. L'État doit  
15 avoir ses experts, hein. La question et sur laquelle  
16 je suis revenu, je suis revenu assez souvent quand  
17 même, c'est de dire, ces experts-là ne doivent pas se  
18 fermer sur l'idée d'avoir une communauté métisse. Et  
19 ce que j'ai ressenti, et avec preuve à l'appui, avec  
20 les occurrences qu'ils ont inventées, amalgamées et  
21 autres, que dans ce cas-ci pour, peut-être, en lien  
22 avec la sociologie spontanée de l'État, hein,  
23 administrative, peut-être qu'ils se sont restreints de  
24 voir des Métis, de voir la communauté, parce que  
25 c'était pas leur mandat.

1 Q O.K. Puis mettons, est-ce qu'il serait possible...

2 R Et ça, je trouve ça critiquable.

3 Q O.K. Est-ce que ce serait possible l'inverse, que  
4 quelqu'un prenne pour acquis qu'il y en a une?

5 R Pardon.

6 Q Est-ce ce serait possible l'inverse, c'est-à-dire que  
7 quelqu'un prenne pour acquis qu'il y en a une?

8 R Une communauté métisse vous parlez?

9 Q Bien oui. Parce que vous décrivez, vous supposez que  
10 des experts ont commencé leurs travaux avec la  
11 conclusion qu'il y en a pas. Vous avez souvent dit :  
12 quand on veut pas voir quelque chose on le voit pas.

13 R Hum, hum, c'est important.

14 Q Et est-ce que l'inverse est possible dans la vie,  
15 quand on veut absolument voir quelque chose, on le  
16 voit?

17 R Ben c'est plus difficile quand vous êtes le groupe  
18 disons qui doit faire la démonstration. C'est... parce  
19 que là vous avez toute une démonstration à faire. Et  
20 moi je vous le dis, dans mon cas, là, sincèrement si  
21 j'avais rien vu, ben j'aurais pas fait.

22 Q Mais vous avez pas fait de travaux, vous?

23 R Non. Et est-ce que quelqu'un... à la limite, oui,  
24 peut-être, mais faudrait qu'il rame, il ramerait  
25 beaucoup.



1 Q Non, mais c'est pas parce qu'il y a rien vu que ça  
2 peut pas (inaudible)...

3 R Parce que c'est difficile d'affirmer quelque chose,  
4 quand on a si fort contre soi. Russel, à un moment  
5 donné, il met un extrait, il dit : vous avez tous les  
6 historiens universitaires, les avocats contre ce  
7 peuple-là, hein, Métis. Imaginez qu'on peut se tromper  
8 dans une démonstration, on peut, on peut... Mais c'est  
9 difficile dans ce dossier-là de dire, t'sé, je pars  
10 d'une vérité absolue. Tout est à créer. Mais à partir  
11 de cet objectif-là de création, ou de reconnaissance  
12 plutôt, ben le travail à faire est immense. Et je  
13 pense que là, le poids de la légalité... c'est comme  
14 David contre Goliath. Moi j'ai ressenti ça tout le  
15 temps dans la démarche là. Je me disais, je suis pas  
16 du côté de Goliath. Mais j'espère que David peut  
17 gagner, c'est une chose qui, qui fait chaud au coeur.

18 Q Ah, oui? Pourquoi? Parce que David a nécessairement  
19 raison?

20 R On aime ça en général dans la société quand le...  
21 celui qu'on s'attend pas, vous avez une équipe de  
22 hockey qui est à éliminer, puis tout d'un coup elle  
23 gagne la Coupe Stanley, ben je veux dire, on pensait  
24 qu'elle perdrait tout, hein, les gens aiment ça.

25 Q Est-ce que pour vous...

1 R Alors donc, il y a un côté là-dedans qui... mais ça  
2 veut dire de toute façon, si on peut prouver une chose  
3 et qu'on la prouve, ben à ce moment-là chacun aura  
4 son... mais c'est plus difficile, je réponds à votre  
5 question là, je le répète, c'est plus difficile disons  
6 pour un historien d'arriver et de dire, bon... le  
7 poids de la démonstration est plus de ce côté-ci.

8 Q On appelle ça le fardeau de la preuve en droit.

9 R Je pense que c'est ça.

10 Q Pas d'autres questions.

11 R Et je pense qu'on a fait des beaux efforts en tout  
12 cas.

13 Q J'ai pas d'autres questions. Je vous remercie.

14 **LA COUR :**

15 - Maître Côté ou maître Montour...

16 **Me DANIEL CÔTÉ :**

17 - Non. J'ai pas d'autres questions.

18 **LA COUR :**

19 - Est-ce que ça vous suggère d'autres questions?

20 **Me PIERRE MONTOUR :**

21 - Non. Non, Monsieur le Juge.

22 **LA COUR :**

23 - Maître Demers?

24 **Me FRANCIS DEMERS :**

25 - Non.

1 **LA COUR :**

2 - O.K. Alors est-ce que je comprends qu'on a terminé  
3 avec monsieur Gauthier?

4 **Me DANIEL CÔTÉ :**

5 - Oui, Monsieur le Juge.

6 **LA COUR :**

7 - Alors on peut le libérer?

8 **Me DANIEL CÔTÉ :**

9 - On peut libérer, oui.

10 R Je vous remercie beaucoup.

11 **LA COUR :**

12 Q Alors merci, Monsieur Gauthier.

13 **ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS**

14 \_\_\_\_\_

15

1 **LA COUR :**

2 - Alors rendu à cette heure-là, qu'est-ce que vous me  
3 suggérez, Maître Côté, dans la présentation de vos  
4 témoins? Votre prochain témoin serait monsieur  
5 Lacoursière?

6 **Me DANIEL CÔTÉ :**

7 - Lacoursière, oui.

8 **LA COUR :**

9 - Est-ce que vous pensez qu'on aurait la possibilité  
10 de régler la question de la qualification de monsieur  
11 Lacoursière avant d'ajourner?

12 **Me DANIEL CÔTÉ :**

13 - Peut-être, oui. Je sais pas si monsieur  
14 Lacoursière...

15 **M. JACQUES LACOURSIÈRE :**

16 - Oui, je suis prêt.

17 **Me DANIEL CÔTÉ :**

18 - Oui. Vous êtes prêt. O.K., parfait.

*(qualité d'expert)*  
150-05-002108-001 et al

**JACQUES LACOURSIÈRE**  
Int. en chef/Me Côté

1 En l'an deux mille quatorze, le dix-neuvième (19e)  
2 jour du mois de mars, a comparu:

3  
4 **JACQUES LACOURSIÈRE**

5 âgé de 81 ans, résidant au 15, rue Saint-Émile, Québec  
6 (Québec).

7 **LEQUEL** après avoir été dûment assermenté, dépose et  
8 dit :

9  
10 **INTERROGÉ PAR Me DANIEL CÔTÉ:**

11 Q Monsieur Lacoursière, vous Avez soumis votre  
12 curriculum vitae. - Monsieur le Juge, vous l'avez à la  
13 pièce I-37, après celui de monsieur Gauthier. Alors,  
14 Monsieur Lacoursière, pourriez-vous nous donner votre  
15 formation académique?

16 R Ma formation académique est très simple, j'ai fait mon  
17 cours classique, j'ai eu mon Bac ès arts. Ensuite,  
18 j'ai commencé à enseigner au Centre d'études  
19 universitaires de Trois-Rivières, qui est l'ancêtre de  
20 l'Université du Québec et j'ai enseigné aussi à  
21 l'Université Laval de 1997 à 2001. J'ai eu jusqu'à 450  
22 étudiants et j'ai dû transférer au Pouliot, parce que  
23 les salles n'étaient pas assez grandes pour accueillir  
24 tous les étudiants et les étudiantes.  
25 J'ai fait des études en histoire à l'Université

*(qualité d'expert)*  
150-05-002108-001 et al

**JACQUES LACOURSIÈRE**  
Int. en chef/Me Côté

1 d'Ottawa. À ce moment-là, c'était Marcel Trudel qui  
2 avait quitté l'Université Laval et qui enseignait à  
3 l'Université d'Ottawa. Et puis j'ai fait quatre  
4 crédits pour ma maîtrise et Marcel Trudel, à ce  
5 moment-là m'a dit que c'était préférable que je...  
6 qu'il m'accordait tous mes crédits. Et ensuite, comme  
7 j'ai commencé à enseigner aux Centre d'études  
8 universitaires, je n'ai pas eu le temps de faire une  
9 thèse de doctorat, comme monsieur Gauthier.  
10 De sorte que je n'ai pas de doctorat en histoire. Mais  
11 comme j'ai enseigné à l'Université Laval, on m'a dit  
12 que c'était pas important. D'ailleurs, en blague, j'ai  
13 dit à celui qui était archiviste en chef du Canada,  
14 que si j'avais eu une fin de semaine de libre j'aurais  
15 pu faire une thèse de doctorat, mais j'ai pas eu de  
16 fin de semaine de libre.

17 **LA COUR :**

18 - Déjà, Maître Demers, qu'est-ce que vous avez  
19 l'intention de mentionner concernant la qualification  
20 du témoin?

21 **Me FRANCIS DEMERS :**

22 - J'aurais juste deux petites questions.

23 **LA COUR :**

24 - Vous avez déposé le CV de monsieur Lacoursière?

1 **Me DANIEL CÔTÉ :**

2 - Oui, tout à fait.

3 R Oui.

4 **LA COUR :**

5 - Est-ce que je pourrais vous suggérer peut-être  
6 qu'on, pour accélérer les choses, qu'on procède de  
7 façon un peu plus rapide en demandant à maître Demers  
8 quelles sont les deux questions qu'il veut poser?

9 **Me DANIEL CÔTÉ :**

10 - Oui. Bien...

11 **Me FRANCIS DEMERS :**

12 - Oui, ça va être court.

13

14 **CONTRE INTERROGÉ PAR Me FRANCIS DEMERS :**

15 Q Avez-vous de l'expérience ou avez traité de l'histoire  
16 des Métis sur le continent nord-américain ou plus  
17 spécifiquement au Québec?

18 R Disons que je n'ai pas fait d'études spécialisées dans  
19 le domaine de l'histoire des Métis.

20 Q Ma seconde question. Est-ce que vous avez écrit des  
21 ouvrages, des articles sur l'histoire régionale du  
22 Saguenay-Lac-Saint-Jean. Avez-vous de l'expérience  
23 dans ce domaine-là?

24 R Je n'ai pas écrit d'articles sur l'histoire régionale  
25 du Saguenay.

1 **LA COUR :**

2 - Maître Bergeron?

3 **Me RICHARD BERGERON :**

4 - Je n'ai pas de questions, Monsieur le Juge.

5 **LA COUR :**

6 - D'accord. Alors, dans les circonstances, quelles  
7 sont vos recommandations, Maître... vos suggestions?

8 **Me DANIEL CÔTÉ :**

9 - Moi, je pense qu'on devrait le qualifier d'expert en  
10 histoire.

11 **LA COUR :**

12 - Maître Demers?

13 **Me FRANCIS DEMERS :**

14 - On a pas d'objection.

15 **LA COUR :**

16 - Pas d'objection?

17 **Me RICHARD BERGERON :**

18 - Pas d'objection, Monsieur le Juge.

19 **LA COUR :**

20 - Très bien. Alors le témoin est reconnu expert en  
21 histoire. Vous allez le noter au procès-verbal, Madame  
22 la greffière.

23 **LA GREFFIÈRE :**

24 - Oui.



1 **LA COUR :**

2 - Est-ce que c'est un peu tôt pour commencer le  
3 témoignage?

4 R C'est peut-être un peu tôt.

5 **LA COUR :**

6 - Très bien. Alors je vous remercie pour le moment,  
7 Monsieur Lacoursière.

8 R Merci.

9 **LA COUR :**

10 - Je vais suspendre et on va reprendre demain avec le  
11 témoignage en chef de l'expert Lacoursière.

12 R Merci, Monsieur le Juge.

13 **Me RICHARD BERGERON :**

14 - Monsieur le Juge...

15 **LA COUR :**

16 - Oui.

17 **Me RICHARD BERGERON :**

18 - Question d'intendance, je veux juste être sûr  
19 d'avoir bien compris les propos. Je comprends que ça  
20 va se terminer pour cette séance-ci avec monsieur  
21 Lacoursière. Monsieur Rivard c'est remis...

22 **Me DANIEL CÔTÉ :**

23 - Effectivement.

24 **Me RICHARD BERGERON :**

25 - C'est remis définitivement à avril, donc c'est le

*(sur qualité d'expert)*  
150-05-002108-001 et al

**JACQUES LACOURSIÈRE**  
Contre-int./Me Demers

1       dernier témoin de cette séquence?

2       **Me DANIEL CÔTÉ :**

3       - Oui.

4       **Me RICHARD BERGERON :**

5       - Merci.

6       **LA COUR :**

7       - Alors 9h00 demain.

8       CAUSE AJOURNÉE AU 20 MARS 2014

9

**150-05-002108-001 et al      Serment de la sténographe**

Je soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe officielle, dûment assermentée, déclare et affirme sous mon serment d'office que les pages qui précèdent contiennent la transcription exacte et fidèle des paroles recueillies au meilleur de l'enregistrement numérique et reproduites sur CD.

LE TOUT CONFORMÉMENT À LA LOI

Et j'ai signé

-----

LOUISE PHILIBERT, s.o.